

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 03 novembre 2021

COMPTE RENDU

Nombre de conseillers

En exercice : 59

Présents : 49

Absents : 10

- dont suppléés : 2

- dont représentés : 2

Votants : 53

PRÉSENTS : TOUS LES MEMBRES SAUF

EXCUSÉS : Pierre BLANCHARD ; Patrick BONNET ; Jean BRACCO ; Corinne GEORGES-HAMAN ; Jean-Marc JACOB ; Charlotte PACIFICI ; Jonathan SZABLEWSKI

SUPPLÉÉS : Jean BRACCO représenté par sa suppléante Nicole LOTH ; Jean-Marc JACOB représenté par sa suppléante Martine MORAINVILLE

POUVOIRS : Pierre BLANCHARD à Charlotte LOUIS ; Corinne GEORGES-HAMAN à Clément LEBLEU

ABSENTS : Sandrine BOTTIN ; Suzanne THIELEN ; Christian ZWIEBEL

I SOMMAIRE

Les points suivants ont été présentés en Conseil Communautaire :

<u>ADMINISTRATION GÉNÉRALE</u>	Délibération N°	N° page
APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 08/09/2021	1	2
DÉLÉGATIONS DE SERVICE PUBLIC (DSP) – RAPPORT ANNUEL 2020	2	2
RAPPORT ANNUEL 2020 SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF	3	2
ÉLECTION D'UN NOUVEAU REPRÉSENTANT DU DUF AU SEBVF	4	2
 <u>AFFAIRES FINANCIÈRES ET MARCHÉS PUBLICS</u>		
BUDGET ANNEXE GESTION DÉCHETS – MODIFICATION DES TARIFS DE LA REDEVANCE D'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES (REOM)	5	3
BUDGET ANNEXE GESTION DÉCHETS – OPTIMISATION DE LA COLLECTE DES EMBALLAGES MÉNAGERS	6	3
BUDGET ANNEXE GESTION DÉCHETS – ADMISSIONS EN NON-VALEUR	7	3
BUDGET ANNEXE GESTION DÉCHETS – CRÉANCES ÉTEINTES	8	4
BUDGET ANNEXE GESTION DÉCHETS – DÉCISION MODIFICATIVE N°1	9	4
BUDGET GÉNÉRAL – DÉCISION MODIFICATIVE N°2	10	4
BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT – DÉCISION MODIFICATIVE N°2	11	5

OUVERTURE DE CRÉDITS 2022	12	6
<u>TOURISME ET CULTURE</u>		
ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS	13	6
ATTRIBUTION DE SUBVENTION	14	7
<u>URBANISME</u>		
ACQUISITION FONCIÈRE	15	7
<u>ACTUALITÉ PARTENAIRE</u>		
CONCESSIONS URM – ENEDIS – BILANS ANNUELS 2020	16	8

II DÉCISIONS

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 08/09/2021

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, a approuvé le procès-verbal de la séance du 08 septembre 2021 (joint au présent).

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

DÉLÉGATIONS DE SERVICE PUBLIC (DSP) – RAPPORT ANNUEL DE DÉLÉGATION 2020

Le Conseil Communautaire a pris acte du rapport annuel de délégation 2020, (joint au présent), concernant les quatre Délégations de Service Public :

- L'aire d'accueil des gens du voyage
- Le multi-accueil petite enfance TAM TAM & DOUDOUS
- Le multi-accueil petite enfance PART'ÂGES
- Le golf de FAULQUEMONT-PONTPIERRE

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

RAPPORT ANNUEL 2020 SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Le Président a rappelé que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un Rapport annuel (joint au présent) sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) d'assainissement collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante et faire l'objet d'une délibération. En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Le RPQS doit contenir, a minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, a adopté le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif pour l'année 2020.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

ÉLECTION D'UN NOUVEAU REPRÉSENTANT DU DUF AU SEBVF

Suite à la démission de Monsieur Christian LOTH de ses fonctions électives et dans le prolongement de la décision prise en séance du 17 juillet 2020, le Conseil Communautaire a élu, à l'unanimité, en remplacement et conformément aux règles en vigueur, Monsieur Hubert LORRAIN, conseiller municipal de la commune de VAHL-LES-FAULQUEMONT, en tant que représentant du DUF au sein du SEBVF.

VOTE

POUR : 52
CONTRE : 1

Le Conseil Communautaire a adopté les nouveaux tarifs 2021 de la REOM, comme suit :

Redevance Annuelle des Ordures Ménagères 2021 :

1 PERS	2 PERS	3 PERS	4 PERS	5 PERS	6 PERS ET +
174 €	274 €	334 €	392 €	448 €	481 €

Redevance Annuelle des Professionnels 2021 :

120 L	240 L	340 L	500 L	750 L
240 €	395 €	497 €	593 €	802 €

De cette modification découle une hausse des tarifs de 10 % sur la facturation du second semestre de l'exercice 2021.

VOTE

POUR : 52
CONTRE : 1

Lors du vote du budget, le DUF a autorisé la mise en œuvre de la phase 4 du projet CITEO qui entre en vigueur le 1^{er} janvier 2022. L'étape suivante, dite phase 5, porte sur une extension des consignes aux emballages ménagers légers de type métal alimentaire ou plastique, mettant fin au système actuel des sacs « orange », remplacé par de l'apport volontaire à compter du 01 septembre 2022.

Le Conseil Communautaire a autorisé le Président :

- à lancer la phase 5 du projet CITEO
- à prendre toute décision pour son exécution

Le DUF a été saisi par la TRÉSORERIE DE FAULQUEMONT concernant des demandes d'admissions en non-valeur. L'admission en non-valeur des créances est décidée par l'assemblée délibérante de la collectivité dans l'exercice de sa compétence budgétaire.

Elle est demandée par le trésorier lorsqu'il rapporte les éléments propres à démontrer que malgré toutes les diligences qu'il a effectuées, il ne peut pas en obtenir le recouvrement. Cette procédure correspond à un seul apurement comptable. L'admission en non-valeur prononcée par l'assemblée délibérante et la décharge prononcée par le juge des comptes ne mettent pas obstacle à l'exercice des poursuites. La décision n'éteint pas la dette du redevable et le titre émis garde son caractère exécutoire ; l'action en recouvrement demeure possible dès qu'il apparaît que le débiteur revient à "meilleure fortune".

L'irrecouvrabilité trouve son origine dans la situation du débiteur (insolvabilité, parti sans laisser d'adresse, décès, absence d'héritiers...).

Le Conseil Communautaire a autorisé, à l'unanimité, le Président à admettre en non-valeur les créances qui ne peuvent être recouvrées, soit 5 131.12 € sur le BUDGET ANNEXE GESTION DÉCHETS.

AFFAIRES FINANCIÈRES ET MARCHÉS PUBLICS BUDGET ANNEXE GESTION DÉCHETS – CRÉANCES ÉTEINTES

Le DUF a été saisi par la TRÉSORERIE DE FAULQUEMONT concernant des créances éteintes.

Les créances éteintes sont des créances qui restent valides juridiquement en la forme et au fond mais dont l'irrécouvrabilité résulte d'une décision juridique extérieure définitive qui s'impose à la collectivité créancière et qui s'oppose à toute action en recouvrement.

Il s'agit notamment de procédures de surendettement ou de procédures collectives.

Le Conseil Communautaire a autorisé, à l'unanimité, le Président à porter en créances éteintes les créances qui ne peuvent être recouvrées, soit 10 734.25 € sur le BUDGET ANNEXE GESTION DÉCHETS.

AFFAIRES FINANCIÈRES ET MARCHÉS PUBLICS BUDGET ANNEXE GESTION DÉCHETS – DÉCISION MODIFICATIVE N°1

Le Conseil Communautaire a adopté, à l'unanimité, la décision modificative n°1 du BUDGET ANNEXE GESTION DÉCHETS 2021 comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
Articles	Libellé	Propositions (€)
DEPENSES		
611	Sous-traitance générale	150 550 €
TOTAL DEPENSES DM n°1 2021		150 550 €
RECETTES		
706	Prestations de services	70 000 €
7588	Produits divers de gestion courante	40 000 €
7788	Produits exceptionnels divers	40 550 €
TOTAL RECETTES DM n°1 2021		150 550 €
SECTION D'INVESTISSEMENT		
Articles	Libellé	Propositions (€)
DEPENSES		
TOTAL DEPENSES DM N°1 2021		- €
RECETTES		
TOTAL RECETTES DM N°1 2021		- €

AFFAIRES FINANCIÈRES ET MARCHÉS PUBLICS BUDGET GÉNÉRAL – DÉCISION MODIFICATIVE N°2

Le Conseil Communautaire a adopté, à l'unanimité, la décision modificative n°2 du BUDGET GÉNÉRAL 2021 comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
Articles	Libellé	Propositions
DEPENSES		
66111/01	Intérêts	- 60 000 €
66112/01	ICNE	- 6 000 €

6688/01	Autres charges financières	33 000 €
023	Virement à la section d'investissement	33 000 €
TOTAL DEPENSES DM n°2 2021		- €
RECETTES		
TOTAL RECETTES DM n°2 2021		0,00

SECTION D'INVESTISSEMENT		
Articles	Libellé	Propositions
DEPENSES		
1641/01	Emprunts en euros	- 330 000 €
166/01	Refinancement de la dette	1 875 000 €
2313/1024/90	Construction opération Bâtiment relais	917 000 €
041/204412	Opérations patrimoniales : subventions organismes publics	- 1 000 €
45/4581/94	Dépenses pour compte de tiers	- 25 000 €
45/4581/94	Dépenses pour compte de tiers	17 100 €
041/2313	Opérations patrimoniales : constructions	60 000 €
TOTAL DEPENSES DM n°2 2021		2 513 100 €
RECETTES		
1641/01	Emprunts - refinancement	33 000 €
166/01	Refinancement de la dette	1 875 000 €
204182/90	Autres organisme - bâtiments et installations	500 000 €
041/4582	Recettes pour compte de tiers	- 1 000 €
45/4582	Recettes pour compte de tiers	- 4 000 €
1328/90	Subventions autres	17 100 €
041/2031	Opérations patrimoniales : frais d'études	60 000 €
021	Prélèvement	33 000 €
TOTAL RECETTES DM n°2 2021		2 513 100 €

AFFAIRES FINANCIÈRES ET MARCHÉS PUBLICS BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT – DÉCISION MODIFICATIVE N°2

Le Conseil Communautaire a adopté, à l'unanimité, la décision modificative n°2 du BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT 2021 comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
Articles	Libellé	Propositions (€)
DEPENSES		
617	Etudes	16 600
6815	Dotations aux provisions	18 000
023	Virement à la section d'investissement	- 16 600
TOTAL DEPENSES DM n°2 2021		18 000
RECETTES		
787	Reprises sur provisions	18 000
TOTAL RECETTES DM n°2 2021		18 000

SECTION D'INVESTISSEMENT		
Articles	Libellé	Propositions (€)
DEPENSES		
2315	Travaux de construction (STEP CREHANGE)	561 990 €
041-2313	Opérations patrimoniales : installations	321 500 €
TOTAL DEPENSES DM N°2 2021		883 490 €
RECETTES		
45/45824	Opération compte de tiers	16 600 €
041-2031	Opérations patrimoniales : frais d'études	321 500 €
1068	Autres réserves	561 990 €
021	Prélèvement	- 16 600 €
TOTAL RECETTES DM N°2 2021		883 490 €

et a régularisé, en conséquent, la reprise des résultats de l'exercice 2020 du budget annexe assainissement comme suit :

Excédent de clôture fonctionnement 2020 :	1 447 858.09 €
Déficit de clôture d'investissement 2020 :	536 208.32 €
Déficit avec RAR :	825 136.32 €
Affectation du résultat :	825 136.32 €

Affectation de l'excédent de fonctionnement en investissement : 622 721.77 €

AFFAIRES FINANCIÈRES ET MARCHÉS PUBLICS OUVERTURE DE CRÉDITS 2022

Le Conseil Communautaire a autorisé, à l'unanimité, le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement figurant dans le tableau ci-dessous, dans la limite de 25 % des crédits ouverts à la section d'investissement des budgets de l'exercice 2021, avant l'adoption du BUDGET GÉNÉRAL et des BUDGETS ANNEXES 2022.

Ces crédits seront inscrits au BUDGET GÉNÉRAL et aux BUDGETS ANNEXES de l'exercice 2022.

BUDGETS	CHAPITRE	BP 2021 +DM	25%
BUDGET GÉNÉRAL	20 : Immobilisations incorporelles	428 484.00 €	107 121.00 €
	204 : Subventions d'équipement versées	873 000.00 €	218 250.00 €
	21 : Immobilisations corporelles	1 001 335.00 €	250 333.75 €
	23 : Immobilisations en cours	10 335 680.00 €	2 583 920.00 €
BUDGET GESTION DÉCHETS	21 : Immobilisations corporelles	249 950.00 €	62 487.50 €
BUDGET ASSAINISSEMENT	21 : Immobilisations corporelles	188 817.00 €	47 204.25 €
	23 : Immobilisations en cours	2 759 483.00 €	689 870.75 €

TOURISME ET CULTURE

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

En séance du 30 septembre dernier, la commission TOURISME, SPORT ET CULTURE s'est prononcée favorablement pour le financement des projets suivants :

Projet porté par	Manifestation	Date	Public	Budget total manifestation	Subvention proposée
BAMBIDERSTROFF	Bambi Métal Fest #4 : Festival avec 3 groupes de rock/métal	02/10/2021	Tout public	3 896 €	3 000 €
BAMBIDERSTROFF	Festival Bêtes et sorcières : animations pour enfants avec les bibliothèques du DUF et Escape Game pour adultes	30 et 31/10/2021	Enfants / Adultes	2 390 €	1 490 €
LONGEVILLE-LES-ST-AVOLD	Fête de la musique : animation déambulatoire et ateliers dans les écoles	21/06/2021	Tout public / scolaires	8 428 €	1 500 €
TOTAL				14 714 €	5 990 €

Le Conseil Communautaire a approuvé, à l'unanimité, les propositions de la commission TOURISME, SPORT ET CULTURE et a attribué les subventions proposées.

TOURISME ET CULTURE

ATTRIBUTION DE SUBVENTION

VOTE

POUR : 52

ABSTENTION : 1

En séance du 30 septembre dernier, la commission TOURISME, SPORT ET CULTURE s'est prononcée favorablement pour le financement du projet suivant :

Projet porté par	Manifestation	Date	Public	Budget total manifestation	Subvention proposée
FAULQUEMONT	Pièces de théâtre "Les 4 L" : création d'une pièce de théâtre itinérante dans les communes du District	Septembre à novembre 2021	Tout public	1 595 €	992 €

Le Conseil Communautaire a approuvé la proposition de la commission TOURISME, SPORT ET CULTURE et a attribué la subvention proposée.

URBANISME

ACQUISITION FONCIÈRE

Dans le cadre de la création d'un nouveau parking au golf, le DUF a la possibilité d'acquérir la parcelle face au club-house sise COMMUNE DE PONTPIERRE – SECTION 29 – n°67/13, lieu-dit « Sang », d'une contenance de 1 24 82 m².

La vente aurait lieu moyennant le prix de 1.20 € le m² x 1 24 82 m² = 14 978.40 € auquel s'ajoute une indemnité pour perte d'exploitation d'un montant de 10 021.60 €, soit un total de 25 000 €.

Le Conseil Communautaire a autorisé, à l'unanimité, le Président :

- à procéder à l'acquisition de la parcelle sise COMMUNE DE PONTPIERRE – SECTION 29 – n°67/13, lieu-dit « Sang » d'une contenance de 1 24 82 m², frais d'acte à charge de l'acquéreur, aux conditions précitées
- à signer l'acte de vente correspondant, ainsi que tous les documents afférents à cette opération

Le Conseil Communautaire a pris acte des comptes rendus d'activité de l'URM et d'ENEDIS pour la distribution publique d'électricité en 2020.

PROCÈS-VERBAL

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

du 08 SEPTEMBRE 2021 à FAULQUEMONT

Les points suivants ont été présentés en conseil communautaire :

M. le Président	1	–	Approbation du Procès-Verbal du Conseil Communautaire du 24/06/2021	page 1
M. le Président		–	Actualités économiques et institutionnelles	page 1
M. le Président	2	–	ZAC de PONTPIERRE – Rapport de la SEBL – Approbation du CRAC (Compte-rendu Annuel à la Collectivité) 2020 et signature d'avenants	page 1
M. le Président	3	–	Budget général – Décision modificative n°1	page 2
M. le Président	4	–	Budget annexe assainissement – Décision modificative n°1	page 3
M. le Président	5	–	Budget annexe assainissement – Admissions en non-valeur	page 4
M. le Président	6	–	Budget annexe assainissement – Créances éteintes	page 4
M. le Président	7	–	FPIC 2021	page 5
M. le Président	8	–	Réaménagement de la dette	page 5
M. le Président	9	–	Aire d'accueil des gens du voyage – Avenant portant sur la modification des conditions financières du contrat de concession pour la gestion de l'aire	page 6
M. le Président		–	Information délégations	page 6
M. le Président	10	–	Adhésion du DUF à l'AGURAM (Agence d'Urbanisme d'Agglomérations de Moselle)	page 7
M. le Président	11	–	Programme « SARE » / Espace « FAIRE » – Convention avec l'ADIL 57	page 8
M. le Président	12	–	Motion pour le maintien de la prise en charge financière, par la RÉGION GRAND EST, du ramassage scolaire opéré durant la pause méridienne	page 8

SÉANCE DU 08 SEPTEMBRE 2021

La séance débute à 18H05.

Elle est présidée par François LAVERGNE, Président du DUF.

Sont présents, tous les conseillers communautaires sauf :

EXCUSÉS : Sandrine BOTTIN ; Denis DECKER ; Corinne GEORGES-HAMAN ; Guy JACQUES ; Georges KIRCHNER ; Alain KOPPERS ; Alain LABRE ; Etienne LAURENT ; Jean MARINI ; Suzanne THIELEN

POUVOIRS : Sandrine BOTTIN à Micheline FICKINGER ; Corinne GEORGES-HAMAN à Clément LEBLEU ; Georges KIRCHNER à Martine KIRCHNER ; Etienne LAURENT à Emmanuel THIRY ; Suzanne THIELEN à Emmanuel THIRY

ABSENTS : Gérard SCHWARZ ; Jonathan SZABLEWSKI ; Christian ZWIEBEL

Le Président souhaite la bienvenue aux membres de l'assemblée et aborde les points inscrits à l'ordre du jour.

1 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24/06/2021

Le Président donne lecture de l'exposé :

« Il convient d'approuver le Procès-Verbal du Conseil Communautaire du 24 juin 2021. »

Le Président sollicite les membres de l'assemblée concernant les éventuels compléments qu'ils souhaiteraient y faire figurer.

L'assemblée n'ayant pas de complément à apporter, le Président met le point au vote.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve le Procès-Verbal de la séance du 24 juin 2021.

ACTUALITÉS ÉCONOMIQUES ET INSTITUTIONNELLES

Le Président fait état des dernières actualités économiques et institutionnelles.

2 ZAC DE PONTPIERRE – RAPPORT DE LA SEBL – APPROBATION DU CRAC (COMPTE-RENDU ANNUEL À LA COLLECTIVITÉ) 2020 ET SIGNATURE D'AVENANTS

Le Président donne lecture de l'exposé :

« Par traité de concession en date du 30 août 1999, le DISTRICT URBAIN DE FAULQUEMONT a confié à la SEBL Grand Est, l'aménagement de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) de PONTPIERRE.

En application des dispositions de cette convention ainsi que de l'article L1523-3 du CGCT, la SEBL GE doit chaque année fournir un CRAC à la collectivité comportant notamment :

- Une note de conjoncture sur l'état d'avancement de l'opération ;
- Un bilan prévisionnel actualisé faisant apparaître d'une part l'état des réalisations en dépenses et recettes et d'autre part l'estimation des dépenses et des recettes restant à réaliser ;
- Le plan de trésorerie actualisé faisant apparaître l'échéancier des dépenses et recettes ;
- Un tableau des acquisitions et cessions immobilières réalisées pendant la durée de l'exercice.

L'ensemble de ces documents est soumis à l'examen de l'Assemblée délibérante de la collectivité.

Conformément à ce qui précède, la SEBL Grand Est présente le CRAC de la ZAC DE PONTPIERRE, arrêté à la date du 31 décembre 2020, qui s'équilibre en dépenses et en recettes à 13 069 462 € HT, comme suit :

	Bilan global actualisé en € TTC	Bilan global actualisé en € HT
DEPENSES	15 339 034 €	13 069 462 €
RECETTES	15 593 190 €	13 069 462 €
dont loyers jusqu'en 2025	1 843 625 €	1 536 354 €
Dont cession à terme d'un bâtiment (HYS MOULD) à la collectivité ou à un preneur	745 063 €	620 886 €
Dont participation financière de la collectivité (DUF)	8 966 783 €	7 507 509 €

Ce compte rendu financier fait notamment apparaître :

- Une participation financière de la collectivité d'un montant de 8 966 783 € TTC, dont 3 065 800 € versés au 31 décembre 2020 et 5 900 983 € restant à verser sur l'exercice de 2025.
- Des loyers pour un montant total de 945 450 € TTC (loyers restant à verser entre janvier 2021 et novembre 2025) ainsi que la cession à terme du bâtiment pour un montant de 745 063 € TTC.
- Une avance remboursable de trésorerie de la collectivité au concessionnaire d'un montant de 8 768 405 € versés au 31 décembre 2020. Ce remboursement s'effectue en fonction des disponibilités de l'opération liées à la commercialisation des terrains et de la perception des loyers de HYS MOULD. Compte tenu du retard pris du fait de la complexité des projets et la crise sanitaire, il convient de modifier l'échéancier de remboursement des avances de 2021 à 2025. La SEBL remboursera au DUF, en 2021, un montant de 500 000 € en fonction de l'encaissement des recettes effectivement perçues. Ces éléments actualisés sont précisés dans le projet d'avenant n° 16 à la convention financière.
- Afin de pouvoir assurer ses missions de gestion administrative et financière, l'avenant n°12 au traité de concession prévoit d'instaurer un forfait de rémunération annuelle de 10 000 € au profit de concessionnaire pour la période allant du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2025.

Je vous propose donc :

- d'acter le budget global actualisé au 31/12/2020 de la ZAC de PONTPIERRE qui s'élève à un montant équilibré en dépenses et en recettes de 13 069 462 € HT
- d'approuver le CRAC établi au 31/12/2020 ainsi que toutes les pièces s'y rapportant
- d'approuver l'avenant n°16 à la convention financière
- de m'autoriser à signer l'avenant n°16 à la convention financière ainsi que toutes les pièces s'y rapportant
- d'approuver l'avenant n°12 au traité de concession
- de m'autoriser à signer l'avenant n°12 au traité de concession ainsi que toutes les pièces s'y rapportant »

Le Conseil Communautaire n'a ni remarques, ni questions et approuve, à l'unanimité, la proposition du Président.

3 BUDGET GÉNÉRAL – DÉCISION MODIFICATIVE N°1

Le Président donne lecture de l'exposé :

« Je vous propose d'adopter la décision modificative n°1 du BUDGET GÉNÉRAL, qui nous permettra d'ajuster nos recettes fiscales conformément à notre état 1259 afin d'augmenter les crédits budgétaires alloués aux bâtiments relais, comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
Article	Libellé	Propositions (€)
DEPENSES		
739223/01	Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC)	- 72 988,00
6518/814	Autres	+18 000,00
65748/70	Subvention de fonctionnement - Gestion aire d'accueil des GDV	-23 000,00
023	Virement à la section d'investissement	+390 880,00
TOTAL DEPENSES DM n°1 2021		+312 892,00
RECETTES		
73111/01	Taxes foncières et d'habitation	-279 018,00
73112/01	Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE)	+23 654,00
73113/01	Taxe sur les Surfaces Commerciales (TASCOM)	+10 019,00
73114/01	Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux (IFER)	+2 268,00
748313/01	Dotation de Compensation de la Réforme de la TP (DCRTP)	+3 740,00
74833/01	Etat - compensation au titre de la CET	+686 446,00
74834/01	Etat - compensation Taxe Foncière	-570,00
74835/01	Etat- Taxe d'Habitation	-151 647,00
751/814	Redevance pour concessions, brevets, licences	+18 000,00
TOTAL RECETTES DM n°1 2021		+312 892,00

SECTION D'INVESTISSEMENT		
Article	Libellé	Propositions (€)
DEPENSES		
2313/1024/90	Construction opération Bâtiment Relais	+390 880,00
TOTAL DEPENSES DM n°1 2021		+390 880,00
RECETTES		
021	Prélèvement	+390 880,00
TOTAL RECETTES DM n°1 2021		+390 880,00

Le Conseil Communautaire n'a ni remarques, ni questions et suit, à l'unanimité, la proposition du Président.

4 BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT – DÉCISION MODIFICATIVE N°1

Le Président donne lecture de l'exposé :

« Un travail de fond a été réalisé avec LA TRÉSORERIE afin de mettre à jour et en cohérence nos amortissements. Par conséquent, un réajustement de 31 500 € en dépenses de fonctionnement et recettes d'investissement doit être réalisé. Il s'agit uniquement d'une inscription comptable.

Nous avons également contracté un emprunt pour les travaux d'assainissement de ZONDRANGE, ce qui nécessite un complément de 1 000 € en section d'investissement pour mandater la 1^{ère} échéance dès cette année.

Sur ces bases, je vous demande de procéder à la décision modificative n°1 du BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
Articles	Libellé	Propositions (€)
DEPENSES		
023	Virement à la section d'investissement	-26 500,00
042/6811	Opérations d'ordre - amortissements	+31 500,00
TOTAL DEPENSES DM n°1 2021		+5 000,00
RECETTES		
703	Vente de produits résiduels	+5 000,00
TOTAL RECETTES DM n°1 2021		+5 000,00

SECTION D'INVESTISSEMENT		
Articles	Libellé	Propositions (€)
DEPENSES		
1641	Emprunts	+1 000,00
2154	Matériel industriel	+4 000,00
TOTAL DEPENSES DM N°1 2021		+5 000,00
RECETTES		
021	Prélèvement	-26 500,00
040/28154	Opérations d'ordre - matériel industriel	+31 500,00
TOTAL RECETTES DM N°1 2021		+5 000,00

Le Conseil Communautaire n'a ni remarques, ni questions et suit, à l'unanimité, la proposition du Président.

5 BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT – ADMISSIONS EN NON-VALEUR

Le Président donne lecture de l'exposé :

« Le DUF a été saisi par la TRÉSORERIE DE FAULQUEMONT concernant des demandes d'admissions en non-valeur.

L'admission en non-valeur des créances est décidée par l'assemblée délibérante de la collectivité dans l'exercice de sa compétence budgétaire.

Elle est demandée par le trésorier lorsqu'il rapporte les éléments propres à démontrer que malgré toutes les diligences qu'il a effectuées, il ne peut pas en obtenir le recouvrement. Cette procédure correspond à un seul apurement comptable.

L'admission en non-valeur prononcée par l'assemblée délibérante et la décharge prononcée par le juge des comptes ne mettent pas obstacle à l'exercice des poursuites. La décision n'éteint pas la dette du redevable et le titre émis garde son caractère exécutoire ; l'action en recouvrement demeure possible dès qu'il apparaît que le débiteur revient à "meilleure fortune".

L'irrecouvrabilité trouve son origine dans la situation du débiteur (insolvabilité, parti sans laisser d'adresse, décès, absence d'héritiers...).

Je vous propose donc d'admettre en non-valeur, les créances qui ne peuvent être recouvrées pour un montant total de 306.62 € sur le BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT. »

Le Conseil Communautaire n'a ni remarques, ni questions et approuve, à l'unanimité, la proposition du Président.

6 BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT – CRÉANCES ÉTEINTES

Le Président donne lecture de l'exposé :

« Le DUF a été saisi par la TRÉSORERIE DE FAULQUEMONT concernant des créances éteintes.

Les créances éteintes sont des créances qui restent valides juridiquement en la forme et au fond mais dont l'irrecouvrabilité résulte d'une décision juridique extérieure définitive qui s'impose à la collectivité créancière et qui s'oppose à toute action en recouvrement.

Il s'agit notamment de procédures de surendettement ou de procédures collectives.

Je vous propose donc de porter en créances éteintes, les créances qui ne peuvent être recouvrées pour un montant total de 541.11 € sur le BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT. »

Le Conseil Communautaire n'a ni remarques, ni questions et approuve, à l'unanimité, la proposition du Président.

Accusé de réception en préfecture 057-245700133-20211108-DE1-031121-DE Date de télétransmission : 08/11/2021 Date de réception préfecture : 08/11/2021

7 FPIC 2021

Le Président donne lecture de l'exposé :

« Nous avons réceptionné la traditionnelle répartition du FPIC (Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales) au sein du DISTRICT URBAIN, pour l'année 2021.

Le total à reverser en 2021 s'élève à 468 012 € (- 14 499 €/2020), réparti comme suit :

- 254 396 € (54 %) au titre de la structure intercommunale
- 213 616 € (46 %) au titre des communes membres du DUF, selon la répartition ci-après

Répartition du FPIC entre communes membres							
Cod# INSEE	Nom communes	Répartition du FPIC entre Communes membres					
		Montant prélevé de droit commun	Montant prélevé définitif	Montant reversé de droit commun	Montant reversé définitif	Solde de droit commun	Solde définitif
57007	ADAINCOURT	-912		0		-912	
57008	ADELANGE	-1 582		0		-1 582	
57027	ARRAINCOURT	-907		0		-907	
57029	ARRIANCE	-1 523		0		-1 523	
57047	BAMBIDERSTROFF	-7 649		0		-7 649	
57095	BOUCHEPORN	-4 751		0		-4 751	
57159	CREHANGE	-33 442		0		-33 442	
57190	ELVANGE	-2 772		0		-2 772	
57209	FAULQUEMONT	-52 432		0		-52 432	
57217	FLETRANGE	-6 658		0		-6 658	
57230	FOULIGNY	-1 505		0		-1 505	
57276	GUINGLANGE	-2 307		0		-2 307	
57284	HALLERING	-820		0		-820	
57293	HAN-SUR-NIED	-1 721		0		-1 721	
57313	HEMILLY	-1 131		0		-1 131	
57319	HERNY	-3 449		0		-3 449	
57328	HOLACOURT	-607		0		-607	
57385	LAUDREFANG	-2 575		0		-2 575	
57413	LONGEVILLE-LES-SAINT-AVOLD	-42 016		0		-42 016	
57430	MAINVILLERS	-2 332		0		-2 332	
57442	MANY	-1 868		0		-1 868	
57444	MARANGE-ZONDRANGE	-2 522		0		-2 522	
57549	PONTPIERRE	-8 340		0		-8 340	
57669	TETING-SUR-NIED	-10 221		0		-10 221	
57670	THICOURT	-1 059		0		-1 059	
57673	THONVILLE	-321		0		-321	
57679	TRITTELING-REDLACH	-3 887		0		-3 887	
57685	VAHL-LES-FAULQUEMONT	-1 699		0		-1 699	
57698	VATIMONT	-2 273		0		-2 273	
57714	HAUTE-VIGNEULLES	-3 046		0		-3 046	
57728	VITTONCOURT	-2 505		0		-2 505	
57728	VOIMHAUT	-1 722		0		-1 722	
57762	ZIMMING	-5 061		0		-5 061	
	TOTAL	-213 616		0		-213 616	

Ce faisant, comme chaque année, 3 solutions s'offrent à nous :

1. Conserver cette répartition « de droit commun » : aucune délibération nécessaire et chaque collectivité règle sa contribution à l'Etat ;
2. Opter pour une répartition à la « majorité des 2/3 » qui prévoit d'une part une répartition entre l'EPCI et ses communes membres mais sans pouvoir s'écarter de plus de 30 % du montant de droit commun, d'autre part une répartition entre les communes membres selon des critères de population, l'écart entre le revenu par habitant de ces communes et le revenu moyen par habitant de l'ensemble intercommunal et le potentiel fiscal ou financier par habitant. Ces modalités ne peuvent avoir pour effet de majorer ou minorer de plus de 30 % la participation d'une commune par rapport à celle calculée selon le droit commun ;
3. Opter pour une répartition dérogatoire « libre », comme nous l'avons fait les années précédentes. Le District avait alors pris en charge la totalité des 2 parts.

Je vous propose donc que le DUF prenne en charge, pour l'année 2021, la totalité du FPIC, part intercommunale et parts communales pour un montant total de 468 012 €. Je vous rappelle que cette décision doit être prise à l'unanimité. »

Le Président sollicite les membres de l'assemblée concernant leurs éventuelles interrogations. L'assemblée n'ayant pas de question, le Président met le point au vote. Le Conseil Communautaire adopte, à l'unanimité, sa proposition.

8 RÉAMÉNAGEMENT DE LA DETTE

Le Président donne lecture de l'exposé :

« En 2005, le DUF a porté la construction d'un bâtiment-relais de 12 000 m² destiné à accueillir les activités de stockage et de distribution de la filiale française du groupe danois POMPES GRUNDFOS, implanté depuis 1972 à LONGEVILLE-LES-SAINT-AVOLD.

Cette opération (11 M€ hors subventions) a essentiellement permis de libérer des surfaces dans le bâtiment historique attenant pour développer l'activité de production. 620 personnes y sont actuellement employées.

Pour réaliser ce projet, nous avons contracté en 2005 un emprunt de 7,5 M€ pour une durée de 20 ans à taux fixe, alternatif, déterminé selon les conditions de marché : 2,30 % ou 5,70 %.

Nous avons bénéficié d'un taux à 2,30 % jusqu'en 2019 mais depuis 2020, compte tenu du contexte financier, le taux est passé à 5,70% et devrait rester identique pour les 4 années restantes.

Accusé de réception en préfecture
057-245700133-20211108-DE 1-031121-DE
Date de télétransmission : 08/11/2021
Date de réception préfecture : 08/11/2021

Je vous propose donc de procéder à une désensibilisation de cet emprunt sous forme de refinancement sur 20 ans afin de dégager des marges de manœuvre (1 516 727 €) pour la réalisation du FESAT.

Le capital restant dû est de 1 875 000 €.

Les indemnités de Remboursement Anticipé (IRA) s'élèvent à 206 000 € et sont réparties de la façon suivante :

- 15% réintégré directement dans le montant du nouveau prêt sous forme de capital soit 31 000 €

- 85% réintégré dans le taux d'intérêt soit 175 000 € et un taux de 1,60%

Le montant refinancé est ainsi de 1 906 000 €. Un emprunt complémentaire de 950 000 € bouclera le plan de financement du FESAT.

Je vous demande également de bien vouloir, sur les bases précitées, m'autoriser à signer tous les documents correspondants. »

Le Conseil Communautaire n'a ni remarques, ni questions et approuve, à l'unanimité, la proposition du Président.

9 AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE – AVENANT PORTANT SUR LA MODIFICATION DES CONDITIONS FINANCIÈRES DU CONTRAT DE CONCESSION DE L'AIRE

Le Président donne lecture de l'exposé :

« Le contrat de concession de service public de type affermage pour la gestion et l'exploitation de l'aire d'accueil des gens du voyage de Faulquemont a été signé le 30 juin 2018 entre le DUF et GDV S.A.R.L. pour une durée de 5 ans.

Depuis 2020, notre gestionnaire constate que la fréquentation de l'aire d'accueil est bien moins importante qu'initialement prévue.

Cette situation engendre un écart entre les dépenses prévisionnelles et celles réellement engagées. C'est pourquoi, la S.A.R.L. GDV nous propose de réduire de 23 000 € par an notre participation à compter de 2021.

Il convient par conséquent de modifier le contrat de concession, conformément aux dispositions du code de la commande publique (articles L3135-1, L3135-2, R3135-1 à R3135-9), comme suit :

Années	2020	2021	2022	2023 (1 semestre)
Participations du DUF	149 942,88 €	152 881,74 €	155 879,37 €	79 689,30 €
Modifications proposées		129 881,74 €	132 879,37 €	68 189,30 €

Conformément à l'avis favorable de la Commission de Délégation de Service Public, je vous propose de m'autoriser à signer la modification contractuelle au contrat de concession correspondant. »

Le Conseil Communautaire n'a ni remarques, ni questions et approuve, à l'unanimité, la proposition du Président.

INFORMATION DÉLÉGATIONS

Le Président informe les conseillers des dernières décisions prises dans le cadre des délégations qui lui ont été confiées :

1/ MARCHÉS PUBLICS

Intitulé	Lot	Attributaire	Montant HT	Montant TTC	Date signature
Construction d'un FESAT, complexe résidentiel éclaté pour personnes en situation de handicap mental	LOT 1 : VRD-ESPACES VERTS - CLOTURES	GmTP SAS	368 009,60 €	441 611,52 €	22/07/2021
	LOT 2 : GROS ŒUVRE- DALLAGE	SAS ALBIZZATTI	990 000,00 €	1 188 000,00 €	
	LOT 3 : ETANCHEITE	SMAC SAS	179 137,62 €	214 965,14 €	
	LOT 4 : MENUISERIE EXT ALU - PVC - OCCULTATIONS	MENUISERIE JOFFROY SAS	162 518,00 €	195 021,60 €	
	LOT 5 : SERRURERIE - METALLERIE - ABRI VELOS	SOMEG SARL	68 560,80 €	82 272,96 €	
	LOT 6 : ENDUITS FACADES	CM DEMIR SARL	77 841,91 €	93 410,29 €	
	LOT 7 : CLOISONS - DOUBLAGES - FAUX PLAFONDS	BATI CONCEPT	184 000,00 €	220 800,00 €	
	LOT 8 : MENUISERIE INTERIEURE - FAUX PLAFONDS BOIS	SAS JLB MENUISERIES	187 202,06 €	222 642,47 €	
	LOT 9 : REVETEMENTS DE SOLS DURS ET SOUPLES - CHAPES - FAÏENCES	IB CONSTRUCTION	142 712,31 €	171 254,77 €	
	LOT 10 : PEINTURE	BELEN PEINTURES SARL	49 404,67 €	59 285,60 €	
	LOT 11 : ASCENSEUR	KONE ASCENSEURS	20 500,00 €	24 600,00 €	
	LOT 12 : ELECTRICITE	SAS ETA	229 500,00 €	275 400,00 €	

Accuse de réception en préfecture
057-245700133-20211108-DE1-031121-DE
Date de télétransmission : 08/11/2021
Date de réception préfecture : 08/11/2021

	LOT 13 : CHAUFFAGE - VENTILATION - CLIMATISATION - SANITAIRES	HOULLE SAS	413 160,00 €	495 792,00 €	
	TOTAL		3 072 546,98 €	3 687 056,38 €	
Création de chemins d'accès en périphérie de parcelles à TRITTELING-REDLACH		Société SNTP	218 555,00 €	262 266,00 €	03/08/2021
Réhabilitation d'un hall industriel avec bureaux et locaux sociaux	LOT 1 : COUVERTURE - ETANCHEITE	SMAC SAS	391 323,00 €	469 587,60 €	11/08/2021
	LOT 2 : SERRURERIE	SAS FERMETURES INDUSTRIELLES FLON	27 096,00 €	32 515,20 €	
	LOT 3 : PLATRERIE - PEINTURE	BELÉN PEINTURES SARL	16 449,85 €	19 739,82 €	
	LOT 5 : PLOMBERIE - CHAUFFAGE	SARL IDCS	103 330,00 €	123 996,00 €	
	LOT 6 : ELECTRICITE	SAS ETA	53 535,02 €	64 242,02 €	
Accord-cadre relatif à la fourniture et à l'acheminement d'électricité et à la fourniture de services associés	LOT 1 : ELECTRICITE INFERIEURE A 36 KVa	SAS ENERGEM		Marchés subséquent en cours	22/07/2021
	LOT 2 : ELECTRICITE SUPERIEURE A 36 KVa				

2/ DÉCISIONS

DECISION ADICAPE	DATE REMISE DOSSIER	SOCIETE	COMMUNE	ACTIVITE	NATURE INVESTISSEMENT	MONTANT DEFINITIF INVESTISSEMENTS HT	MONTANT SUBVENTIONNABLE	MONTANT SUBVENTION (20%)
12-27-07-21	10/06/2021	POINSIM ENERGIES	ARRAINCOURT	PRODUCTION D'ELECTRICITE	Travaux et investissements immobiliers, aménagements	12 217.00 €	12 217.00 €	2 443.00 €
12-27-07-21	28/06/2021	JULIEN COLBUS	BOUCHEPORN	SERVICES D'AMENAGEMENT PAYSAGER	Acquisition d'un véhicule utilitaire et engin de chantier Acquisition de matériel professionnel et informatique Travaux et investissements immobiliers, aménagements	97 737.00 €	30 237.00 €	6 047.00 €
12-27-07-21	26/07/2021	LIGNE ET BEAUTE	LONGEVILLE-LES-SAINT-AVOLD	SALON ESTHETIQUE	Travaux et investissements immobiliers, aménagements	80 000.00 €	50 000.00 €	10 000.00 €

Décision n°10-21-6-22 du 22-06-2021 portant réalisation d'un emprunt suivant la proposition de financement émise par LA BANQUE POSTALE pour un montant de 950 000 € sur le Budget Général (FESAT) sur une durée de 20 ans, au taux fixe de 0.84 %.

Décision n°11-21-6-22 du 22-06-2021 portant réalisation d'un emprunt suivant la proposition de financement émise par LA BANQUE POSTALE pour un montant de 728 900 € sur le Budget Annexe Assainissement (ASSAINISSEMENT ZONDRANGE) sur une durée de 20 ans, au taux fixe de 0.84 %.

10 ADHÉSION DU DUF À L'AGURAM (AGENCE D'URBANISME D'AGGLOMÉRATIONS DE MOSELLE)

Le Président donne lecture de l'exposé :

« Dans le cadre de la poursuite à la préparation de l'élaboration du futur Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi), il convient de s'associer les compétences de l'Agence d'urbanisme située à Metz, l'AGURAM (Agence d'Urbanisme d'Agglomérations de Moselle). Elle est une association, régie par le droit local d'Alsace-Moselle et un organisme de réflexion, d'études et d'accompagnement des politiques publiques, dont les missions sont définies par le Code de l'Urbanisme et à laquelle contribuent des collectivités locales, l'Etat et les acteurs de l'aménagement et du développement local.

L'accompagnement du DUF par l'AGURAM au PLUi sera engagé dès à présent et portera notamment sur des propositions à la phase préparatoire du PLUi : organisation de la gouvernance, de la conférence intercommunale des Maires, rédaction du cahier des charges, de la délibération de prescription du PLUi, le choix des bureaux d'études, ... Cette mission fera l'objet d'une convention de partenariat.

Dans ce cadre, le DUF doit devenir membre en adhérent à l'AGURAM et désigner deux représentants. Ils intégreront le collège des membres adhérents et détiendront deux droits de vote à l'assemblée générale, moyennant une cotisation annuelle actuellement fixée à 100 €. L'admission du District urbain de Faulquemont en qualité de nouveau membre de l'AGURAM sera ensuite soumise à l'agrément du conseil d'administration de l'AGURAM.

Accusé de réception en préfecture
057-245700133-20211108-DE1-031121-DE
Date de télétransmission : 08/11/2021
Date de réception préfecture : 08/11/2021

Je vous propose d'approuver l'adhésion du DUF à l'AGURAM et me désigner ainsi que Christian HAUSER Vice-Président délégué à l'urbanisme pour représenter le DUF au sein de ces instances. »

Le Conseil Communautaire n'a ni remarques, ni questions et approuve, à l'unanimité, la proposition du Président.

11 PROGRAMME « SARE » / ESPACE « FAIRE » – CONVENTION AVEC L'ADIL 57

Le Président donne lecture de l'exposé :

« Depuis novembre 2009, le DUF s'était associé avec l'ADIL de la Moselle pour disposer des compétences d'un Conseiller Info Énergie sur son territoire destiné à renforcer, dans le cadre d'un Espace Info Énergies (EIE), l'action de sensibilisation et d'appui de sa politique locale en matière de maîtrise des énergies et d'utilisation des énergies renouvelables. L'ADEME et le Conseil Régional soutenaient cette démarche qui a pris fin le 31 décembre 2020.

Toutefois, la Région Grand-Est a conventionné en juillet 2020 avec l'Etat, l'ADEME et les « Obligés » (ESSO EXXON MOBIL, ENI France SARL et ZELLER produits pétroliers) pour la mise en œuvre du programme « SARE » (Service d'Accompagnement à la Rénovation Énergétique).

Afin d'impulser une nouvelle dynamique territoriale énergétique mobilisant les collectivités territoriales et les professionnels et en s'appuyant sur le réseau « FAIRE » (Faciliter, Accompagner et Informer pour la Rénovation Énergétique), les objectifs du programme « SARE » sont de :

- Renforcer l'information des citoyens et l'accompagnement de leur parcours de rénovation
- Accompagner plus efficacement les ménages et les acteurs du petit tertiaire privé
- Assurer une bonne articulation avec les interlocuteurs présents sur le territoire (communes, EPCI).
- La Région Grand-est a invité les collectivités locales à faire acte de candidature en répondant à un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) pour le déploiement du programme « SARE » sur leur territoire. Comme précédemment pour l'Espace Info Énergie (EIE), le DUF a donné mandat à l'ADIL 57 pour y répondre en vue de l'animer et le développer pour une période de 3 ans (2021 – 2023), dans le cadre de l'Espace « FAIRE ».

Ce mandat porte sur le programme Certificat d'Économie d'Énergie (CEE) du « SARE » et sur le cofinancement de la Région Grand-Est.

A ce titre, l'ADIL 57 doit être autorisée à percevoir pour le compte du DUF les financements régionaux inhérents à l'animation du programme « SARE », qui lui seront versés sous réserve d'un cofinancement d'un montant au moins égal, par le DUF, à hauteur de 0,13 € / habitant (soit environ de 3 183 €/an), soit d'un montant identique à la participation précédente du DUF à l'EIE, et susceptible d'être revu à la hausse jusqu'en 2023 (0,15 €/habitant).

Les missions de l'ADIL 57 dans le cadre de l'Espace « FAIRE » en vue du déploiement du programme « SARE » sur le territoire du DUF seront de :

- Soutenir le déploiement d'un service d'accompagnement des particuliers (information, conseils et accompagnement neutres et gratuits)
- Renforcer la dynamique territoriale autour de la rénovation (sensibilisation et communication)
- Déployer le service conseil vis-à-vis de la cible complémentaire des petits locaux tertiaires privés

Les modalités de partenariat entre l'ADIL 57 et le DUF pour l'animation du programme « SARE » sur le territoire distral doivent donc faire l'objet d'une convention.

Je vous propose :

- d'approuver les termes de la convention de partenariat entre l'ADIL 57 et le DUF pour l'animation du programme « SARE » sur le territoire distral pour une période de 3 ans (2021 – 2023)
- de m'autoriser à signer ladite convention de partenariat
- de m'autoriser à signer tous documents y afférents »

Le Conseil Communautaire n'a ni remarques, ni questions et approuve, à l'unanimité, la proposition du Président.

12 MOTION POUR LE MAINTIEN DE LA PRISE EN CHARGE FINANCIÈRE, PAR LA RÉGION GRAND EST, DU RAMASSAGE SCOLAIRE OPÉRÉ DURANT LA PAUSE MÉRIDIDIENNE

Le Président donne lecture de l'exposé :

« Depuis le 1^{er} septembre 2017, la RÉGION GRAND EST assure la responsabilité des transports scolaires en lieu et place du DÉPARTEMENT DE LA MOSELLE.

Jusqu'à ce jour, le coût du ramassage des enfants scolarisés dans les écoles maternelles et élémentaires de nos communes durant la pause méridienne était pris en charge par les autorités compétentes, le DÉPARTEMENT puis LA RÉGION.

Il s'agit bien évidemment d'une prestation qui répond à l'exigence d'un service public de qualité, notamment dans les territoires ruraux au sein desquels les familles sont parfois éloignées des établissements scolaires et où la mise en place d'un service périscolaire avec cantine s'avère difficilement soutenable en termes budgétaires.

Nous venons d'apprendre, fortuitement, qu'à compter de cette rentrée scolaire, les territoires jouissant du ramassage méridien ne pourront continuer à bénéficier du service qu'à condition de conclure, avec la RÉGION GRAND EST, un contrat de partenariat portant sur un cofinancement.

Une participation des communes ou syndicats scolaires sera alors exigée au titre du coût kilométrique et au temps conducteur.

Au District Urbain de Faulquemont, la jeunesse a toujours constitué une priorité forte des équipes municipales et communautaires.

Ce nouveau désengagement de la RÉGION intervient à une période où la crise économique et sociale frappe de plus en plus durement les collectivités de l'échelon communal ainsi que les familles.

Par la présente motion, nous, élus des 33 communes du DISTRICT URBAIN DE FAULQUEMONT protestent contre cette mesure injuste qui est imposée sans concertation préalable.

En conséquence, je vous demande de bien vouloir :

- adopter la motion et solliciter un réexamen immédiat de cette décision arbitraire car elle accentuera inévitablement les inégalités et plaider collectivement pour une cohérence territoriale porteuse d'une vraie ambition pour un développement pérenne de nos communes
- me charger de toutes les démarches nécessaires pour la bonne réalisation de cette motion. »

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, adopte la motion présentée par le Président.

Le Président sollicite le Conseil Communautaire sur les éventuels autres sujets qu'il souhaiterait aborder.

L'assemblée n'ayant ni questions, ni remarques complémentaires, le Président lève la séance à 19h00.



DÉLÉGATIONS DE SERVICE PUBLIC

RAPPORT ANNUEL 2020

Il est à rappeler que cet exercice est très particulier pour l'ensemble des structures puisqu'en pleine crise COVID.

Les chiffres ne reflètent donc pas l'activité « normale » des établissements.

◆ AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

Conformément aux dispositions contenues dans le Schéma Départemental d'Accueil des Gens Du Voyage (SDAGDV) de la Moselle, le DUF a réalisé, dans le cadre de sa compétence optionnelle en matière de politique du logement social d'intérêt communautaire, une aire d'accueil sur le lieu-dit du JUDENWEG à FAULQUEMONT, proche du centre-ville.

D'une capacité de 40 places, la gestion de l'équipement a été confiée à la société GDV dans le cadre d'une DSP pour une durée de 6 ans, à compter du 02/11/2011, prolongée par voie d'avenant jusqu'au 30/06/2018.

Après mise en concurrence, la nouvelle concession de service public par voie d'affermage a été obtenue par GdV pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} juillet 2018.

A titre d'information, en Moselle, GdV gère également les structures de la CC de FREYMING-MERLEBACH et de MARLY et METZ pour METZ METROPOLE.

L'aire a ouvert ses portes aux caravaniers en janvier 2012 et fonctionne depuis 7j/7, 365j/365 sans fermeture annuelle. De nombreuses familles se déplacent le week-end, cette large amplitude préserve en partie le territoire des stationnements sauvages.

De manière générale, le territoire du DUF est parmi ceux les moins fréquentés du Département par les Tsiganes du fait du peu d'activités économiques qui les intéresse, qu'ils trouvent essentiellement sur les grandes villes de la Région.

1. LES CARACTÉRISTIQUES DU SERVICE

A/ LES INSTALLATIONS ET LE FONCTIONNEMENT DE LA STRUCTURE SITUÉE SUR LE PARC INDUSTRIEL DE FAULQUEMONT ET PROCHE DU CENTRE-VILLE

- 40 emplacements d'environ 100 m² numérotés, équipés d'une borne « eau/électricité », d'une vasque pour l'évacuation des eaux usées et d'étendoirs à linge
- 40 WC et 40 douches (dont 5 WC avec lavabo et 5 douches réservés aux Personnes à Mobilité Réduite) individualisés, numérotés, et répartis en 5 blocs sanitaires sur le terrain
- 2 prises électriques et de 2 arrivées d'eau sur chaque emplacement via une borne équipée d'un système de prépaiement informatisé
- À l'entrée, une barrière d'accès permettant la régulation des mouvements de caravanes tout en laissant une libre circulation aux véhicules
- Des places de parking visiteurs dont une pour les PMR
- Un bâtiment d'accueil et de gestion comprenant : un hall d'accueil, un bureau de gestion, un bureau pour la gestion sociale et une salle d'animation et de réunion avec coin cuisine réservée à des ateliers sociaux-éducatifs, groupes de parole, soutien scolaire, etc., un logement de fonction T3 pour l'agent d'accueil

Le temps de séjour maximum est de 3 mois (sauf dérogation pour motif impérieux, hospitalisation, etc.). Le délai minimum de carence entre 2 séjours est de 1 mois, ce qui répond aux besoins des familles accueillies. Il s'agit d'un terrain de passage pour les gens du voyage nomades et non de résidence pour des familles sédentaires ou semi-sédentaires vivant en caravanes qui relèvent d'autres dispositifs.

On constate qu'en Lorraine, de plus en plus d'aires font l'objet d'une occupation quasi-permanente par les mêmes groupes familiaux, ce qui détourne ces équipements de leur vocation initiale destinée à l'accueil des tsiganes itinérants. Le site de FAULQUEMONT n'est pas concerné par cette problématique, cela a été confirmé par les services de la DDCS.

GDV a mis en place une gestion spécifique qui articule les missions d'entretien, de gestion comptable et administrative ainsi que celle d'accompagnement social des usagers, grâce à :

- La mise à disposition de personnel qualifié et formé à la spécificité du public tsigane
- Une écoute des besoins du DUF, des différents partenaires institutionnels locaux et des usagers

- Le respect des dispositions légales, réglementaires liées à la mission
- La préservation de l'équipement, l'encaissement des redevances et le respect des temps de séjour
- La garantie de la continuité et l'égalité du service public auprès des usagers
- La mise en place de partenariats avec les services sociaux, les différents partenaires publics et privés et intervenants divers pour favoriser l'insertion des familles accueillies dans le tissu social et économique local tout en répondant aux préconisations du schéma départemental

L'objectif est que l'aire d'accueil soit un lieu de vie et de séjour répondant aux besoins globaux des gens du voyage et du DUF avec un équilibre satisfaisant entre :

- La liberté constitutionnelle d'aller et venir et l'aspiration légitime des gens du voyage à pouvoir stationner dans des conditions décentes
- Le souci d'éviter les installations illicites sur le territoire
- Le respect des règles et des équipements par les usagers

Un contact individuel est établi avec chaque famille à son arrivée :

- Vérifier qu'elle répond aux conditions d'admission
- Présentation de l'aire, lecture et signature du règlement intérieur pour approbation et signature d'un contrat de séjour
- Constitution d'un dossier par famille
- Présentation des services mis à disposition
- Installation sur l'emplacement avec état des lieux contradictoire

Une attention particulière est portée par le gestionnaire sur la régularité des assurances, qui conditionne la possibilité de séjourner sur l'aire et qui constitue la seule garantie pour GDV et le DUF de ne pas avoir de difficultés civiles et/ou pénales en cas d'incident.

GDV propose, pour ce faire, d'accompagner les usagers dans leurs démarches de régularisation auprès des compagnies.

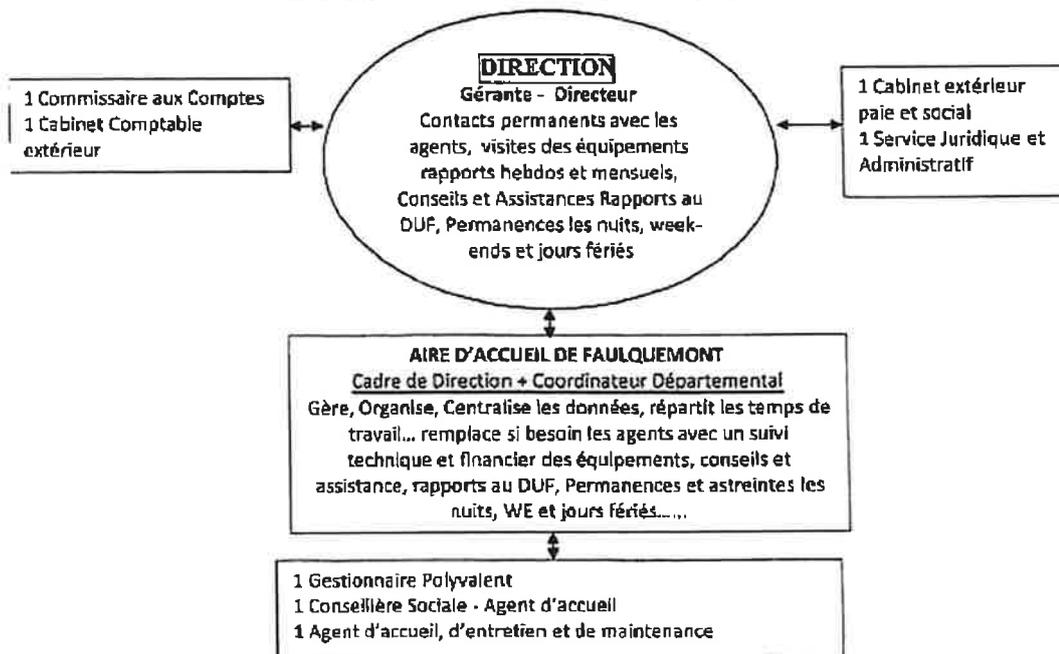
L'aire est équipée d'un système de télégestion informatisé avec système de prépaiement pour une gestion individualisée :

- Des fluides facturés au réel des consommations des familles (eau et électricité). Les agents encaissent le montant prépayé versé par l'utilisateur à son arrivée et lors de son séjour afin d'approvisionner son compte ce qui permet d'activer et de créditer l'emplacement : provision à l'arrivée des voyageurs, rechargement en cours de séjour, remboursement en cas de trop perçu au moment du départ en veillant à ce que les familles disposent toujours de fluides
- De la redevance de séjour

L'objectif est à la fois de responsabiliser les usagers dans la gestion de leur budget et le respect des installations mises à leur disposition.

Aucun impayé n'est à déplorer depuis l'ouverture de la structure en 2011.

Organigramme de GdV concernant l'aire d'accueil



B/ LES TARIFS

Dans un souci de responsabilisation des usagers et d'harmonisation sur la Lorraine, les tarifs qui correspondent aux services rendus ont été fixés comme suit:

Droit de séjour	Tarif par jour par place	3€ pour 1 caravane + véhicule tracteur
		4.50€ pour 2 caravanes + véhicules tracteurs
Eau/Assainissements, Electricité	Tarifs des consommations réelles en prépaiement	Electricité : 0.16 €/kWh A noter que le DUF n'a pas augmenté ce tarif depuis l'ouverture
		Eau/Assainissements : 3.58 €/m3 Le tarif varie généralement semestriellement selon les indications du fournisseur
	Forfait par jour par place appliqué en cas de dysfonctionnement du système informatique de prépaiement (regroupant les frais de séjour et les fluides)	7 € pour 1 caravane 10 € pour 2 caravanes
Caution	par place	90 €

C/ LA PRÉQUENTATION

Compte tenu de l'urgence sanitaire, la mise en œuvre de mesures exceptionnelles pour la réorganisation de l'aire ont été prévues afin de garantir la continuité du service, la santé et la sécurité des voyageurs et des personnels conformément aux exigences gouvernementales et selon les recommandations de la Délégation Interministérielle à l'Hébergement et à l'Accès au Logement (DIHAL) :

- Maintien des agents en poste sur l'équipement, resté ouvert. Pas d'accueil de nouveaux arrivants pour limiter les clusters à compter du 09/10/2020

- Maintien des liens, contacts, suivi des gestes barrières et maintien des actions sociales

Il est malgré tout à noter quelques situations difficiles liées au comportement d'une minorité de voyageurs refusant de respecter les limitations de déplacements, gestes barrières, etc.

En termes de fréquentation :

- 34 ménages pour un ou plusieurs séjours soit 111 usagers (66 adultes et 45 enfants) contre 92 ménages et 286 usagers en 2019 (- 60 %)
- 804 journées caravanes contre 2 684 en 2019 (- 70 %)
- Temps de séjour moyen de 18 jours

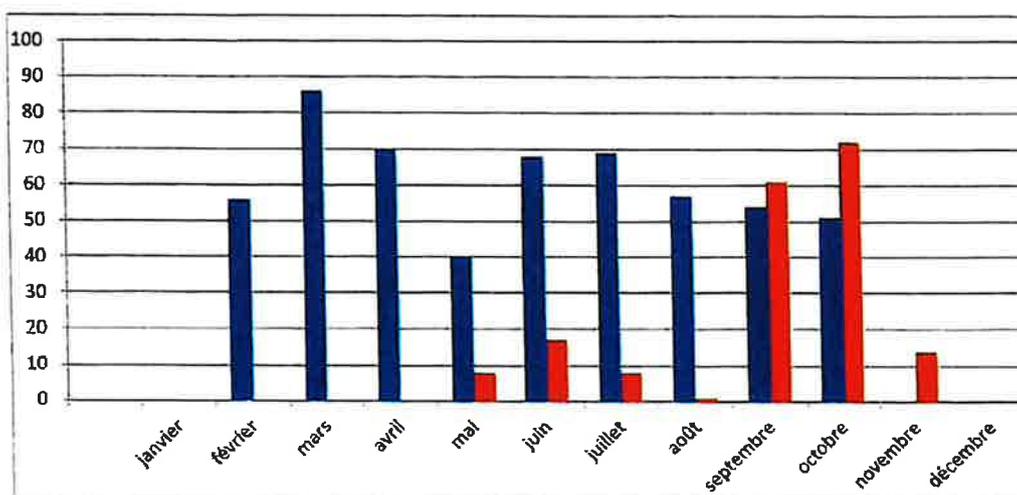
20 % des usagers y ont séjourné pour la 1^{ère} fois malgré le contexte sanitaire ce qui souligne bien la vocation de terrain de passage de l'aire et un réel besoin d'accueil de familles itinérantes.

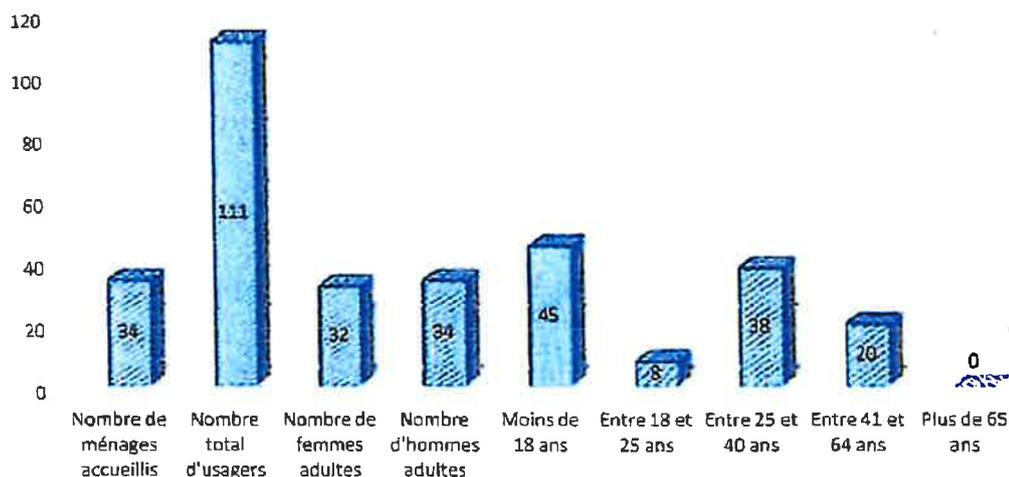
80 % ont effectué un seul séjour, 20 % deux séjours. Le gestionnaire n'a pas eu de demande de dérogation de la durée maximale.

Alors que la fréquentation était en hausse ces dernières années, le contexte particulier de 2020 a eu un effet négatif. En effet :

- L'aire est réservée aux vrais voyageurs dont les déplacements ont été interdits durant les différentes périodes de confinement sur recommandations de la DHAL
- La plupart des caravaniers ont quitté le site à l'annonce de ces périodes pour rejoindre d'autres membres de leurs clans sur d'autres terrains, notamment privés, leur appartenant
- Début novembre, par risques de contamination à l'annonce de l'arrivée probable des nombreux caravaniers venant de l'aire de SAINT-AVOLD, potentiellement infectés, qui a été fermée, tous les voyageurs présents ont préféré quitter les lieux ...
- Bien que l'équipement soit resté ouvert, de nombreuses familles ont également « migré » vers des stationnements sauvages ou des aires institutionnelles dont elles ont squatté les emplacements sans s'acquitter de leurs redevances de séjour ni de leurs consommations en fluides (certaines Collectivités ayant aussi décidé de la gratuité des séjours pendant les confinements voire après), ce qui n'a pas été le cas sur FAULQUEMONT où les clauses du Règlement Intérieur Communautaire ont été respectées

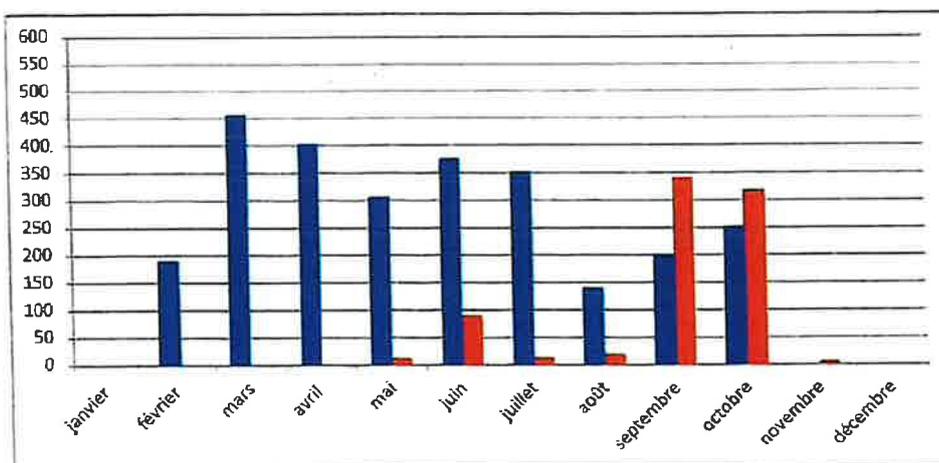
Nbre total d'occupants/mois	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Jun	Juil	Aout	Sept	Oct	Nov	Déc	Total
2019	0	56	86	70	40	68	69	57	54	51	0	0	551
2020	0	0	0	0	8	17	8	1	61	72	14	0	181





MOUVEMENTS DES CARAVANES

Nbre de jours d'occupation	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil	Aout	Sept	Oct	Nov	Déc	Total
2020	0	191	458	404	307	377	353	142	200	252	0	0	2 684
2021	0	0	0	0	12	91	13	21	342	319	6	0	804



La population accueillie est relativement jeune avec des enfants en bas âge. Depuis l'ouverture, l'aire a essentiellement accueilli des couples et couples avec enfants.

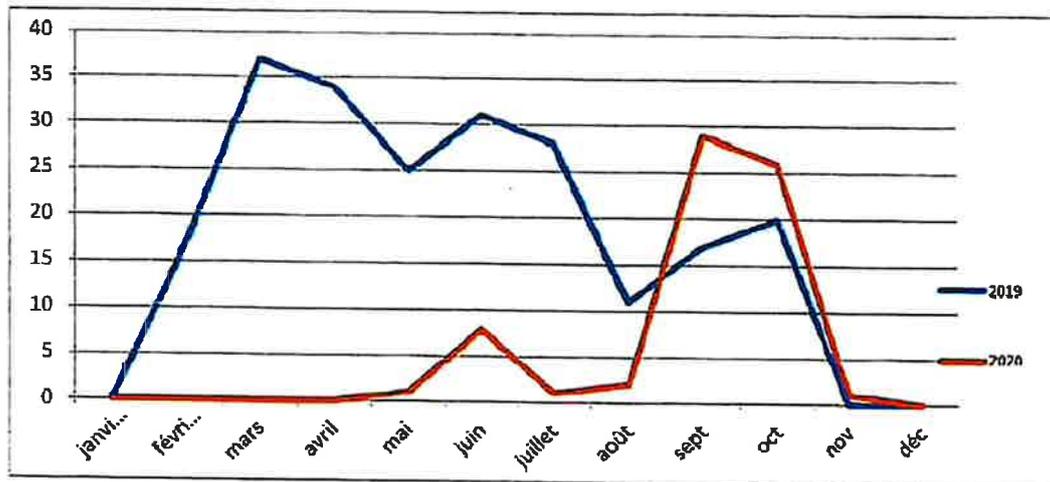
Peu de personnes âgées fréquentent l'aire, car à l'âge de la retraite, les gens du voyage ont tendance à se sédentariser sur des terrains privés.

Les familles séjournant sur l'aire d'accueil sont réellement itinérantes et voyagent, pour la majorité d'entre elles, sur toute la FRANCE comme l'indique leur présence épisodique sur les différents équipements que GDV gère hors LORRAINE.

On note cependant la présence de plusieurs familles limitant leurs déplacements sur les aires de MOSELLE-EST ou à la région.

Les familles d'origine Irlandaise dites « Gypsies » ne sont plus accueillies sur l'aire compte tenu de la non régularité de leurs dossiers administratifs ainsi que leur comportement inadapté qui occasionne des problèmes d'ordre public.

TAUX D'OCCUPATION



En fonctionnement « normal » et hors des périodes de confinement en 2020, le taux d'occupation est fluctuant du fait du caractère nomade des usagers, avec des périodes calmes et d'autres où le terrain se remplit et donc des écarts importants selon les mois.

Les périodes de plus haute affluence s'expliquent notamment par :

- Des usagers « régionaux »
- Le séjour de familles d'habitues qui reviennent chaque année à des périodes identiques
- L'arrivée de nouveaux voyageurs pour des premiers séjours (20 % en 2020)
- Le développement d'activités économiques intéressant les tsiganes, lorsque cela a été possible

Le ressenti des caravaniers est globalement positif car ils disent apprécier les équipements encadrés et gérés, ce qui facilite leur stationnement.

Le taux de rotation des familles est malgré tout resté élevé avec 66 % des familles qui ont souhaité séjourner sur l'aire moins de 15 jours et un temps de séjour moyen annuel de 18 jours ce qui traduit bien les besoins de courte durée.

Cette année encore, aucun phénomène de sédentarisation n'a été observé.

D/ QUALITÉ DU SERVICE ET FAITS MARQUANTS

La gestion et l'animation de l'aire reposent sur :

- Une mission de service aux usagers afin de répondre à leurs besoins
- Le respect des règles et le rappel des devoirs de chacun pour garantir la pérennité des installations et des investissements

Le gestionnaire constitue le relais entre les services administratifs, sociaux et médicaux et les gens du voyage, dont les « codes » et habitudes de vie sont souvent mal connus et perçus.

Les actions, qui sont conformes aux préconisations du schéma départemental, ont pour but de responsabiliser les usagers.

Les interventions destinées à la promotion sociale des gens du voyage s'articulent essentiellement autour de 2 notions :

- La citoyenneté
- Le droit commun

Un agent en charge du suivi social et de l'animation socio-éducative est affecté à 0.25 ETP sur l'équipement. Cela répond également aux préconisations du Schéma Départemental d'Accueil et d'Habitat des Gens du Voyage de la Moselle 2017-2023.

L'accompagnement social est principalement accès sur l'autonomisation et la responsabilisation des usagers (écriture, lecture et lutte contre l'illettrisme).

Au vu du contexte sanitaire particulier en 2020, des actions spécifiques ont été menées :

- Amplification des réponses sociales auprès des caravaniers, l'accompagnement social ayant toujours été maintenu pour éviter autant que possible les situations de rupture de droits, signalées par les familles
- Relais des aides auxquelles pouvaient prétendre les voyageurs comme les colis alimentaires pour les plus paupérisés
- La mise à disposition et l'accompagnement pour remplir les attestations de déplacements dérogatoires obligatoires afin de faciliter leurs activités fortement impactées, comme pour effectuer les achats de première nécessité et les consultations médicales

De manière générale, la situation des Gens du Voyage a été encore plus complexe sur le plan sanitaire remettant en question les conditions de vie habituelles (surpopulation des Aires d'Accueil souvent squattées, insalubrités des équipements ou sur des lieux de stationnement « sauvages », personnes vulnérables, population à risques, promiscuités dans la caravane, mesures d'isolement complexes ...).

Dès le début de l'épidémie, le maintien des liens et des contacts avec les familles transitant sur l'aire a permis de sensibiliser, d'informer les voyageurs à la bonne application des gestes barrières et des mesures de distanciation sociale, à l'utilisation des masques distribués par la DDCS comme de divers produits d'hygiène et désinfectant visant à garantir la santé et la sécurité de chacun, au campagne de dépistage mis en place par la Préfecture et l'ARS, à la stratégie d'isolement des personnes COVID.

GdV transmettait également hebdomadairement à la DDCS le nombre d'occupants de l'aire (Adultes et enfants) ainsi que les différents mouvements de caravanes constatés afin d'exercer une surveillance accrue sur ces déplacements de région à région, en lien étroit avec l'ARS du Grand Est, qui pouvaient potentiellement engendrer une circulation accélérée du virus.

Aucun cas n'a été recensé.

Plus de 80 interventions ont été réalisées en 2020 (CAF, CPAM, PRÉFECTURE, CONSEIL DÉPARTEMENTAL, BANQUES, HÔPITAUX, MAIRIES, ASSUREURS, ...) avec un rôle d'écrivain public quasi journalier.

Une dizaine de famille ont bénéficié d'une domiciliation administrative type « courrier » sur l'aire d'accueil et le délégataire intervient également dans la simplification des parcours professionnels (création de supports publicitaires, cartes de visite, maquettes, devis, factures, etc.) et la médiation auprès des familles.

De manière générale, en période dite « normale », la scolarisation des enfants constitue un axe important de l'action sociale menée à FAULQUEMONT.

Sur l'aire, certains usagers « habitués » scolarisent plus facilement leurs enfants, notamment en section de grande maternelle ou dans les classes primaires, ce qui reste rare malgré tout.

La scolarisation est variable et difficile selon les profils et la volonté des parents, avec une majorité d'usagers présents lors des vacances scolaires ou pour de courts séjours, leurs enfants fréquentant épisodiquement les écoles de leur lieu de « résidence » habituel.

On constate d'ailleurs une disparité entre les différents clans tsiganes (Roms, Manouches, gitans ...) quant à l'appréhension de la scolarisation.

Pour ce qui concerne la scolarisation au Collège, elle reste difficile du fait de la volonté des parents d'associer tôt leurs enfants à leur activité professionnelle, ce qui rend cette scolarisation non prioritaire.

Le gestionnaire incite les adolescents à adhérer au CNED afin de suivre les cours par correspondance en insistant sur le caractère obligatoire de l'école jusqu'à 16 ans.

La scolarisation sur le secteur reste donc variable selon les profils des parents et leur temps de séjour avec une majorité de population nomade présente pour de courts séjours.

Pour compenser, GdV propose des cours de soutien scolaire ou d'aide aux devoirs les mercredis après-midi ou après l'école.

En 2020, 2 enfants ont été scolarisés au Stade à FAULQUEMONT (contre 14 l'année précédente), 15 enfants suivis

au CNED.

Le confinement a eu un impact sur la scolarisation des Gens du Voyage (décrochages, retours au CNED, difficultés pour assurer la continuité pédagogique ...).

Face à la fermeture des écoles le lundi 16 mars, les familles suivies ont fait part de leurs difficultés au quotidien (supports et documents pédagogiques non adaptés, accès internet limité rendant difficile la continuité scolaire ...). Les padlets élaborés par la formatrice CASNAV ont été diffusés auprès des familles stationnant sur l'aire et à celles suivies par ailleurs.

D'une manière générale, peu d'enfants du Voyage ont repris le chemin de l'école en Mai 2020, la peur du virus étant toujours présente avec de nombreuses demandes d'inscription auprès du CNED.

Un nouveau règlement intérieur a été adopté en séance du conseil communautaire du 28/10/2020. Bien adapté au fonctionnement de l'aire, il répond aux besoins des voyageurs et limite les conflits potentiels récurrents en ayant la majorité des dispositions harmonisées avec celles des autres équipements de la région en termes de formalités d'accueil et de séjour. Cela limite les disparités et les mauvaises habitudes.

Il prend notamment en compte les dernières évolutions législatives et jurisprudentielles.

A noter également en 2020 quelques dysfonctionnements du logiciel de télégestion et des piratages de la borne incendie pour des raccordements illicites.

Il est prévu en 2021 de procéder à des travaux de sécurisation de cette borne.

2. LES COMPTES DE LA DÉLÉGATION

En 2020, les charges de fonctionnement se sont élevées à 139 449 €, en diminution de 15 % par rapport à 2019.

Les dépenses totales se répartissent essentiellement en 2 postes :

- Les autres services extérieurs (48 %) dont 90 % sont consacrés à la rémunération de GdV
- Les charges de personnel (33 %)

Les participations financières des usagers, 3 452 €, représentent 2 % des recettes ; l'essentiel étant constitué par la participation versée par le DUF (149 943 €), qui est restée stable.

On ne relève pas d'impayés de la part des familles en 2020. Les crédits de fluides et de redevance de séjours non utilisés ont été remboursés aux usagers lors de leur départ.

Conformément aux dispositions de la loi de finance, une convention tripartite DUF/DDCS 57/GdV a été signée le 23/03/2019.

Le DUF a perçu 29 125.65 € d'ALT2 en 2020.

Indicateurs d'analyse de la qualité du service – Bilan 2020

Indicateurs	Taux	Fréquence	Porteur
Taux de paiement de la redevance d'occupation	100%	Mensuel	GdV
Taux de paiement de la consommation de fluides	100%	Mensuel	GdV
Dépassement de temps de séjour des usagers	0 Jour	Mensuel	GdV
Respect des formalités administratives autorisant le stationnement des caravaniers définies par la Collectivité auprès des usagers	100%	Mensuel	GdV
Taux d'encaissement du montant des dégradations causées par les usagers A noter que depuis l'ouverture de l'aire aucune dégradation des installations communautaires confiées à GdV n'a été constatée	100%	Mensuel	GdV
Taux de traitement des réclamations et litiges	100%	Mensuel	GdV
proposer un accompagnement social adapté aux spécificités socioculturelles des usagers	100%	Mensuel	GdV
Maintenance curative et préventive des installations selon les travaux mis à la charge de GdV	100%	Mensuel	GdV
Accomplissement des Missions déléguées durant toute la durée de la CSP	100%	Mensuel	GdV

COMPTE D'EXPLOITATION
 Concernant le fonctionnement de l'Aire de Stationnement Communautaire du district urbain de Faulquemont
 Du 01/01/2020 au 31/12/2020

DEPENSES		RECETTES	
2020 HT ou 31/12/2020		2020 HT ou 31/12/2020	
60 - ACHATS	10 042 €	7 - COLLECTIVITES LOCALES	3 452 €
60610023 * EAU FAULQUEMONT	1 237 €	74000023 * SUBV. EQUIL. - Communauté de Communes du District Urbain de Faulquemont	149 943 €
60620023 * ELECTRICITE FAULQUEMONT	7 699 €		
60630023 * ANIM ET FCT DES ACT FAULQUEMONT	156 €		
60640023 * FOURN DE BUR / SOCIAUX EDUC FAULQUEMONT	950 €		
61 - SERVICES EXTERIEURS	3 700 €		
61550023 * ENTRETIEN REPARATION FAULQUEMONT	1 565 €		
61600023 * ASSURANCES - FAULQUEMONT	2 135 €		
		A noter la participation de l'Erat de 29125,65 € reversée au District Urbain de Faulquemont dans le cadre de l'Alt 2	
62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS	68 436 €	7 - USAGERS	3 452 €
62261023 * HONORAIRES DIVERS - FAULQUEMONT	3 292 €	70640331 * FAULQUEMONT - REDEVANCES	1 775 €
62560023 * MISSIONS RECEPTION FAULQUEMONT	101 €	70640332 * FAULQUEMONT - FLUIDES	1 471 €
62500023 * FRAIS DEPLACEMENT FAULQUEMONT	2 359 €	70640335 * FAULQUEMONT - DETTES	209 €
62600023 * POSTE - FAULQUEMONT	26 €		
62610023 * TELECOM - FAULQUEMONT	658 €		
62820023 * FRAIS DE PARTICIPATION SIEGE SOCIAL (encadrement, secretariat, gestion, Prt, fournitures, remplacements, honoraires, risques d'exploitation...)	60 000 €		
63 - IMPOTS PREVISIONNELS, TAXES & VERSEMENTS ASSIMILES	8 869 €		
63330000 * FORMATION CONTINUE (ORGANISME)	215 €		
63350000 * TAXE D'APPRENTISSAGE (VERST LIBER.)	130 €		
63340000 * EFFORT CONSTRUCT	88 €		
63511023 * CET FAULQUEMONT	132 €		
63510000 * IMPOTS SOCIETES	1 797 €		
63781023 * AUTRES TAXES - FAULQUEMONT (TAXE OCCUPATION DP)	6 035 €		
63110023 * TAXE SUR SALAIRES - FAULQUEMONT	473 €		
64 - CHARGES DE PERSONNEL	45 317 €	79 - TRANSFERT DE CHARGES	2 003 €
64112300 * REMUNERATIONS BRUTES FAULQUEMONT	32 664 €	TRANSFERT DE CHARGE PERS ET EXPLOITATION	2 003 €
64512300 * URSAF FAULQUEMONT	8 948 €		
64523000 * RETRAITE FAULQUEMONT	1 963 €		
64542300 * POLE EMPLOI FAULQUEMONT	1 261 €		
64120000 * PROVISIONS POUR CONGES PAYES	84 €		
64580000 * PROVISIONS POUR CHARGES SUR CONGES PAYES	258 €		
64750023 * MEDECINE DU TRAVAIL - FAULQUEMONT	180 €		
68 - AMORTISSEMENT & PROVISION	5 045 €		
68112023 * DOT. AMORTISSEMENT - Faulquemont	202 €		
PROVISIONS	4 843 €		
TOTAL DEPENSES	139 449 €	TOTAL RECETTES	155 398 €

KING B
 Avenue du Parad
 CS 8000
 57130 MARSEILLE CEDEX 08
 175728411 R.C.S



◆ MULTI-ACCUEIL PETITE ENFANCE TAM TAM & DOUDOUS

Dans le cadre de sa compétence optionnelle en matière de structures d'accueil Petite Enfance, le DUF a réalisé, en 2007, une Maison de la Petite Enfance, TAM TAM et DOUDOUS, sur le Parc Industriel de FAULQUEMONT.

Idéalement située à proximité des zones d'emploi, la structure, qui dispose d'un agrément pour 60 enfants, permet de répondre concrètement aux problèmes liés à la garde des enfants âgés de 10 semaines à 6 ans grâce à une grande flexibilité puisqu'elle propose un accueil régulier, occasionnel et d'urgence.

La gestion de l'équipement a été confiée à LA CROIX ROUGE FRANÇAISE, à compter du 7 juillet 2012 pour une durée de 10 ans.

1. LES CARACTÉRISTIQUES DU SERVICE

A/ LES INSTALLATIONS ET LE FONCTIONNEMENT DE LA STRUCTURE

Le gestionnaire respecte les objectifs définis par le DUF, notamment :

- La possibilité de garde permanente ou occasionnelle
- L'accueil d'enfants relevant d'un handicap
- L'accueil d'urgence
- Une amplitude horaire d'ouverture large

La structure est destinée prioritairement à l'accueil des enfants des familles résidant et/ou travaillant dans les communes membres du DUF.

Dans la limite des places disponibles, elle peut accueillir des enfants issus de communes extérieures au territoire communautaire, notamment GUESSLING-HEMERING et BOUSTROFF, afin d'optimiser son taux de remplissage.

Le multi-accueil est ouvert du lundi au vendredi de 7H00 à 19H00.

On compte 229 jours d'activité en 2020.

Pour 2020, la capacité théorique maximale était de 590 heures/jour soit 135 110 heures pour l'année. 69 449.91 heures ont effectivement été réalisées, soit 32 % en moins que l'année précédente.

Les enfants sont répartis en 3 sections :

- Les bébés : de 10 semaines à 9/10 mois
- Les 4 pattes : de 10 mois à 18 mois
- Les grands : de 18 mois à 6 ans les mercredis et vacances scolaires

B/ QUELQUES DONNÉES CHIFFRÉES

Il n'y a pas eu de fermeture totale lors du 1^{er} confinement mais des restrictions importantes en termes d'accueil des enfants :

- 3 enfants du 16/03 au 10/05 pour les enfants des professionnels prioritaires
- 20 enfants répartis en 2 groupes de 10 du 10/05 au 02/06
- 30 enfants répartis en 3 groupes de 10 du 02/06 au 20/06

La crèche a accueilli 190 enfants du 01/01 au 30/09 et 214 du 01/10 au 31/12.

On note une baisse de l'activité entre le 1^{er} et le 2^{ème} confinement. Puis, lors du 2^{ème} confinement, une restriction sur la taille des groupes (20 à 30 enfants).

Le télétravail a ensuite contribué, en partie, à la diminution de la fréquentation.

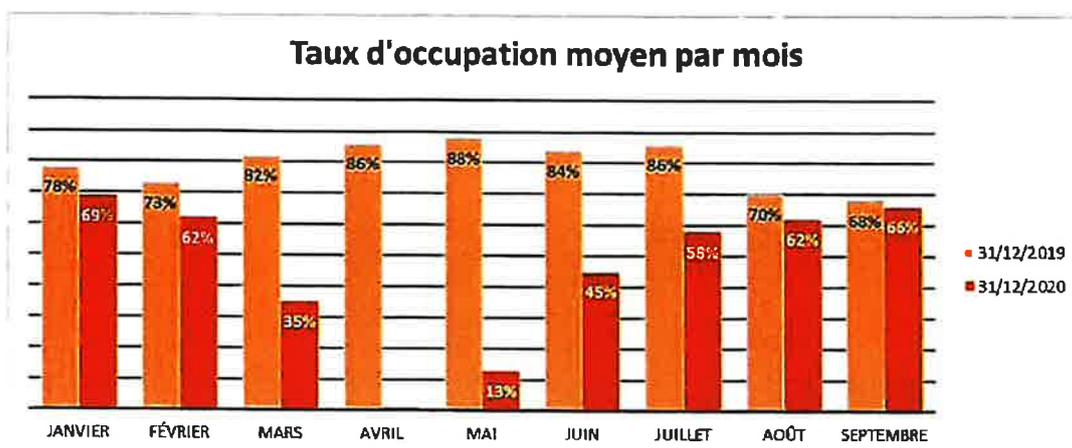
De manière générale, les parents multiplient les modes de garde dans une logique économique (temps partiel, solidarité familiale, inscriptions dans les classes de maternelles dès 2 ans lorsque des places sont dédiées, etc.).

Cette tendance est observée depuis quelques années.

Parmi les familles, 85 % résident au DUF, 13 % y travaillent et les 2 % n'ont pas de lien direct avec le DUF mais permettent d'optimiser le taux de remplissage.

69 449 heures ont été réalisées, 72 255 facturées soit une baisse d'activité de plus de 30 %. Le taux d'occupation pour l'année se situe autour de 50 % avec un taux de facturation à 104 %.

Le tarif moyen par famille s'est porté à 1.75 % de l'heure.



90 % des familles sont « en couple » (Mariés, union maritale ou PACS). On compte seulement 10 % de familles monoparentales.

Répartition des familles par tranches de revenus mensuels

	Nombre de familles			Nombre d'enfants inscrits		
	31/12/2019	01/01/20 au 30/09/20	01/10/20 au 31/12/20	31/12/2019	01/01/20 au 30/09/20	01/10/20 au 31/12/20
de 0 à 674 €	17	13	58	17	13	60
de 675 à 1000 €	3	4	2	5	4	2
de 1001 à 2000 €	45	27	17	56	32	17
de 2001 à 2500 €	13	16	14	14	16	16
de 2501 à 3000 €	21	18	14	23	18	15
de 3001 à 3500 €	33	31	20	37	39	22
de 3501 à 4000 €	36	39	13	43	43	14
de 4001 à 5000 €	29	27	14	33	32	14
de 5001 à 7000 €	17	15	8	20	18	9
de 7001 à 10000 €	3	2	13	3	2	16
de 10001 à 999999 €	0	0	4	0	0	4

Répartition des familles par mode d'accueil

Répartition par mode d'accueil			
	Nombre d'enfants inscrits		
	31/12/2019	01/01/20 au 30/09/20	01/10/20 au 31/12/20
Nombre de régulier	189	164	127
Nombre d'occasionnel	90	54	32
Nombre d'urgence	3	3	1
Nombre d'adaptation	63	67	26

Indicateurs divers

Indicateurs divers			
	Nombre d'enfants inscrits		
	31/12/2019	01/01/20 au 30/09/20	01/10/20 au 31/12/20
Tarifification à moins d'1 €	79	49	47
Pourcentage de filles	46%	43%	48%
Pourcentage de garçons	54%	57%	52%

Le multi-accueil emploie 17.80 ETP.

Une psychologue mutualisée intervient auprès des enfants, professionnelles et parents et anime des groupes d'analyse de pratiques.

Concernant les formations effectuées par le personnel :

- Incendie pour l'ensemble de l'équipe
- Posture professionnelle et ergonomie pour 1 salariée
- Neurosciences pour l'ensemble des salariés

C/ QUALITÉ DU SERVICE ET FAITS MARQUANTS

Afin d'accueillir les enfants et leur famille dans les meilleures conditions, l'objectif principal de la structure est d'instaurer une relation de confiance car le lieu d'accueil des enfants est aussi celui des parents à l'arrivée, au départ et pendant la période d'intégration progressive de l'enfant.

La CROIX ROUGE accorde également une attention particulière à l'accueil de familles monoparentales (10 %), à la recherche d'un emploi, celles en grande précarité, les familles étrangères qui cherchent à s'insérer, les enfants porteurs de troubles du comportement ou de pathologies chroniques, les familles dont les deux parents travaillent, en France ou à l'étranger.

L'interculturalité et la mixité sociale permettent ainsi l'intégration des enfants dans la société dès le plus jeune âge.

Les activités réalisées avec les parents et les familles ont été très perturbées. Les équipes ont bien entendu su maintenir la prise en charge des enfants en assurant leur sécurité et leur épanouissement quotidiennement. Pour garder le lien, un petit journal sous forme de gazette a été créé et adressé par mail aux parents et professionnelles.

Quelques rencontres en présentiel ont pu être réalisées sous forme de café des parents au cours du 1^{er} trimestre, avant le 1^{er} confinement.

2. LES COMPTES DE LA DÉLÉGATION

Le budget total s'est élevé à 831 536,21 € en diminution de 8 % par rapport à 2019.

Les charges de personnel, 656 388,49 €, en baisse de 10 %/2019, constituent l'essentiel des dépenses.

Analyse des charges de fonctionnement			
	Réel 2019	Réel 2020	Variation
Charge de personnel	726 464,94	656 388,49	-9,65%
Achats	52 276,69	53 951,49	3,20%
Services extérieurs	65 201,80	72 142,63	10,65%
Dotation aux amortissements	25 343,26	11 865,27	-53,18%
Charges diverses	35 089,60	35 159,87	0,20%
Autres impôts et taxes	139,00	138,00	0,00%
Charges financières & exceptionnelles	52,24	1 890,46	N/A
Total	904 567,53	831 536,21	-8,07%

La participation effectivement versée par le DUF s'est élevée à 156 664 €.

La problématique majeure de la structure pour 2020 est qu'elle a été dans l'obligation de maintenir son activité malgré le contexte sanitaire.

Les ouvertures pour le personnel prioritaire ont généré des coûts (charges de l'établissement, encadrement, etc.) pour très peu d'enfants, sans compensation de recettes.

Le manque à gagner s'élève à près de 110 000 € pour LA CROIX ROUGE.

Nous étudions actuellement, avec la CAF, les modalités d'une prise en charge tripartite de ce déficit entre la CAF, le DUF et la CROIX ROUGE, le déficit étant lié à une situation exceptionnelle et non à une problématique de mauvaise gestion.

Nous ne retrouvons d'ailleurs pas cette situation à LONGEVILLE qui n'a pas eu de demande de garde exceptionnelle. L'EAJE est donc resté fermé.

Parmi les projets 2021, la création de deux nouveaux partenariats, l'un avec CREANTO et l'autre sur la mise en place d'un atelier d'éveil musical.



Enfants & Familles

croix-rouge française
PARTICIPER AU BÉNÉVOLAT EN FAUCHEUR

Indicateurs clés			
Capacité totale	170 140,00	Pts reçus de financement	1.750,00
Nombre de jours d'ouverture	220,00	Capacité journalière	990,00
Prix de Revient par place	16 350,04	Taux d'occupation facturée	53,48%
Prix de Revient réel	13,27	Taux d'occupation réel	81,40%
Prix de Revient financier	12,75	Nombre d'heures facturées	72 455,96
Coût financier / place	4 440,01	Nombre d'heures réalisées	89 448,91
Coût financier / heure facturée	3,69	Nombre heures facturées	1 204,27
Taux de facturation	104,04%	Équipes	90,00

DEPENSES		
N° de compte Libellé		
Total classe 00		13 651,43
406110 Eau	2 037,56	
056120 Energie électrique	6 352,75	
606130 Chauffage	11 711,29	
806210 Déplacements	200,30	
906220 Produits d'entretien	5 187,34	
906241 fournitures de bureau	2 148,68	
906242 fournitures informatiques	1 120,57	
906250 fournitures scolaires éducatives sports	350,27	
906261 Outils	4 455,03	
906264 Matériel et petit outillage	3 430,27	
906266 fournitures d'hygiène	6 196,68	
906300 Alimentation	7 878,78	
926500 fournitures matériel paramédical	116,47	
926200 Autres fournitures	1 032,30	
Total classe 01	77 641,27	
611200 Autres prestations médicales (actes infirmiers)	7 379,12	
611280 Médicaments de santé humaine	-	
611500 Médicaments de santé humaine vétérinaire	-	
613280 Autres fournitures médicales	-	
613510 Location informatique	1 467,11	
613920 Location équipement	2 803,24	
613530 Location véhicule	594,01	
614000 Charges publicitaires	-	
615220 Entretien bâtiments	-	
615420 Entretien matériel de transport	9,89	
615450 Installation matériel électrique	1 548,61	
615460 Maintenance auto	845,63	
615600 Maintenance informatique et autres	2 782,48	
618000 Assurance	5 359,11	
618140 Assurances véhicules	71,62	
618200 Assurances biens matériels	-	
618200 Documentation	-	
618500 Frais de publicité	-	
618600 Frais divers	-	
Total classe 02	43 681,06	
621100 Personnel permanent	-	
621800 Autres personnels salariés	-	
622610 Prestataires (externes)	-	
622640 Prestataires (interne)	-	
627800 Prestataires divers	-	
627700 Frais d'achat et de construction	-	
624400 Coût des voyages	-	
627100 Publications - relations publiques	31,07	
623900 Droits d'auteurs, brevets	-	
624000 Frais de transport	28,81	
625000 Déplacements, missions et déplacements	1 203,05	
626100 Location et matériel informatique	976,00	
626200 Affranchissements	250,38	
626300 Téléphone	978,74	
627800 Service clientèles et accueils	490,64	
628100 Contributions	-	
628200 Abonnements et fournitures	24 875,70	
628200 Prestations socié. par. PSR (PDD, P...)	-	
628300 Nettoyage, entretien	20 590,65	
628310 Nettoyage	-	
628400 Frais de location	-	
628500 Prestations externes	8,00	
628600 Frais de gardiennage	-	
629200 Autres prestations de services indépendants	650,81	
Total classe 03	91 738,27	
631100 Impôt et taxes (imp. sur valeurs)	40 430,34	
632100 Impôts sur transferts	30,22	
632200 Autres impôts et taxes (professionnel) professo	11 122,81	
632300 Autres impôts et taxes	133,50	
Total classe 04	62 686,87	
641001 Récompense du bénévolat	418 032,78	
641001 Remunération CAF	864,45	
641003 CSE	4 911,15	
641004 PFA	38 431,42	
641005 Primes externes	6 407,20	
641006 Primes internes	2 493,61	
641007 indemnités licenciement, rupture	6 029,80	
641008 Primes CDI	9 289,14	
641009 Primes ATT/CFE	64,80	
641010 Primes points	1 162,99	
641011 Primes PFA	-	
641001 Charges sociales accessoires	124 228,81	
641002 Charges sociales (provisions) CP	4 973,07	
642003 Charges sociales (provisions) autres	306,29	
642004 Charges sociales / autres provisions	22,18	
647200 Versement RPP (CE, CHSST 1 et TR	7 012,50	
647500 Saldos de travaux	2 499,60	
641500 Cotis. travaux	-	
641100 Revenus de capitaux	-	
642110 Frais de formation	5 209,29	
642000 Autres charges de personnels	2 005,07	
Total classe 05	35 139,87	
651000 Rentes et pensions (retraite, fonds d'affectation	-	
654100 Pensions et retraites (retraite)	-	
655100 Frais de stage	24 707,89	
655200 Frais de formation	-	
655300 Frais de stage et autres frais de formation	433,88	
Total classe 06	1 027,65	
661100 Intérêts sur emprunts de dettes	-	
661500 Intérêts sur emprunts (cagion)	1 027,65	
662000 Autres charges financières	-	
Total classe 07	206,89	
671000 Pénalités imposables	-	
676000 VNC des éléments d'actif cédés	306,89	
676000 VNC des éléments d'actif cédés	-	
Total classe 08	11 965,27	
681100 Dotations aux amortissements	7 453,83	
681510 Dotations aux amortissements et charges	-	
681520 Dotations PFR	4 333,82	
681740 Dotations diverses	377,62	
682000 Dotations aux amortissements	-	
Total Divers	90 000,00	
690000 Amortissement matériel - autre	90 000,00	
TOTAL DES CHARGES	921 654,11	
REVENUS DES CHARGES	19,90	
TOTAL DES CHARGES	921 634,21	

RECETTES		
N° de compte Libellé		
Total classe 70		431 643,06
702000 Prestations payées par les usagers	126 184,60	
731000 Prestations de services	-	
732100 Prestations services CAF	351 942,94	
735800 Autres prestations MSA	3 020,92	
706000 Autres produits divers	-	
Total classe 71	774 253,84	
741001 Subvention précédente (Commissariat de l'ÉPCI)	206 403,96	
741002 Subvention autres	-	
741003 Subvention région	-	
741004 Subvention Comité Départemental	-	
742001 Subvention affectée CAF	5 965,96	
742002 Subvention affectée autres	2 000,00	
744001 Subvention commune (dote)	310,20	
746000 Divers	-	
Total classe 72	46 130,32	
750000 Cessions d'actifs	-	
752000 Aides et subventions	60 453,45	
757100 Dotation subvention investissement versée au CR	4 144,54	
758200 Remboursements (formation)	-	
758400 Remboursement (autres cotisations)	-	
758500 Indemnités (autres cotisations)	-	
761000 Autres produits divers de produits	103,30	
Total classe 73	41,76	
781000 Produits de fusion investis	41,76	
782000 Autres produits financiers	-	
Total classe 74	304,90	
775000 Produits de cessions d'actifs	300,39	
776000 Autres produits financiers	4,51	
Total classe 75	9 679,64	
781100 Reprise sur amortissements	-	
781500 Reprise provision pour risques et charges	-	
781520 Reprise provision PFR	9 585,19	
781740 Reprise provision (reprises) diverses	34,55	
782000 Reprise sur provisions affectées	-	
Total classe 76	-	
790000 Transfert de charges	-	
Total classe 77	90 000,00	
810000 Amortissement matériel - autre	90 000,00	
TOTAL DES PRODUITS	921 654,11	
REVENUS DES CHARGES	19,90	
TOTAL DES PRODUITS	921 634,21	

Accusé de réception en préfecture
057-245700133-20211108-DE2-031121-DE
Date de télétransmission : 08/11/2021
Date de réception préfecture : 08/11/2021

◆ MULTI-ACCUEIL PART'ÂGES

Le multiaccueil petite enfance PART'ÂGES de 40 places a ouvert ses portes en octobre 2019 à LONGEVILLE-LES-SAINT-AVOLD.

Cette construction est le fruit d'une réflexion de fond menée pour satisfaire les besoins en matière d'accueil de la petite enfance alors qu'une 1^{ère} réponse avait été apportée par l'ouverture du multi accueil districat à FAULQUEMONT en 2007.

Le développement et la diversification des modes de garde sont en effet indispensables pour que les parents puissent concilier aisément vie familiale et vie professionnelle.

La DSP a été confiée pour une durée de 5 ans à CRESCENDO, GROUPE SOS, qui gère 43 structures petite enfance en France.

Dans le prolongement de la politique menée à FAULQUEMONT, le site de LONGEVILLE-LES-SAINT-AVOLD se situe à proximité des zones d'activités et commerciales pour proposer un service supplémentaire aux salariés des entreprises.

Comme à FAULQUEMONT, priorité est donnée aux familles qui résident au DUF puis à celles dont un parent y travaille.

1. LES CARACTÉRISTIQUES DU SERVICE

A/ LES INSTALLATIONS ET LE FONCTIONNEMENT DE LA STRUCTURE

L'établissement fonctionne en groupe d'âges mélangés.

Ce choix a été motivé par une expérience antérieure qui a permis d'améliorer considérablement la qualité d'accueil auprès des enfants mais également la qualité de travail des équipes de professionnelles.

Le fonctionnement en âges mélangés permet aux enfants de développer l'autonomie, l'entraide, l'empathie, ce qui pacifie également les relations.

L'aménagement de l'espace a été pensé de façon à ce que dans chaque groupe, il y ait le mobilier et les jeux nécessaires à tous les âges.

Dans chaque espace de vie, des coins sont adaptés aux bébés avec tapis, jeux et miroirs fixés au mur, jeux symboliques pour les plus grands, coins lectures ou repos, coins bricolages ou jeux à table.

Ces espaces se cloisonnent et se décroisonnent à souhait afin de pouvoir, en fonction des moments de la journée ou de la dynamique du groupe, créer des espaces plus restreints et plus calmes.

B/ QUELQUES DONNÉES CHIFFRÉES

L'établissement compte 40 places pour des enfants de 3 mois à 6 ans sur une amplitude d'ouverture large, de 7H à 19H.

Il est organisé en 2 sections de 20 places en âges partagés, contrairement à TAM TAM & DOUDOUS.

22 repas sont servis en moyenne par jour, préparés à l'EHPAD « LES LAURIERS » dans le cadre d'une mutualisation et servis en liaison chaude.

L'exercice 2020 se caractérise par :

- 188 jours d'ouverture à raison de 12 heures/jour d'ouverture
- 38 709 heures facturées soit un taux d'activité facturé de 42.9 %
- 33 593 heures réalisées soit un taux d'activité effectif de 37.2 %

- 2 journées pédagogiques
- 109 enfants inscrits dont 1 en difficulté sociale ou familiale ayant nécessité le recours au questionnement de l'équipe pluridisciplinaire
- 70 nouvelles inscriptions ont été réalisées
- 38 départs dont 55 % pour une entrée en école maternelle, 13 % suite au déménagement des parents, 4 ruptures de contrat à l'initiative des familles

Conformément aux exigences du DUF de privilégier les familles du territoire ou l'activité professionnelle locale :

- 63 familles résident au DUF dont 47 à LONGEVILLE
- 46 familles hors DUF dont 23 qui travaillent dans une commune du District

L'accueil des familles n'ayant pas de lien avec le territoire permet d'optimiser le taux de remplissage, d'autant que l'établissement n'a pas de liste d'attente.

La montée en puissance s'est confirmée malgré la pandémie, avec des parents qui privilégient de plus en plus l'accueil régulier à l'accueil occasionnel.

Les contrats fixes sont de plus en plus nombreux mais souvent inférieurs à 3 jours/semaine. On compte 3 contrats à 5 jours à fin décembre 2020.

Comme à FAULQUEMONT, beaucoup de parents font appel à la structure en complément d'un autre mode de garde et bien souvent ce sont les grands-parents qui sont en relais, d'où cette forte demande d'accueil occasionnel et de courte durée.

L'entraide familiale reste très présente.

Répartition des revenus annuels des familles	2020	%
≥ 85 740 € (plafond)	1	1%
Entre 55 000 € et 85 740 €	7	6%
Entre 30 000€ et 55 000 €	55	50%
Entre 7 100 € et 30 000€	38	35%
< 7 100 € (plancher)	8	7%
Total	109	100%

De nombreuses familles sont monoparentales avec un emploi précaire, ce qui explique le nombre de contrats occasionnels.

Une grande majorité des familles est de classe moyenne.

Les CSP cadres ou indépendants sont peu représentés.

QUALITE DU SERVICE ET TRAVAUX MARQUANTS

L'équipe compte 11.3 ETP contre 9.1 à l'ouverture, ce qui s'explique par la montée en charge progressive de la fréquentation.

2020 a malgré tout été une année complexe en termes de gestion des ressources humaines : 1 seul enfant lors du 1^{er} confinement puis 10 enfants encadrés par un groupe de 3 professionnelles en horaires diminués et le décès de deux parents.

L'établissement a fait face aux difficultés de recrutements récurrentes dans la profession (Educatrice de Jeunes Enfants, psychomotricienne, ...) ainsi qu'aux problématiques de remplacement des arrêts maladie ou maternité. Ces situations sont déstabilisantes pour les équipes et nécessitent un accompagnement managérial adapté.

Une psychologue a été recrutée 1 à 2 demi-journées/mois pour soutenir les agents sur leurs pratiques professionnelles. La crèche a également désormais recours à une psychomotricienne 2H/mois.

8 stagiaires ont été accueillis et accompagnés sous forme de tutorat.

5 formations ont été organisées pour le personnel dont la communication en équipe, la gestion des temps et des activités, gestion de situation d'urgence médicale, l'HACCP.

Une attention particulière est apportée à l'accueil des familles de façon bienveillante, en adéquation avec le projet pédagogique de l'établissement (écoute des besoins, qualité des transmissions, implication des parents dans la vie de la crèche, orientations éventuelles en cas de difficultés familiales de type pécuniaire, conflits de garde, violences conjugales ou soutien à la parentalité).

Cela s'est révélé d'autant plus important suite au déconfinement pour rassurer les parents quant aux moyens mis en œuvre afin de permettre le respect des gestes barrières et éviter les contaminations.

De manière générale, des temps d'échanges réguliers sont proposés aux familles qui le souhaitent avec un médecin ou une psychologue.

La structure s'inscrit d'ores et déjà activement dans le réseau local et associatif.

Dès l'ouverture, plusieurs partenariats ont été mis en place afin que la structure soit attractive dans ses propositions d'accueil mais également afin de créer du lien avec les différents partenaires locaux.

Un partenariat avec l'EHPAD « LES LAURIERS » du groupe SOS a débuté dès l'ouverture de la structure.

La réalisation des repas est faite par les cuisiniers de l'EHPAD : repas pour les plus grands en liaison chaude et purées de légumes pour les plus petits.

Cette complémentarité permet de préparer des repas variés, « faits maison », cuisinés dans le respect des normes, avec une très grande part de produits frais, locaux et bio.

Il en est de même pour les gouters et les gâteaux d'anniversaires. Les produits industriels ou emballés sont évités au maximum.

L'EHPAD et la crèche vont participer à un concours commun sur le thème « Les enfants cuisinent ».

L'agent d'entretien de l'EHPAD est également mutualisé pour les deux établissements afin d'assurer la petite maintenance quotidienne de la crèche.

Les collaborations se sont développées en 2020, lorsque le contexte sanitaire a permis les échanges présentsiels :

- Heures de contes conjointes organisées à la médiathèque et prêt de livres pour les enfants à la crèche avec renouvellement mensuel
- Lectures d'histoires à la crèche par les résidents de l'EHPAD
- Participation des enfants aux séances de gymnastiques organisées à l'EHPAD pour les résidents, 2 fois/mois
- Défilé de Carnaval organisé à l'EHPAD

Un nouveau programme « Sortir à l'extérieur » a été expérimenté. Un espace de jeux a été durablement aménagé dans la cour (mobiliers ludiques et psychomoteurs, vélos, draisiennes, parasol, bacs à eau, mini-piscine).

L'établissement travaille par ailleurs sur un projet d'atelier musical (conteuse et musicienne). Une première animation a été organisée pour les fêtes de fin d'année (contes et chants de Noël, manipulation d'instruments, etc.)

Parmi les projets à venir :

- Modulation de l'agrément de la PMI pour optimiser le taux d'occupation sur les horaires les moins fréquentés (obtenu en 2021)
- Création du jardin partagé avec les résidents de l'EHPAD
- Création d'un canapé forestier (Sorties et animation en forêt derrière la structure)
- Animation de projets transversaux avec les associations de la commune
- Mise en place d'un partenariat avec l'école de LONGEVILLE pour l'accueil des enfants les après-midis

2. LES COMPTES DE LA DÉLÉGATION

Entité juridique **CRESCENDO**
Établissement **749 - Longeville les Saint Avold**

Période **31/12/2020**
Page **3**

Compte de résultat (Première partie)

	31/12/2020	31/12/2019 proforma	31/12/2019
Produits d'exploitation	449 174	133 140	133 140
Cotisations			
Ventes de biens et services	54 496	5 679	5 679
- Ventes de biens			
<i>Ventes de marchandises</i>			
<i>Ventes de produits (Finis, intermédiaires, résiduels)</i>			
<i>Ventes de dons en nature</i>			
- Ventes de prestations de service	54 496	5 679	5 679
<i>Travaux et Refacturations de charges locatives</i>			
<i>Prestations de Service</i>	54 496	5 679	5 679
<i>Parrainages</i>			
<i>Produits des activités annexes hors forfaits journaliers</i>			
<i>Autres prestations de service</i>			
Produits de tiers financeurs	394 645	127 458	127 458
- Concours publics			
<i>Prix de journée / Tarifs journaliers</i>			
<i>Dotation Globale de Financement</i>			
<i>Autres produits de tarification</i>			
- Subventions d'exploitation	394 645	127 458	127 458
- Versements des fondateurs ou consommation de la dotation consommable			
- Ressources liées à la générosité du public			
<i>Dans manuels</i>			
<i>Mécénats</i>			
<i>Legs, donations et assurances vie</i>			
- Contributions financières			
Production Stockée			
Production Immobilisée			
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges			
Utilisation des fonds dédiés			
Autres produits de gestion courante	33	3	3
Charges d'exploitation	438 959	127 662	127 662
Achats de marchandises			
Variation de stocks de marchandises			
Achats de matières premières et autres approvisionnements			
Variation de stocks matières premières et autres approvisionnements			
Autres achats et charges externes	96 865	27 297	27 297
Aides financières			
Impôts, taxes et versements assimilés	24 837	5 688	5 688
Salaires et traitements	232 618	72 709	72 709
Charges sociales	77 191	20 533	20 533
Dotations aux amortissements et aux provisions			
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements	4 964	1 433	1 433
- Sur immobilisations : dotations de dépréciations			
- Sur actif circulant : dotations de dépréciations	132		
- Pour risques et charges : dotations aux provisions	2 339		
Report de fonds dédiés			
Autres charges d'exploitation	13	2	2
RESULTAT D'EXPLOITATION	10 215	5 478	5 478
Quote part de résultat sur opérations faites en commun	-21 989	-5 395	-5 395
Excédent ou déficit transféré III			
Déficit ou excédent transféré IV	21 989	5 395	5 395

Compte de résultat (Seconde partie)

	31/12/2020	31/12/2019 proforma	31/12/2019
Produits financiers			
Produits financiers de participation			
Produits financiers autres valeurs mobilières de créances de l'actif immobilisé			
Autres intérêts et produits assimilés			
Reprises sur provisions et transferts de charges financières			
Différences positives de change			
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement			
Charges financières			
Dotations aux amortissements et aux provisions			
Intérêts et charges assimilés	385	83	83
Différences négatives de change			
Charges nettes sur cession de valeurs mobilières de placement			
RÉSULTAT FINANCIER	-385	-83	-83
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT	-12 160	0	0
Produits exceptionnels			
Sur opérations de gestion			
Sur opérations en capital			
Reprises de provisions et transferts de charges exceptionnelles			
Charges exceptionnelles			
Sur opérations de gestion			
Sur opérations en capital			
Dotations aux amortissements et aux provisions			
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL			
Participation des salariés aux résultats			
Impôts sur les bénéfices			
SOLDE INTERMÉDIAIRE	-12 160	0	0
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs			
- Engagements à réaliser sur ressources affectées			
EXCÉDENT OU DÉFICIT	-12 160	0	0
TOTAL DES PRODUITS	449 174	133 140	133 140
TOTAL DES CHARGES	461 334	133 140	133 140
EVALUATIONS DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Produits			
Dons en nature			
Prestations en nature			
Bénévoles			
Charges			
Secours en nature			
Mise à disposition gratuite de biens			
Prestations en nature			
Personnel bénévole			

Les charges de personnel constituent l'essentiel des dépenses tout comme à FAULQUEMONT.
La participation du DUF s'est élevée 174 540.03 €.

◆ GOLF DE FAULQUEMONT-PONTPIERRE

Dans le cadre de sa compétence optionnelle en matière de construction et fonctionnement d'équipements sportifs, le DUF a réalisé, au début des années 1990, un golf dans le prolongement du Parc Industriel de FAULQUEMONT, sur le ban de la commune de PONTPIERRE.

Son ouverture, en septembre 1993, répondait à 3 objectifs :

- Accroître l'attractivité du Parc Industriel en proposant un équipement de qualité et les services associés aux entreprises, leurs salariés, leurs clients : le golf comme outil du développement économique local
- Compléter le panel des disciplines sportives proposées sur le territoire pour amorcer son développement touristique et rendre accessible, notamment aux jeunes, une discipline considérée comme élitiste
- Améliorer l'environnement pour rompre avec l'image d'un passé minier et revitaliser le DUF

Après 30 ans de fonctionnement, le golf est devenu un complexe de loisirs complet offrant hébergement, restauration traditionnelle et gastronomique de haute-qualité, ancré dans la vie locale et utilisé comme outil de développement par les entreprises des zones d'activités. Il a été classé huitième golf le plus difficile techniquement en France par GOLF MAGAZINE en 2020.

En séance du 04/02/2015, le Conseil Communautaire a réattribué la gestion du site en DSP par voie d'affermage à l'ASSOCIATION SPORTIVE DU GOLF DE FAULQUEMONT-PONTPIERRE, pour une durée de 10 ans, à compter du 01/04/2015.

1. LES CARACTÉRISTIQUES DU SERVICE

A/ LES INSTALLATIONS ET LE FONCTIONNEMENT DE LA STRUCTURE

Un site de 70 hectares composé de :

- Un parcours 18 trous d'une longueur de 5 985 m homologué pour organiser des compétitions locales, départementales, régionales et nationales
- Un parcours compact 9 trous homologué pitch and putt d'une longueur de 838 m idéal pour faire ses débuts sur un parcours
- Un practice comprenant 30 postes de frappe dont 22 couverts avec distributeur de balles, réalisé en 2012
- Un putting-green de 8 trous
- Un hangar de stockage du parc machine équipé d'un bureau, d'une petite salle à manger pour le personnel d'atelier, d'un WC, d'une douche et d'un vestiaire

L'association a pris possession du nouveau club-house au printemps 2017 comprenant un espace accueil modernisé, des vestiaires adaptés aux besoins des golfeurs traditionnels et scolaires, des salles de formation modulables pouvant accueillir 40 à 50 personnes, un pro-shop, un espace de restauration, le FIFTEE.

Le gestionnaire assure le fonctionnement, la surveillance et l'entretien des installations, ainsi que le financement du matériel d'exploitation et veille à son renouvellement régulier. Il est à l'écoute permanent des pratiquants et veille à proposer des services de qualité.

Chaque golfeur membre de l'association s'acquitte d'une cotisation annuelle lui permettant de jouer quand il le souhaite, 7 jours sur 7, pendant les heures d'ouverture de l'équipement :

- En basse saison (novembre à fin mars) de 9h00 à 17h00
- En haute saison (d'avril à fin octobre) de 9h00 à 18h00

Les horaires sont bien entendus élargis lors des manifestations sportives.

Les non-membres peuvent jouer en réglant un droit de jeu journalier dit « Greenfee ». 44 560 ont été vendus en 2020 contre 72 685 en 2019. (- 40 %)

Plusieurs produits et tarifs sont proposés 7 jours sur 7 ou 5 jours sur 7 en individuel ou en couple. Ils sont établis en fonction des différentes catégories d'âge, mais aussi en tenant compte de la concurrence et avec l'accord annuel du DUF.

FAULQUEMONT-PONTPIERRE se classe parmi les golfs les plus attractifs de Lorraine.

Pour jouer dans le respect des règles de golf et de fonctionnement, chaque joueur doit préalablement réserver son horaire de départ à l'accueil afin d'éviter les encombrements anarchiques aux heures les plus fréquentées. Le service est disponible également en ligne.

Les zones d'entraînement sont librement accessibles.

B/ QUELQUES DONNÉES CHIFFRÉES

- 426 licenciés ont fréquenté le golf de FAULQUEMONT-PONTPIERRE. Ces chiffres sont stables en légère diminution
- 299 membres au sein de l'association sportive contre 314 en 2019

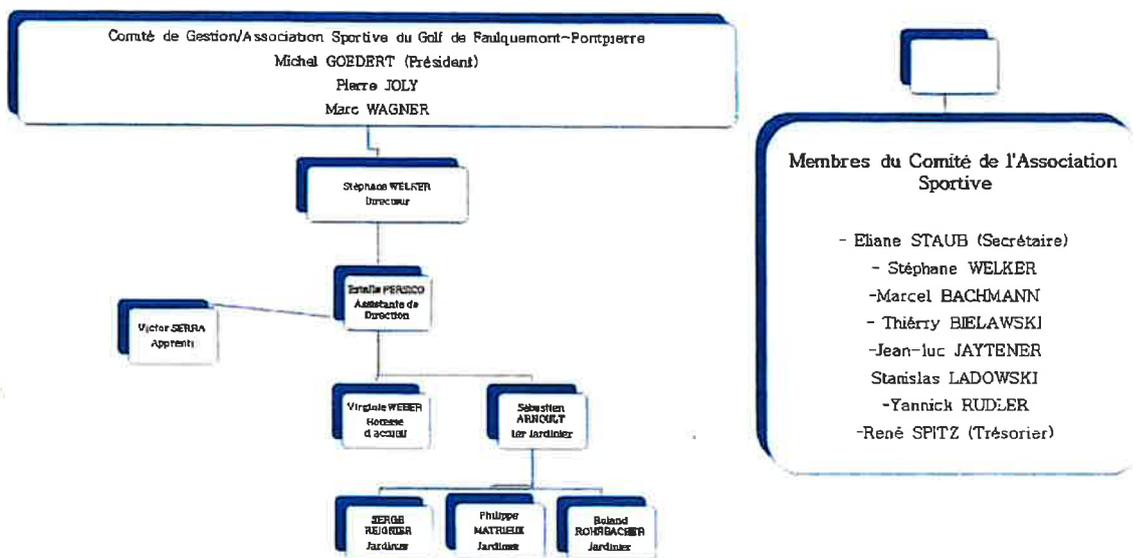
Détail des statistiques licenciés par type de lien, par sexe et par catégorie									
	Membre AS			Abonné Golf			Indépendants Golf		
	H	F	Total	H	F	Total	H	F	Total
Adulte (plus de 25 ans)	168	59	227	0	0	0	79	26	105
Jeune Adulte (19 à 25 ans)	4	3	7	0	0	0	1	1	2
Jeune (13 à 18 ans)	19	4	23	0	0	0	3	0	3
Enfant (moins de 13 ans)	13	3	16	0	0	0	0	0	0
Fin de saison Adulte	1	0	1	0	0	0	1	0	1
Fin de saison Jeune	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Fin de saison Enfant	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Personnel Golf	3	0	3	0	0	0	0	0	0
Scolaire	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Enfant 2020/2021	3	0	3	0	0	0	0	0	0
Jeune 2020/2021	1	0	1	0	0	0	0	0	0
Jeune Adulte 2020/2021	1	0	1	0	0	0	0	0	0
Adulte 2020/2021	6	1	7	0	0	0	4	1	5
Licence 2019/2020	5	5	10	0	0	0	7	4	11
Total	224	75	299	0	0	0	95	32	127

Total des licenciés par sexe et par catégorie			
	Hommes	Femmes	Total
Adulte (plus de 25 ans)	247	85	332
Jeune Adulte (19 à 25 ans)	5	4	9
Jeune (13 à 18 ans)	22	4	26
Enfant (moins de 13 ans)	13	3	16
Fin de saison Adulte	2	0	2
Fin de saison Jeune	0	0	0
Fin de saison Enfant	0	0	0
Personnel Golf	3	0	3
Scolaire	0	0	0
Enfant 2020/2021	3	0	3
Jeune 2020/2021	1	0	1
Jeune Adulte 2020/2021	1	0	1
Adulte 2020/2021	10	2	12
Licence 2019/2020	12	9	21
Total	319	107	426

C/ QUALITÉ DU SERVICE

L'équipe est composée :

- D'un directeur
- De 2 enseignants diplômés d'état pour la formation des golfeurs, la promotion du golf, l'accueil des scolaires et les initiations, le second ayant été recruté en 2020 pour renforcer l'équipe
- D'une adjointe de direction, une secrétaire/hôtesse d'accueil et un apprenti en BTS Commercial (depuis août 2020)
- De 4 techniciens pour l'entretien du parcours



- En matière de démocratisation de l'accès au golf :

Comme chaque année, près de 500 enfants des écoles primaires du DUF ont été accueillis sur des modules de 7 à 12 semaines, ce qui représente 14 classes différentes soit 2 classes supplémentaires/2019.

La section sport-études du collège L. PASTEUR accueille 20 jeunes avec 20 heures d'entraînement par semaine. Aucune manifestation n'a pu avoir lieu en 2020 en raison du COVID-19, seuls les entraînements durant les périodes autorisées et toujours dans le strict respect des règles sanitaires ont eu lieu.

- En matière de promotion du site sur le plan local :

Des journées d'initiations gratuites sont proposées tous les dimanches d'avril à septembre. 10 personnes ont concrétisé leur inscription à l'issue de cet essai.

Un produit spécifique a été créé à l'attention des entreprises, diffusé en 2018 et reconduit en 2020.

Un Trophée des Communes a été créé en 2020. Il a pour but de proposer des initiations gratuites à destination des habitants du DUF pour faire découvrir le golf.

- En matière de promotion du site sur le plan régional et national :

Le gestionnaire propose une offre touristique en partenariat avec les prestataires établis sur le site (*HOSTELLERIE DU CHAMBELLAN, LE FIFTEE, LA MEZZANINE, LE TOYA*), comprenant parcours de golf, hébergement et restauration et depuis août 2020, avec les Chambres d'Hôtes « LES MAGNOLIAS » à PONTPIERRE.

La communication se fait notamment au sein du réseau spécialisé Le Club (350 golfs adhérents dont FAULQUEMONT-PONTPIERRE) mais également auprès des fédérations, ligues et golfs étrangers (HOLLANDE, BELGIQUE, LUXEMBOURG, ALLEMAGNE...).

Le golf communique via son site internet et sur les réseaux sociaux.

Des accords de gratuité et de réciprocité ont été signés avec différents clubs.

Des accords de partenariat ont également été signés avec les clubs Sarrois puisque 30 % de la clientèle est allemande.

Plus de 30 compétitions nationales (avec hébergement et restauration sur le site mais aussi avec les hôtels partenaires de FAULQUEMONT), régionales et locales ont été organisées en 2020, soit environ 3 000 compétiteurs sur l'année ;

Il est à noter que le golf de FAULQUEMONT-PONTPIERRE fait partie des rares golfs référencés par la Fédération Française de Golf (FFG) pour l'organisation de compétitions nationales.

En raison du COVID, la plupart des manifestations prévues ont été annulées, seules quelques compétitions (de juillet à octobre) ont pu être maintenues dans le strict respect des règles sanitaires :

- Championnat de Ligue Vétérans, les 19 et 20 août
- Compétition du Lions Club, les 29 et 30 août
- Compétition Eurogolf, le dimanche 6 septembre
- Les Trophées Ile de la Réunion, le dimanche 13 septembre
- Compétition « Les Filles du Mardi », le dimanche 20 septembre
- Compétition Serrurerie Mosellane/ Fiftee, le dimanche 11 octobre
- Compétition Srixon Texas Scramble Tour, le samedi 17 octobre

Le 4 juillet, en collaboration avec le centre de Ressource de Saint Avold et le DUF, une journée shooting photo « BANDEAU ROSE » avec des personnes atteintes de Cancer ainsi que des golfeuses a été organisée.

Durant tout l'été, le Département a mise en place une Caravane itinérante "Moselle Terre de Jeux" ! Le lundi 10 août, elle a effectué une étape au Golf de FAULQUEMONT-PONTPIERRE.

De nombreux jeunes du secteur de FAULQUEMONT – SAINT-AVOLD ont bénéficié d'une initiation au golf. Ils ont également pu rencontrer 3 joueurs de l'équipe de AS.Folschviller Handball.

La structure est labellisée « MOSELLE PLEINE NATURE », référencement du CONSEIL DÉPARTEMENTAL pour les sites de sports de nature de qualité.

Enfin, Parenthèse Nature, la 1^{ère} édition du festival photo organisé par le DUF en plein air sur le chemin autour et à l'intérieur du golf a accueilli 10 000 visiteurs.

En raison du COVID-19, l'ensemble des épreuves de compétitions des équipes Hommes et Dames Nationales et Régionales ont été annulées par la fédération française de golf.

2. LES COMPTES DE LA DÉLÉGATION

L'exercice 2020 présente un résultat déficitaire de 233 € contre 12 067 € sur l'exercice précédent.

Le chiffre d'affaires global s'élève à 409 483 € en diminution de 11 % :

- Le PROSHOP, désormais géré en direct, a généré un chiffre d'affaire de 27 898 €, en diminution
- Le loyer versé par le restaurant FIFTEE (11 000 €), indexé sur le chiffre d'affaire, est en baisse
- Les abonnements sont en hausse de 3 %
- La vente de greenfee est en baisse de 40 % tout comme les recettes générées par les compétitions (-40 %) et les cours de golf (-24 %)

Les charges d'exploitation sont en baisse de 6.6 % pour atteindre 449 806 €. Les dépenses de personnel sont sensiblement stables grâce à la mise en place des mesures de chômage partiel.

L'association a bénéficié d'un Prêt Garantie par l'État (PGE) de 90 000 €.

3. FAITS MARQUANTS

Le GOLF a été fermé du 15 mars au 15 mai 2020 et tout le mois de novembre 2020.

CONCERNANT LES TRAVAUX REALISÉS EN 2020 :

Par l'association sportive

- Enrochement du fossé du trou n° 17 et au départ du trou n° 2
- Elagage des sous-bois
- Travaux divers d'arrosage
- Changement d'arroseurs
- Renouvellement d'arroseurs sur greens
- Remise à niveau des plaques de regards d'arrosage
- Réparation d'électrovannes
- Mise en place d'un clapet anti-retour à la station de pompage

Durant la période du COVID-19, le golf de FAULQUEMONT-PONTPIERRE, en partenariat avec la Serrurerie Mosellane, a mis en place un dispositif appelé "EEZEE HOLE", afin de retirer la balle du trou sans toucher le mât du drapeau.

Par le DUF

- Réfection du Bunker au trou n°18
- Abattage et broyage de sapins morts au trou n° 15 et sur le parcours
- Mise en place de nouveaux repères de départs

CONCERNANT LES TRAVAUX D'ENTRETIEN ANNUEL :

- Découpe et entretien des bunkers (complément de sable)
- Pièges à Taupes
- Elagage des arbres
- Réfection chemin d'accès et chemin de sortie départ du trou n° 17
- Entretien des départs (divots et semis)
- Aération des greens + sursemis
- Coupe de roseaux le long de la berlinoise du green du trou n° 6 et départ du trou n° 7
- Plantation d'arbres fruitiers
- Intervention d'un arboriculteur pour la taille des arbres fruitiers
- Nettoyage des sous-bois, petit élagage arbres et fruitiers, découpe et abattage d'arbres morts à divers endroits du parcours
- Complément de sable dans certains bunkers
- Entretien et optimisation de la clôture anti-sanglier
- Pose de grillage au fond du practice afin d'éviter que les balles aillent dans la rivière

CONCERNANT LES TRAVAUX EN PRÉVISION POUR 2021 :

- Extension du parking Est
- Remplacement de la passerelle du trou n° 17
- Remplacement d'arroseurs
- Etude du projet « box enseignement »
- Modification du départ synthétique du trou n° 17 en naturel
- Augmentation des opérations mécaniques sur les greens sur les conseils de la société R-Consult pour le passage zéro phyto en 2025
- Poursuite de réfection d'une partie des bunkers

Compte de Résultat 1/2

		Etat exprimé en euros		31/12/2020	31/12/2019
		France	Exportation	12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises	31 048		31 048	46 567
	Production vendue (Biens)				
	Production vendue (Services et Travaux)	378 435		378 435	414 984
	Montant net du chiffre d'affaires	409 483		409 483	461 551
	Production stockée				
	Production immobilisée				
	Subventions d'exploitation			6 483	6 700
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges			33 203	1 904
	Autres produits			16	39
Total des produits d'exploitation (1)				449 185	470 194
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises			19 612	19 620
	Variation de stock			(1 546)	(139)
	Achats de matières et autres approvisionnements				
	Variation de stock				
	Autres achats et charges externes			180 841	222 519
	Impôts, taxes et versements assimilés			2 727	1 347
	Salaires et traitements			169 309	173 615
	Charges sociales du personnel			55 315	42 182
	Cotisations personnelles de l'exploitant				
	Dotations aux amortissements :				
	- sur immobilisations			11 472	10 850
	- charges d'exploitation à répartir				
	Dotations aux dépréciations :				
	- sur immobilisations				
- sur actif circulant					
Dotations aux provisions					
Autres charges			12 077	11 599	
Total des charges d'exploitation (2)				449 806	481 593
RESULTAT D'EXPLOITATION				(621)	(11 399)

Compte de Résultat 2/2

Etat exprimé en euros

		31/12/2020	31/12/2019
RESULTAT D'EXPLOITATION		(621)	(11 399)
Opéra. courant.	Bénéfice attribué ou perte transférée		
	Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS	De participations (3)		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3)		
	Autres intérêts et produits assimilés (3)	761	242
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des produits financiers		761	242
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées (4)	372	843
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières		372	843
RESULTAT FINANCIER		388	(600)
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		(233)	(11 999)
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion		
	Sur opérations en capital		250
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
Total des produits exceptionnels			250
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion		
	Sur opérations en capital		118
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total des charges exceptionnelles			318
RESULTAT EXCEPTIONNEL			(68)
PARTICIPATION DES SALAIRES IMPOTS SUR LES BENEFICES			
TOTAL DES PRODUITS		449 946	470 687
TOTAL DES CHARGES		450 179	482 753
RESULTAT DE L'EXERCICE		(233)	(12 067)
(1) dont produits afférents à des exercices antérieurs			
(2) dont charges afférentes à des exercices antérieurs			
(3) dont produits concernant les entreprises liées			
(4) dont intérêts concernant les entreprises liées			

ENSEIGNEMENT

Forfait liberté
Cours individuels et collectifs
Durée : 2 mois

12 séances de 30 min en leçon individuelle sur réservation à votre convenance auprès de l'un de nos enseignants
12 heures de cours collectifs (soit 2h de cours par semaine maximum) sur la durée du forfait.
Abonnement au Parcours compact et Balles de pratique
compris pendant les heures de cours.
Passage de la Carte Verte à l'issue du forfait
150 €

OBJECTIF CARTE VERTE
Cours collectifs
Durée: 10 mois

40 heures de cours collectifs
(2 heures de cours maximum par semaine) succédés par l'un de nos enseignants
Séance de 1 heure - groupe de 8 personnes
Matériel compris : 1/2 série (sac + 6 clubs)
Abonnement au Parcours compact et Balles de pratique
compris pendant les heures de cours.
Passage de la Carte Verte à l'issue du forfait
895 €

Initiations gratuites tous les dimanches sur réservation à l'accueil

Greenfee

		Semaine	Week end
10 trous	Adulte	45 €	55 €
	Etudiant		
18 trous	& - 18 ans	20 €	28 €
9 trous	Adulte	28 €	33 €
	Etudiant		
9 trous	& - 18 ans	16 €	22 €
Compact journées	Adulte	15 €	17 €
Compact journées	Etudiant & - 18 ans	9 €	10 €

Carte Classic réseau Le Club à 49 €
- 20 % de remise sur le greenfee

	9 trous	18 trous
Volantette Membres	10 €	25 €
Non-Membres	22 €	32 €

	2 semaines	11 semaines
Practice Membres	5 €	20 €
Non-Membres	6 €	30 €

Nos tarifs 2020



AS Golf de Faulquemont
Avenue Jean Minnet
57380 Faulquemont
03.57.51.30.52
golf.faulquemont@gmail.com



Avantages Membres

Jouer à Faulquemont en bénéficiant de 50 % de réduction sur le green-fee dans plus de 170 golfs du réseau Le Club.

Réciprocité totale avec :

Metz Cherisey,
Garden Golf de Metz,
Nancy Aingeray, et Nancy Putnoy.

Tarifs préférentiels sur vos green-fees au golf de Sarrebourg:

25 € en semaine / 35€ Week-end

Cotisations annuelles 2020

Faulquemont Gold		
Adulte ind. 7/7	1500 €	
Couple 7/7	2400 €	
Adulte ind. 5/7	1400 €	
Couple 5/7	2300 €	
Adulte étudiant	500 €	
Adulte 25/30 ans	800 €	
Vétérans plus de 77 ans **	1400 €	
Moins de 13 ans	150 €	
Moins de 19 ans	250 €	
Moins de 13 ans Ecole de golf	100 €	
Moins de 18 ans Ecole de golf	150 €	

**La cotisation vétérans plus de 77 ans comprend la gratuité de la location de la voiturette à l'accueil.
Les jours fériés ne sont pas inclus dans les abonnements 5/7.

COTISATIONS NOUVEAUX MEMBRES

Remise Carte verte FAULQUEMONT	Gold 800 €
Remise Cotisation nouveau membre (joueurs n'ayant jamais eu de cotisation à Faulquemont) ADULTE INDIVIDUEL	Gold 800 €
Remise Cotisation nouveau membre (joueurs n'ayant jamais eu de cotisation à Faulquemont) COUPLE	Gold 1350 €

- Les cotisations sont valables du 01/01/2020 au 31/12/2020.
- Remise Parrainage: 100 €

Programme fidélité Le Club :

(1 € dépensé = 1 fee -
100 fees = 5 € de remise sur vos achats)



Le golf, je m'y mets AUJOURD'HUI

GO for GOLF 59€
EN SAVOIR +

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement collectif

Exercice 2020



Travaux de rénovation (2020-2021) : STEP de Créhange

Rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'exercice présenté conformément à l'article L2224 - 5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007. Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur, la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr, rubrique « l'Observatoire »

Si les informations pré-remplies ne sont pas correctes, veuillez contacter votre DDT

Table des matières

1.	Caractérisation technique du service	3
1.1.	Présentation du territoire desservi	3
1.2.	Mode de gestion du service	3
1.3.	Estimation de la population desservie (D201.0)	4
1.4.	Nombre d'abonnés	4
1.5.	Volumes facturés	6
1.6.	Détail des imports et exports d'effluents	7
1.7.	Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)	8
1.8.	Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert	8
1.9.	Ouvrages d'épuration des eaux usées	9
1.10.	Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)	20
1.10.1.	Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration	20
1.10.2.	Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration	21
2.	Tarification de l'assainissement et recettes du service	22
2.1.	Modalités de tarification	22
2.2.	Facture d'assainissement type (D204.0)	23
2.3.	Recettes	25
3.	Indicateurs de performance	26
3.1.	Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)	26
3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux	26
3.3.	Conformité de la collecte des effluents (P203.3)	28
3.4.	Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)	29
3.5.	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)	30
3.6.	Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)	31
4.	Financement des investissements	32
4.1.	Montants financiers	32
4.2.	Etat de la dette du service	32
4.3.	Amortissements	32
4.4.	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux	33
4.5.	Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice	33
5.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau	34
5.1.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0)	34
5.2.	Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)	34
6.	Tableau récapitulatif des indicateurs	35

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi



Le service est géré au niveau communal
 intercommunal

- **Nom de la collectivité** : Communauté de Communes du District Urbain de Faulquemont
- **Nom de l'entité de gestion**: assainissement collectif
- **Caractéristiques** (commune, EPCI et type, etc.) : Communauté de communes
- **Compétences liées au service** :

Le service assainissement du District Urbain de Faulquemont assure les compétences suivantes : collecte, transport et traitement des eaux usées domestiques. A ce titre, il effectue les contrôles de raccordement des particuliers et l'élimination des boues produites par les stations d'épuration.

Dans le cadre des travaux de mise en place de nouveaux schémas d'assainissement collectif, il assure également les travaux de déconnexion des fosses existantes.

- **Territoire desservi** comprend les 33 communes suivantes

Adaincourt, Adelange, Arraincourt, Arriance, Bambiderstroff, Bouchepom, Créhange, Elvange, Faulquemont, Flétrange, Fouligny, Guinglange, Hallering, Han-sur-Nied, Haute-Vigneulles, HERNY, Holacourt, Hémmilly, Laudrefang, Longeville-lès-Saint-Avold, Mainvillers, Many, Marange-Zondrange, Pontpierre, Teting-sur-Nied, Thicourt, Thonville, Tritteling-Redlach, Vahl-lès-Faulquemont, Vatimont, Vittoncourt, Voimhaut, Zimming.

- **Existence d'une CCSPL** Oui Non
- **Existence d'un zonage** :

Seules les communes du secteur Aval et celles ayant fait l'objet de travaux de mise en conformité de leur assainissement par le DUF sont dotées d'un zonage d'assainissement réglementaire. Pour les autres communes les zonages existent de fait et correspondent à la desserte des réseaux.

- **Existence d'un règlement de service** :

Par délibération du 15 décembre 2010 un règlement du service assainissement a été approuvé. Ce dernier est articulé en 4 livres :

- Livre 1 : ce dernier reprend le règlement intérieur fixant les modalités d'exercice de compétence assainissement par le DUF
- Livre 2 : règlement du service d'assainissement collectif
- Livre 3 : règlement traitant des rejets industriels
- Livre 4 : règlement du SPANC

1.2. Mode de gestion du service



Le service est exploité en Régie par Régie à autonomie financière

1.3. Estimation de la population desservie (D201.0)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'assainissement collectif dessert 24 939 habitants au 31/12/2020 (24 902 au 31/12/2019).

1.4. Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'assainissement collectif dessert 10 774 abonnés au 31/12/2020 (10 824 au 31/12/2019).

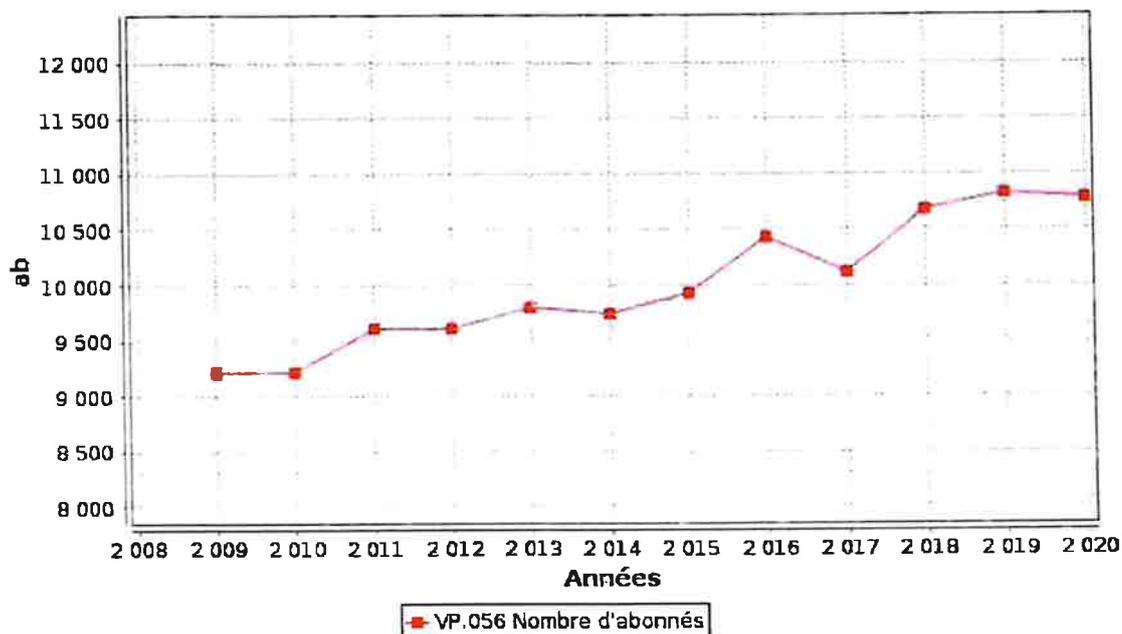
La répartition des abonnés par commune est la suivante :

Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2019	Nombre d'abonnés domestiques au 31/12/2020	Nombre d'abonnés non domestiques au 31/12/2020	Nombre total d'abonnés au 31/12/2020	Variation en %
Adaincourt	45	47		47	4
Adelange	110	111		111	1
Arraincourt	54	54		54	0
Arriance	92	95		95	3
Bambiderstroff	501	503		503	0
Boucheporn	253	264		264	4
Créhange	1707	1709	2	1711	0
Elvange	176	177		177	1
Faulquemont	2392	2387	1	2388	0
Flétrange	418	417		417	0
Foulny	50	50		50	0
Guinglange	136	136		136	0
Hallerling	61	62		62	2
Han-sur-Nied	99	97		97	-2
Haute-Vigneulles	210	212		212	1
Herny	226	227		227	0
Holacourt	37	37		37	0
Hémilly	56	56		56	0
Laudrefang	145	141		141	-3
Longeville-lès-Saint-Avold	1661	1650	2	1652	-1
Mainvillers	138	140		140	1
Many	122	123		123	1
Marange-Zondrange	142	141		141	-1
Pontpierre	311	294		294	-6
Teting-sur-Nied	550	531		531	-4
Thicourt	54	52		52	-4
Thonville	21	22		22	5
Tritteling-Redlach	222	222		222	0
Vahl-lès-Faulquemont	116	103		103	-13
Vatimont	140	138		138	-1
Vittoncourt	160	156		156	-3
Voimhaut	99	98		98	-1
Zimming	320	322		322	1
Total	10 824	10774	5	10779	-0,4%

Nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement : 10 774.

La densité linéaire d'abonnés nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement est de 31,9 abonnés/km au 31/12/2020 (32,41 abonnés/km au 31/12/2019).

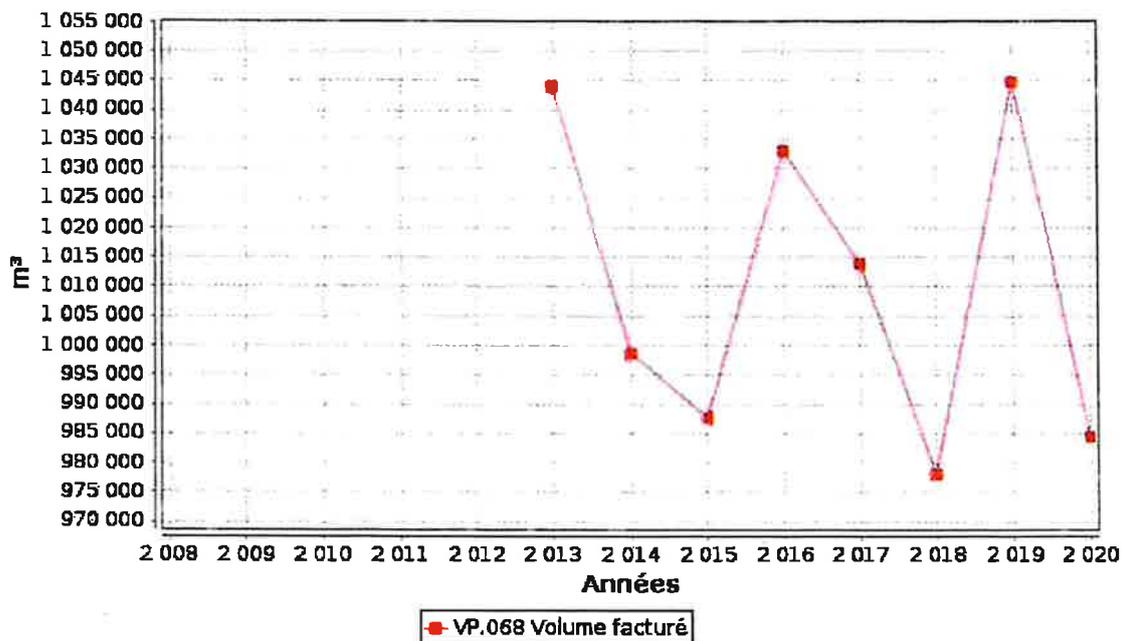
Le nombre d'habitants par abonné population desservie rapportée au nombre d'abonné est de 2,31 habitants/abonné au 31/12/2020 (2,3 habitants/abonné au 31/12/2019).



1.5. Volumes facturés



	Volumes facturés durant l'exercice 2019 en m ³	Volumes facturés durant l'exercice 2020 en m ³	Variation en %
Total des volumes facturés aux abonnés	1 044 941	984 494	-5,8%



1.6. *Détail des imports et exports d'effluents*



Volumes exportés vers...	Volumes exportés durant l'exercice 2019 en m ³	Volumes exportés durant l'exercice 2020 en m ³	Variation en %
Energis (Zone des garages à Longeville)	1652	2173	31,5
Total des volumes exportés	1652	2173	31,5
Volumes importés depuis...	Volumes importés durant l'exercice 2019 en m ³	Volumes importés durant l'exercice 2020 en m ³	Variation en %
Total des volumes importés	0	0	0

1.7. Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)



Le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique est de 5 au 31/12/2020 (5 au 31/12/2019).

1.8. Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert



Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collectif est constitué de :

- 240,87 km de réseau unitaire hors branchements,
 - 96,91 km de réseau séparatif d'eaux usées hors branchements,
- soit un linéaire de collecte total de 337,78 km (334 km au 31/12/2019).

119 ouvrages permettent la maîtrise des déversements d'effluents au milieu naturel par temps de pluie.

Localisation	Déversoirs d'orage	Bassins de pollution	
		Nombre	Volume de stockage
Agglo Créhange	24	2	1800
Agglo Faulquemont	20	4	399
Agglo Haute Vigneulles	14	7	400
Agglo Longeville	15	3	1795
Mainvillers	2	-	-
Hémilly	3	-	-
Many	3	1	49
Chémery	2	-	-
Agglo Herny	5	2	165
Adelange	2	1 lagune primaire STEU	200
Marange Hallering	6	1 lagune primaire STEU	300
Vahl-lès-Faulquemont	2	-	-
TOTAL	98	21	5108



1.9. Ouvrages d'épuration des eaux usées

Le service gère 11 Stations de Traitement des Eaux Usées (STEU) qui assurent le traitement des eaux usées.

STEU N°1 : Station d'épuration de Faulquemont Amont
Code Sandre de la station : 025720901143

Caractéristiques générales													
Filière de traitement (cf. annexe)		Boue activée aération prolongée (très faible charge)											
Date de mise en service		31/12/1997											
Commune d'implantation		Faulquemont (57209)											
Lieu-dit													
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾		6500											
Nombre d'abonnés raccordés		1175											
Nombre d'habitants raccordés		2911											
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j		2786 (percentile 95 de 2019)											
Prescriptions de rejet													
Soumise à		<input type="checkbox"/> Autorisation en date du		25 juillet 2000									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface									
		Nom du milieu récepteur		RIVIERE LA NIED ALLEMANDE									
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)				ET si Q < 4308 m ³ OU si Q > 4308 m ³				Rendement (%)			
DBO ₅		25				ET/OU				90			
DCO		90				ET/OU				75			
MES		30				ET/OU				90			
Pt		2				ET/OU				Du 01/04 au 31/10			
Charges rejetées par l'ouvrage													
Date du bilan 24h		Conformité (Oui/Non)		Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
				DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
				Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Moyenne annuelle		oui		3,96	95,1	15,3	94,1	4,6	95,3	3,88	80,9	1,30	50

(1) EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

La station présente des non-conformités réglementaires pour les MEST. La STEU est notée non-conforme pour les performances de traitement (indicateur P205.3).

STEU N°2 : Station d'épuration de Mainvillers
Code Sandre de la station : 025743000922

Caractéristiques générales													
Filière de traitement (cf. annexe)			Lagunage naturel										
Date de mise en service			12/03/1998										
Commune d'implantation			Mainvillers (57430)										
Lieu-dit													
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾			370										
Nombre d'abonnés raccordés			138										
Nombre d'habitants raccordés			329										
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j			89										
Prescriptions de rejet													
Soumise à			<input type="checkbox"/> Déclaration en date du			13 août 2009							
Milieu récepteur du rejet			Type de milieu récepteur			Eau douce de surface							
			Nom du milieu récepteur			RUISSEAU DE BROUCHE							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		OU		Rendement (%)							
DBO ₅		35		OU		90							
DCO		125		OU		80							
MES		60		OU		85							
NTK		30		OU		60							
Charges rejetées par l'ouvrage													
Date du bilan 24h		Conformité (Oui/Non)		Conformité du rejet en concentration ou en rendement selon arrêté								Pt	
				DBO ₅		DCO		MES		NGL			
				Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
30/03/2020		Oui		3	98	23	95	29	86	20,6	69	2,9	47

Bien que le récépissé de déclaration ne prévoie le suivi que de 4 paramètres, ce dernier est effectué sur l'ensemble des paramètres habituels.

STEU N°3 : Lagune de Hémiilly
Code Sandre de la station : 025731301246

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)		Lagunage naturel									
Date de mise en service		01/10/1999									
Commune d'implantation		Hémiilly (57313)									
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾		300									
Nombre d'abonnés raccordés		56									
Nombre d'habitants raccordés		146									
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j		50									
Prescriptions de rejet											
Soumise à		<input type="checkbox"/> Déclaration en date du 21 janvier 2010									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface							
		Nom du milieu récepteur		RUISSEAU D'HEMILLY							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)				OU		Rendement (%)			
DBO ₅		35				OU		60			
DCO		100				OU		60			
MES		60				OU		50			
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
18/05/2020	Oui	6	98	36	94	10	96	0,6	99	1,6	81
31/08/2020	Oui	15	88	67	87	28	92	8,1	60	-	-

Bien que le récépissé de déclaration ne prévoise le suivi que de 3 paramètres, ce dernier est effectué sur l'ensemble des paramètres habituels.

STEU N°4 : Station d'épuration de Créhange
Code Sandre de la station : 025715900146

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)			Boue activée aération prolongée (très faible charge)								
Date de mise en service			31/12/1989, extension en 2001, réhabilitation en 2020								
Commune d'implantation			Créhange (57159)								
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾			16000								
Nombre d'abonnés raccordés			4165								
Nombre d'habitants raccordés			9342								
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j			11 161 (percentile 95 de 2019)								
Prescriptions de rejet											
Soumise à			<input type="checkbox"/> Autorisation en date du			14 novembre 2008					
Milieu récepteur du rejet			Type de milieu récepteur			Eau douce de surface					
			Nom du milieu récepteur			la Nied allemande					
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)				OU		Rendement (%)			
DBO ₅		25				OU		90			
DCO		100				OU		75			
MES		30				OU		90			
NGL		15				OU		70			
NH ₄ ⁺		10				OU		75			
Pt		2				OU		80			
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Moyenne annuelle	Oui	10,0	91,5	34,4	89,1	16,9	89,5	4,0	87,9	0,73	80,3

STEU N°5 : Lagune d'Adelange
Code Sandre de la station : 0257008802619

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)		Lagunage naturel									
Date de mise en service		01/05/2017									
Commune d'implantation		Adelange (57008)									
Lieu-dit		Kiesenmertel									
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾		330									
Nombre d'abonnés raccordés		118									
Nombre d'habitants raccordés		251									
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j		100									
Prescriptions de rejet											
Soumise à		<input type="checkbox"/> Autorisation en date du		9 novembre 2016							
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Ruisseau							
		Nom du milieu récepteur		Bruehlbach							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)				OU		Rendement (%)			
DBO ₅		30				OU		80			
DCO		100				OU		75			
MES		10				OU		75			
NTK		15				OU		70			
Pt		3				OU		50			
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
05/02/2020	Oui	3	90	26	71	9	72	6,3	7	1,3	7
31/08/2020	Oui	10	92	89	79	28	89	3,3	90	2,3	55

STEU N°6 : Station d'épuration de Chémery
Code Sandre de la station : 025720902344

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)		Filtre planté de roseaux un étage et ZRV avec temps de séjour de 2 jours									
Date de mise en service		01/11/2013									
Commune d'implantation		Faulquemont (57209)									
Lieu-dit		Comme associée de Chémery									
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾		168									
Nombre d'abonnés raccordés		56									
Nombre d'habitants raccordés		110									
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j		65									
Prescriptions de rejet											
Non soumise à		<input type="checkbox"/> Déclaration		Capacité inférieure à 12kg/jour de DBO ₅							
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface							
		Nom du milieu récepteur		Ruisseau Baerenbach							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)				OU		Rendement (%)			
DBO ₅		25				OU		90			
DCO		90				OU		85			
MES		30				OU		90			
NTK		10				OU		86			
Pt		5				OU		40			
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
31/08/2020	Oui	3	90	22	90	15	92	5,7	68	1,6	27

STEU N°7 : Station d'épuration d'Herny
Code Sandre de la station : 025731902343

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)		Lagune primaire et un étage de filtre planté de roseaux									
Date de mise en service		Juin 2014									
Commune d'implantation		Herny (57319)									
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾		787									
Nombre d'abonnés raccordés		318									
Nombre d'habitants raccordés		727									
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j		228									
Prescriptions de rejet											
Soumise à		<input type="checkbox"/> Déclaration en date du 29 septembre 2011									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur				Cours d'eau					
		Nom du milieu récepteur				Ruisseau de l' Aisne					
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)				OU		Rendement (%)			
DBO ₅		15				OU		90			
DCO		70				OU		80			
MES		20				OU		85			
NTK		20				OU		80			
Pt		4				OU		50			
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
18/05/2020	Oui	3	98	38	87	4	98	13,4	70	1,4	70
07/09/2020	Oui	3	98	26	93	3	98	9,6	85	2,9	50

STEU N°8 : Rhizosphère de Many
Code Sandre de la station : 025744202342

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)			Filtres Plantés								
Date de mise en service			18 décembre 2013								
Commune d'implantation			Many (57442)								
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾			270								
Nombre d'abonnés raccordés			122								
Nombre d'habitants raccordés			261								
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j			126								
Prescriptions de rejet											
Soumise à			<input type="checkbox"/> Déclaration en date du			17 octobre 2013					
Milieu récepteur du rejet			Type de milieu récepteur		Eau douce de surface						
			Nom du milieu récepteur		RUISSEAU DES GRANDS.PRES						
Polluant autorisé			Concentration au point de rejet (mg/l)			OU		Rendement (%)			
DBO ₅			25			OU		85			
DCO			90			OU		80			
MES			35			OU		80			
NGL			45			OU		45			
NH ₄ ⁺			15			OU		75			
Pt			5			OU		35			
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
30/03/2020	Oui	4	96	10	97	3	98	15,2	36	1,5	38
26/10/2020	Oui	3	93	10	94	4	96	11,6	47	1,8	18

STEU N°9 : Station d'épuration de Longeville
Code Sandre de la station : 025741301943

Caractéristiques générales													
Filière de traitement (cf. annexe)		Boue activée aération prolongée (très faible charge)											
Date de mise en service		23 septembre 2009											
Commune d'implantation		Longeville-lès-Saint-Avold (57413)											
Lieu-dit													
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾		7150											
Nombre d'abonnés raccordés		1903											
Nombre d'habitants raccordés		4222											
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j		5220 (percentile 95 en 2019)											
Prescriptions de rejet													
Soumise à		<input type="checkbox"/> Autorisation en date du		28 février 2006									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface									
		Nom du milieu récepteur		Ruisseau le Blindengraben									
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)				ET si Q < 1660 m ³ OU si Q > 1660 m ³				Rendement (%)			
DBO ₅		15				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou				90			
DCO		65				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou				80			
MES		20				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou				90			
NTK		10				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou				70			
NH ₄ ⁺		5				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou				75			
Pt		2				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou				80			
Charges rejetées par l'ouvrage													
Date du bilan 24h		Conformité (Oui/Non)		Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
				DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %		
Moyenne annuelle		Oui		3,86	97	19,7	94,2	3,69	37,7	4,41	90,6	0,78	83,1

STEU N°10 : Rhizosphère de Vahl-Les-Faulquemont
Code Sandre de la station : 025768603345

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)		Filtre planté de roseaux à écoulement vertical à deux étages									
Date de mise en service		Septembre 2019__									
Commune d'implantation		Vahl-lès-Faulquemont (57686)									
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾		350									
Nombre d'abonnés raccordés		116									
Nombre d'habitants raccordés		247									
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j		120									
Prescriptions de rejet											
Soumise à		<input type="checkbox"/> Déclaration en date du 26 septembre 2017									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur Cours d'eau									
		Nom du milieu récepteur Le Baerenbach									
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		OU		Rendement (%)					
DBO ₅		25		OU		85					
DCO		80		OU		80					
MES		40		OU		80					
Charges rejetées par l'ouvrage											
		Conformité du rejet en concentration ou en rendement selon arrêté									
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
18/05/2020	Oui	3	99	10	99	2	100	9,1	88	1,3	92
07/09/2020	Oui	3	97	15	96	2	99	42,1	38	1,6	72

Bien que le récépissé de déclaration ne prévoie le suivi que de 3 paramètres, ce dernier est effectué sur l'ensemble des paramètres habituels.

STEU N°11 : Station d'épuration de Haute Vigneulles
Code Sandre de la station : 025771401481

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)		Boue activée aération prolongée (très faible charge)									
Date de mise en service		31 décembre 2004									
Commune d'implantation		Haute-Vigneulles (57714)									
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾		5000									
Nombre d'abonnés raccordés		1698									
Nombre d'habitants raccordés		3775									
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j		2761 (percentile 95 de 2019)									
Prescriptions de rejet											
Soumise à		<input type="checkbox"/> Autorisation en date du		4 mai 2012							
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface							
		Nom du milieu récepteur		Nied Allemande							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)				OU		Rendement (%)			
DBO ₅		25				OU		90			
DCO		90				OU		75			
MES		30				OU		80			
NGL		15				OU		80			
NTK		10				OU		75			
Pt		2				OU		80			
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Moyenne annuelle	Oui	4,41	95,1	15,44	96,4	4,14	97	4,09	85,1	1,04	65,6

On relève des non-conformités pour le phosphore en 2020, la STEU est notée non-conforme pour les performances de traitement (indicateur P205.3).

1.10. Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)

1.10.1. Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration



Boues produites entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre	Exercice 2019 en tMS	Exercice 2020 en tMS
Station d'épuration de Faulquemont amont (Code Sandre : 025720901143)	46,3	49,3
Station d'épuration de Mainvillers (Code Sandre : 025743000922)	0	0
Lagune de Hénilly (Code Sandre : 025731301246)	0	0
Station d'épuration de Créhange (Code Sandre : 025715900146)	318	212,9
Lagune d'Adelange (Code Sandre : 0257008802619)	0	0
Station d'épuration de Chémery (Code Sandre : 025720902344)	0	0
Station d'épuration d'Henny (Code Sandre : 025731902343)	0	0
Rhizosphère de Many (Code Sandre : 025744202342)	0	0
Nouvelle station d'épuration de Longeville (Code Sandre : 025741301943)	122	203,23
Rhizosphère de Vahl-Les-Faulquemont (Code Sandre : 025768603345)	—	0
Station d'épuration de Haute Vigneulles (Code Sandre : 025771401481)	50	51
Total des boues produites	536,3	516,4



1.10.2. Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration

Boues évacuées entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre	Exercice 2019 en tMS	Exercice 2020 en tMS
Station d'épuration de Faulquemont amont (Code Sandre : 025720901143)	46,3	49,3
Station d'épuration de Mainvillers (Code Sandre : 025743000922)	0	0
Lagune de Hémilly (Code Sandre : 025731301246)	0	0
Station d'épuration de Créhange (Code Sandre : 025715900146)	318	212,9
Lagune d'Adelange (Code Sandre : 0257008802619)	0	0
Station d'épuration de Chémery (Code Sandre : 025720902344)	0	0
Station d'épuration d'Herny (Code Sandre : 025731902343)	0	0
Rhizosphère de Many (Code Sandre : 025744202342)	0	0
Nouvelle station d'épuration de Longeville (Code Sandre : 025741301943)	122	203,23
Rhizosphère de Vahl-Les-Faulquemont (Code Sandre : 025768603345)	—	0
Station d'épuration de Haute Vigneulles (Code Sandre : 025771401481)	50	51
Total des boues évacuées	536,3	516,4

2. Tarification de l'assainissement et recettes du service

2.1. Modalités de tarification



La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2020 et 01/01/2021 sont les suivants :

	Au 01/01/2020	Au 01/01/2021
Redevance de collecte	0,88 € H.T.	0,88 € H.T.
Redevance de collecte et de traitement	1,39 € H.T.	1,39 € H.T.
Participation pour l'Assainissement Collectif (PAC) ⁽¹⁾	13 €	13 €
Participation aux frais de branchement	Coût réel des travaux	

⁽¹⁾ Cette participation, créée par l'article 30 de la loi de finances rectificative pour 2012 n° 2012-354 du 14 mars 2012, correspond à l'ancienne Participation pour le Raccordement au Réseau d'Assainissement (PRRA), initialement Participation pour Raccordement à l'Égout (PRE)

Tarifs		Au 01/01/2020	Au 01/01/2021
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement ⁽¹⁾	30 €	30 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)			
	Prix au m ³	1,39 €/m ³	1,39 €/m ³
Taxes et redevances			
Taxes			
	Taux de TVA ⁽²⁾	10 %	10 %
Redevances			
	Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	0,233 €/m ³	0,233 €/m ³

⁽¹⁾ Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m³.

⁽²⁾ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les services en régie et obligatoire en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération du 16/02/16 effective à compter du 16/02/16 fixant les tarifs du service d'assainissement collectif.
- Délibération du 26/02/20 effective à compter du 26/02/20 fixant les frais d'accès au service.
- Délibération du 20/06/12 effective à compter du 20/06/12 fixant la Participation pour le Raccordement au Réseau d'Assainissement.
- Délibération du 15/12/10 effective à compter du 15/12/10 fixant la participation aux frais de branchement.

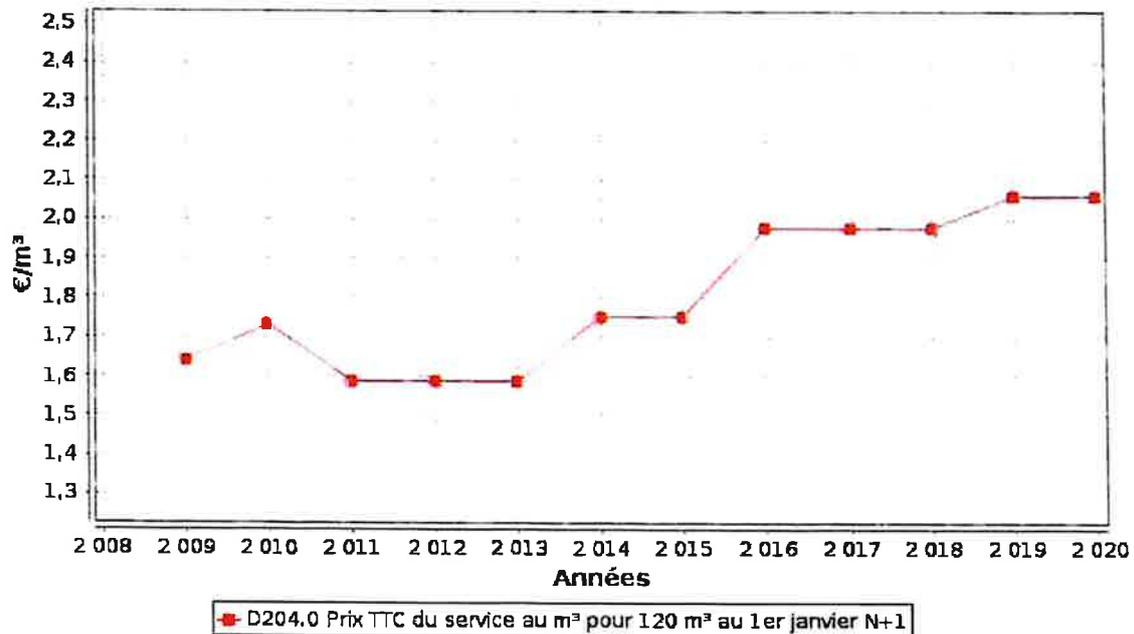


2.2. Facture d'assainissement type (D204.0)

Les tarifs applicables au 01/01/2020 et au 01/01/2021 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2020 en €	Au 01/01/2021 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	30,00	30,00	0%
Part proportionnelle	166,80	166,80	0%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	196,80	196,80	0%
Taxes et redevances			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	27,96	27,96	0%
TVA	22,48	22,48	0%
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	50,44	50,44	0%
Total	247,24	247,24	0%
Prix TTC au m ³	2,06	2,06	0%

ATTENTION : si la production et/ou le transport sont effectués par un autre service et sont facturés directement à l'abonné, il convient de rajouter ces tarifs dans le tableau précédent.



Dans le cas d'un EPCI, le tarif pour chaque commune est :

Commune	Prix au 01/01/2020 en €/m ³	Prix au 01/01/2021 en €/m ³
Adaincourt	0,88	0,88
Adelange	1,39 + 30 € abonnement	1,39 + 30 € abonnement
Arraincourt	0,88	0,88
Arriance	1,39 + 30 € abonnement	1,39 + 30 € abonnement
Bambiderstroff	1,39 + 30 € abonnement	1,39 + 30 € abonnement
Boucheporn	1,39 + 30 € abonnement	1,39 + 30 € abonnement
Créhange	1,39 + 30 € abonnement	1,39 + 30 € abonnement
Elvange	1,39 + 30 € abonnement	1,39 + 30 € abonnement
Falquemont	1,39 + 30 € abonnement	1,39 + 30 € abonnement
Flétrange	1,39 + 30 € abonnement	1,39 + 30 € abonnement
Foulligny	0,88	0,88
Guinglange	1,39 + 30 € abonnement	1,39 + 30 € abonnement
Hallerling	1,39 + 30 € abonnement	1,39 + 30 € abonnement
Han-sur-Nied	0,88	0,88
Haute-Vigneulles	1,39 + 30 € abonnement	1,39 + 30 € abonnement
Herny	1,39 + 30 € abonnement	1,39 + 30 € abonnement
Holacourt	0,88	0,88
Hémilly	1,39 + 30 € abonnement	1,39 + 30 € abonnement
Laudrefang	1,39 + 30 € abonnement	1,39 + 30 € abonnement
Longeville-lès-Saint-Avold	1,39 + 30 € abonnement	1,39 + 30 € abonnement
Mainvillers	1,39 + 30 € abonnement	1,39 + 30 € abonnement
Many	1,39 + 30 € abonnement	1,39 + 30 € abonnement
Marange-Zondrange	1,39 + 30 € abonnement	1,39 + 30 € abonnement
Zondrange	0,88	0,88
Pontpierre	1,39 + 30 € abonnement	1,39 + 30 € abonnement
Teting-sur-Nied	1,39 + 30 € abonnement	1,39 + 30 € abonnement
Thicourt	0,88	0,88
Thonville	0,88	0,88
Tritteling-Redlach	1,39 + 30 € abonnement	1,39 + 30 € abonnement
Vahl-lès-Falquemont	1,39 + 30 € abonnement	1,39 + 30 € abonnement
Vatimont	0,88	0,88
Vittoncourt	0,88	0,88
Voimhaut	0,88	0,88
Zimming	1,39 + 30 € abonnement	1,39 + 30 € abonnement

La facturation est effectuée avec une fréquence quadrimestrielle (SEBVF) semestrielle (SEE et VEOLIA).

2.3. Recettes



Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2019 en €	Exercice 2020 en €	Variation en %
Redevance eaux usées usage domestique	1 661 635,01	1 626 751,32	-2,14
<i>dont abonnements</i>	293 067,88	297 647,65	1,54
Redevance eaux usées usage non domestique	81 581,24	78 069,81	-4,50
<i>dont abonnements</i>	0,00	0,00	0,00
Total recettes de facturation	1 743 216,25	1 704 821,13	-2,25
Recettes de raccordement	65 764,86	70 044,99	6,11
Prime de l'Agence de l'Eau	98 888,00	97 415	-1,51
Contribution au titre des eaux pluviales	355 000,00	415 000	14,46
Recettes liées aux travaux	71 714,22	125 815,24	43,00
Contribution exceptionnelle du budget général	500 000,00	500 000	0
Autres recettes (préciser)	30 848,94	10 054,07	-206,83
Opérations d'	443 124,20	451 968,93	1,96
Total autres recettes	1 565 340,22	1 670 298,23	6,28
Total des recettes	3 308 556,47	3 375 119,36	1,97

Recettes globales : Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2020 : 1 877 820,13 € (1 743 216,25 au 31/12/2019).

3. Indicateurs de performance

3.1. Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)



Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.

$$\text{taux de desserte par les réseaux d'eaux usées} = \frac{\text{nombre d'abonnés desservis}}{\text{nombre d'abonnés potentiels}} * 100$$

Pour l'exercice 2020, le taux de desserte par les réseaux d'eaux usées est de 100% des 10 774 abonnés potentiels (100% pour 2019).

3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées a évolué en 2013 (indice modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 100 pour les services n'ayant pas la mission de distribution).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	Oui	13
VP.254 - Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux		Oui	
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		80%	
VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	70%	12
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous conditions ⁽³⁾	90%	14
VP.257 Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.258 Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux ⁽⁴⁾	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
TOTAL (indicateur P202.2B)	120	-	84

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) Si la connaissance de l'altimétrie atteint 50, 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points obtenus sont respectivement de 10, 11, 12, 13, 14 et 15

(4) non pertinent si le service n'a pas la mission de collecte

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est 84 pour l'exercice 2020 (84 pour 2019).

3.3. Conformité de la collecte des effluents (P203.3)



(réseau collectant une charge > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque système de collecte (ensemble de réseaux aboutissant à une même station) – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par l'importance de la charge brute de pollution organique transitant par chaque système.

	Charge brute de pollution transitant par le système de collecte en kg DBO5/j pour l'exercice 2020	Conformité exercice 2019 0 ou 100	Conformité exercice 2020 0 ou 100
Station d'épuration de Faulquemont Amont	112	100	100
Station d'épuration de Mainvillers	11,8	100	100
Lagune de Hénilly	7,55	100	100
Station d'épuration de Créhange	372,7	100	100
Lagune d' Adelonge	9,9	100	100
Station d'épuration de Chémery	2,25	100	100
Station d'épuration d'Herny	26,05	100	100
Rhizosphère de Many	10,05	100	100
Nouvelle station d'épuration de longeville	130	100	100
Rhizosphère de Vahl-Les-Faulquemont	7,85	—	100
Station d'épuration de Haute Vigneulles	100	100	100

Pour l'exercice 2020, l'indice global de conformité de la collecte des effluents est 100 (100 en 2019).

3.4. Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)



(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2020	Conformité exercice 2019 0 ou 100	Conformité exercice 2020 0 ou 100
Station d'épuration de Faulquemont Amont	112	100	100
Station d'épuration de Mainvillers	11,8	100	100
Lagune de Hémilly	7,55	100	100
Station d'épuration de Créhange	372,7	100	100
Lagune d'Adelange	9,9	100	100
Station d'épuration de Chémery	2,25	100	100
Station d'épuration d'Herny	26,05	100	100
Rhizosphère de Many	10,05	100	100
Nouvelle station d'épuration de longeville	130	100	100
Rhizosphère de Vahl-Lcs-Faulquemont	7,85	—	100
Station d'épuration de Haute Vigneulles	100	100	100

Pour l'exercice 2020, l'indice global de conformité des équipements des STEU est 100 (100 en 2019).

3.5. Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)



(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2020	Conformité exercice 2019 0 ou 100	Conformité exercice 2020 0 ou 100
Station d'épuration de Faulquemont amont	112	100	0
Station d'épuration de Mainvillers	11,8	100	100
Lagune de Hémilly	7,55	100	100
Station d'épuration de Créhange	372,7	100	100
Lagune d'Adelange	9,9	100	100
Station d'épuration de Chémery	2,25	100	100
Station d'épuration d'Herny	26,05	100	100
Rhizosphère de Many	10,05	100	100
Nouvelle station d'épuration de longeville	130	100	100
Rhizosphère de Vahl-Les-Faulquemont	7,85	—	100
Station d'épuration de Haute Vigneulles	100	100	0

Pour l'exercice 2020, l'indice global de conformité de la performance des ouvrages d'épuration est 74 (100 en 2019).

3.6. Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)



Une filière d'évacuation des boues d'épuration est dite conforme si elle remplit les deux conditions suivantes :

- le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur,
- la filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille.

Station d'épuration de Faulquemont amont :

Filières mises en oeuvre		tMS
Valorisation agricole	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	49,3
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		49,3

(1) L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

Station d'épuration de Créhange :

Filières mises en oeuvre		tMS
Valorisation agricole	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	212,9
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		212,9

Nouvelle station d'épuration de Longeville :

Filières mises en oeuvre		tMS
Valorisation agricole	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	203,23
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		203,23

Station d'épuration de Haute Vigneulles :

Filières mises en oeuvre		tMS
Valorisation agricole	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	51
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		51

$$\text{taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation} = \frac{\text{TMS admis par une filière conforme}}{\text{TMS total évacué par toutes les filières}} * 100$$

Pour l'exercice 2020, le taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation est 100% (100% en 2019).

4. Financement des investissements

4.1. *Montants financiers*



	Exercice 2019	Exercice 2020
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	1 528 474,65	1 654 014,00
Montants des subventions en €	476 297,45	334 584,00
Montants des contributions du budget général en €	-	-

4.2. *Etat de la dette du service*



L'état de la dette au 31 décembre [N] fait apparaître les valeurs suivantes :

		Exercice 2019	Exercice 2020
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)		7 601 766,61	7 588 485,32
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	594 514,18	620 281,00
	en intérêts	197 462,18	186 496,00

4.3. *Amortissements*



Pour l'exercice 2020, la dotation aux amortissements a été de 952 154,81 € (926 131,63 € en 2019)

4.4. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux



Projets à l'étude	Montants des travaux marchés HT €
Travaux assainissement annexe ZONDRANGE	612 685,00
Travaux Fouligny	1 140 000,00
Mise en conformité de l'assainissement secteur ADAINCOURT-VOIMHAUT et VITTONCOURT (Etudes)	135 000,00

4.5. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice



Programmes pluriannuels de travaux adoptés	Année prévisionnelle de réalisation	Montants prévisionnels en €
Améliorations STEU de Créhange : remise à niveau et amélioration des installations	2019/2021	2 014 990,00
Travaux assainissement annexe ZONDRANGE	2021	612 685,00
Travaux Fouligny	2021/2022	1 140 000,00
Mise en conformité de l'assainissement secteur ADAINCOURT-VOIMHAUT et VITTONCOURT (Etudes)	2021/2022	135 000,00

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0)



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2020, le service a reçu 47 demandes d'abandon de créance et en a accordé 47.
18 420,46 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0,0187 €/m³ pour l'année 2020 (0,0042 €/m³ en 2019).

5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)

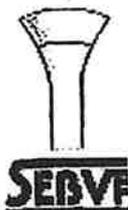


Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Aucune opération de ce type n'a été réalisée en 2020.

6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Valeur 2019	Valeur 2020
	Indicateurs descriptifs des services		
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	24 902	24 939
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	5	5
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration [tMS]	536,3	516,4
D204.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ [€/m ³]	2,06	2,06
	Indicateurs de performance		
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	100%	100%
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées [points]	84	84
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	74%
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100%	100%
P207.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m ³]	0,0042	0,0187



SYNDICAT DES EAUX SEBVF

Secteur de Chenois
13 rue du Moulin
57380 FAULQUEMONT

Tél. : 03.87.29.30.31 contact@sebvf.com
DU LUNDI AU JEUDI DE 8H A 12H ET DE 13H A 16H
LE VENDREDI DE 8H A 12H
Tél. assistance hors ouverture des bureaux :
06.16.82.28.32

REGLEMENT PAR INTERNET

Merci de vous connecter sur www.tipl.budget.gouv.fr et de saisir les informations suivantes :

Identifiant de la collectivité : 8805
Référence de votre facture, exemple
2020-EA-00-XXXXXXXXXXXX (13 caractères)

Message :

Pour régler cette facture par TIP : dater, signer et envoyer le TIP ci-dessous à l'adresse indiquée sur le talon, affranchi au tarif en vigueur. Pour votre premier paiement, joindre un RIB sans l'agrafer ni le coller. Règlement de la facture en espèces : joindre le volet TIP non signé et se rendre en Trésorerie. Règlement par chèque : rédiger votre chèque à l'ordre du TRESOR PUBLIC, joindre le volet TIP non signé et l'envoyer à l'adresse indiquée sur le TIP. Règlement par TIPI : voir ci-dessus pour les démarches.
Redevance assainissement reversée au CCDUF BP 21 57380 FAULQUEMONT

Référence à appeler : Identifiant : -- Mot de Passe :
Occupant :

Adresse du lieu desservi : 57580 ADAINCOURT

Destinataire de la facture

57580 ADAINCOURT

Facture n° 2020-EA-00-2017500060168 du 07/12/2020

Eau et Assainissement

Consommation du 22/06/2020 au 27/10/2020

Voici la présentation simplifiée de votre facture

Détail au verso

Votre consommation d'eau		72 m ³
Prix TTC du litre d'eau (hors abonnements) :		0,00286 €
Montants		
Collecte des eaux usées		69,70
Distribution de l'eau		114,64
Organismes Publics		51,13
Total de la facture		235,47

Historique de consommation

Relève du 27/10/2020 de 72 m3
Relève du 22/06/2020 de 67 m3
Relève du 05/03/2020 de 22 m3
Relève du 06/11/2019 de 83 m3
Relève du 03/07/2019 de 65 m3
Relève du 05/03/2019 de 35 m3
Relève du 15/10/2018 de 65 m3
Relève du 07/06/2018 de 53 m3
Relève du 27/02/2018 de 30 m3

Montant total à payer avant le 11/01/2021

235,47 €

Mandat de prélèvement SEPA autorisé : en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez la banque à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du créancier. Vos bénéficiaires du droit être remboursés par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque. Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA autorisé. Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.

57580 ADAINCOURT



TIP SEPA

Référence Unique de Mandat : TIPSEPA057105066000201750006016820
ICS : FR81222137359
Référence : 4 CN 20 002017500060168 M 105 37 Montant : 235,47 €
Créancier : SEBVF

**CENTRE D'ENCAISSEMENT
DES FINANCES PUBLIQUES**

35908 RENNES CEDEX 9

DATE et LIEU SIGNATURE

Joindre un relevé d'identité bancaire

066310500200

941133000175 80

Accusé de réception en préfecture
057-245700133-20211109-DE3-031121-DE
Date de télétransmission : 08/12/2020
Date de réception préfecture : 08/11/2021

23547

Point de consommation	N° série compteur	Diam.	Relevé le	CR	Ancien index	Index déposé	Index rempl.	Nouvel index	Conso. en m3
007010250	G18WA162660	15 mm	27/10/2020	R	391			463	72
Consommation totale relevée									72

Consommation facturée (m3) 72

Détail de votre facture	Tranche	Quantité	Unité	Prix	Montant HT	T.V.A.	Montant TTC
Distribution de l'eau							
Abonnement compteur	1 x 122 j	122	jours	0,17358	21,18	1,18 (5,50%)	22,34
Eau	1 à 20	20	m3	1,15000	23,00	1,27 (5,50%)	24,27
Eau	21 à 72	52	m3	1,24000	64,48	3,55 (5,50%)	68,03
Collecte des eaux usées							
Collecte des eaux usées	1 à 72	72	m3	0,88000	63,36	6,34 (10,00%)	69,70
Organismes Publics							
Lutte contre la Pollution (Agence de l'Eau)	1 à 72	72	m3	0,35000	25,20	1,39 (5,50%)	26,59
Prélèvement d'eau (Agence de l'Eau)	1 à 72	72	m3	0,08000	5,76	0,32 (5,50%)	6,08
Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	1 à 72	72	m3	0,23300	16,78	1,68 (10,00%)	18,46
Total de votre facture					219,76	15,71	235,47
Montant total à payer					219,76	15,71	235,47

Commentaires

NOTE EXPLICATIVE

EAU**ABONNEMENT**

C'est la facturation de l'eau par votre cube consommé H.T. facturée sur la base de la consommation réelle. Coût de l'abonnement au réseau d'eau. Cet abonnement comprend l'entretien du branchement particulier qui est assuré aux frais exclusifs de l'organisme distributeur jusqu'à ce que tout l'implémentation est déterminé par ce dernier.

SEULES CES DEUX PREMIERES RUBRIQUES RESTENT DANS LE BUDGET DE L'ORGANISME DISTRIBUTEUR

ASSAINISSEMENT

Redevance déduite et reversée à la structure signant au recto. Cette recette est destinée à financer la collecte et le traitement des eaux usées (réseau d'épuration, station d'épuration). La redevance d'assainissement est basée sur le volume d'eau consommée. Le défaut de branchement à l'égout d'un immeuble raccordable peut entraîner une majoration de 100 % de la redevance (article L. 33-5 du Code de la Santé Publique).

AGENCE de l'EAU

1-Redevance pour la lutte contre la pollution. Tout le monde paie une redevance pollution basée sur le nombre de m3 consommés exceptés les coopératives

2-Redevance pour modernisation des réseaux de collecte. Ce n'est pas une redevance supplémentaire. Jusqu'à présent elle était intégrée à la redevance pollution. Désormais, elle apparaît de façon indépendante dans la facture.

3-Redevance pour prélèvement. Elle est due par les services d'eau aux agences de l'eau, en fonction des volumes d'eau prélevés dans la nature. Le SEBVF la répercute sur la facture. Elle fait partie du coût d'exploitation au même titre que l'électricité.

RESTE A PAYER

La valeur indiquée en vert des sommes restant dues est mentionnée à titre indicatif. Elle correspond à la situation de votre compte au moment de l'édition de la facture. Il est possible que des paiements récents n'aient pas été crédités sur votre compte. Pour tout renseignement sur la somme précisée au recto de la présente facture, il convient de s'adresser au comptable public, Tél:03-47-00-47-00, courriel:057101@edgfp.francois-ges.fr



SYNDICAT DES EAUX SEBVF
13 RUE DU MOULIN
57380 FAULQUEMONT
Tél : 03.87.29.30.31 contact@sebvf.com

DU LUNDI AU JEUDI DE 8H A 12H ET DE 13H A 16H
LE VENDREDI DE 8H A 12 H
Tél. astreinte hors ouverture des bureaux :
06.16.82.28.32

REGLEMENT PAR INTERNET

Merci de vous connecter sur www.tipi.budget.gouv.fr et de saisir les informations suivantes :
Identifiant de la collectivité : 8805
Référence de votre facture, exemple
2021-EA-00-XXXXXXXXXXXXX (13 caractères)
Message :

Pour régler cette facture par TIP : dater, signer et envoyer le TIP ci-dessous à l'adresse indiquée sur le talon, affranchi au tarif en vigueur. Pour votre premier paiement, joindre un RIB sans l'agrafer ni le coller.
Règlement de la facture en espèces : joindre le volet TIP non signé et se rendre en Trésorerie.
Règlement par chèque : rédiger votre chèque à l'ordre du TRÉSOR PUBLIC, joindre le volet TIP non signé et l'envoyer à l'adresse indiquée sur le TIP.
Règlement par TIP : voir ci-dessus pour les démarches.
Redevance assainissement reversée à CCDUF BP21 57380 FAULQUEMONT

Historique de consommation

Relève du 04/08/2020 de 43 m³
Relève du 26/03/2020 de 28 m³
Relève du 02/12/2019 de 31 m³
Relève du 13/08/2019 de 52 m³
Relève du 02/04/2019 de 44 m³
Relève du 19/11/2018 de 43 m³
Relève du 16/07/2018 de 83 m³
Relève du 19/03/2018 de 40 m³
Relève du 21/11/2017 de 41 m³

Référence à Identifier :
rappeler Occupant :

Adresse du lieu desservi : 57380 ADELANGE

Destinataire de la facture

57380 ADELANGE

Facture n° 2020-EA-00

du 26/10/2020

Eau et Assainissement

Consommation du 26/03/2020 au 04/08/2020

Voici la présentation simplifiée de votre facture

Détail au verso

Votre consommation d'eau

43 m³

Prix TTC du litre d'eau (hors abonnements) : 0,00350 €

Collecte des eaux usées

76,78

Distribution de l'eau

76,70

Organismes Publics

30,53

Total de la facture

184,01

Somme prélevée le 26/11/2020

184,01 €

Le montant sera prélevé sur le compte
Domiciliation .

Emetteur : SYNDICAT DES EAUX SEBVF

Exercice : 2020/3

N° facture :

Montant : 184,01 €

Prélevé sur le compte

Domiciliation : C

Date de prélèvement : 26/11/2020

Mandat de prélèvement SEPA :

ICS :

RUM :

BIC :

IBAN :

Accusé de réception en préfecture
057-245700133-20211108-DE3-031121-DE
Date de télétransmission : 08/11/2021
Date de réception préfecture : 08/11/2021

Point de consommation	N° série compteur	Diam.	Relevé le	CR	Ancien index	Index déposé	Index rempl.	Nouvel index	Conso. en m3
		15 mm	04/08/2020	R	324			367	43
Consommation totale relevée									43

Consommation facturée (m3) 43

Détail de votre facture	Tranche	Quantité	Unité	Prix	Montant HT	T.V.A.	Montant TTC
Distribution de l'eau							
Abonnement complet	1 x 122 j	122 jours		0,17358	21,18	1,16 (5,50%)	22,34
Eau	1 à 20	20 m3		1,15000	23,00	1,27 (5,50%)	24,27
Eau	21 à 43	23 m3		1,24000	28,52	1,57 (5,50%)	30,09
Collecte des eaux usées							
Abonnement Mensuel Assainissement		122 jours		0,06220	10,03	1,00 (10,00%)	11,03
Collecte et traitement des eaux usées	1 à 43	43 m3		1,39000	59,77	5,98 (10,00%)	65,75
Organismes Publics							
Prélèvement d'eau (Agence de l'Eau)	1 à 43	43 m3		0,08000	3,44	0,19 (5,50%)	3,63
Lutte contre la Pollution (Agence de l'Eau)	1 à 43	43 m3		0,35000	15,05	0,83 (5,50%)	15,88
Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	1 à 43	43 m3		0,23300	10,02	1,00 (10,00%)	11,02
Total de votre facture					171,01	13,00	184,01
Montant total à payer					171,01	13,00	184,01

Commentaires

NOTE EXPLICATIVE

EAU ABONNEMENT

C'est la facturation de l'eau par mètre cube consommé H.T. facturée sur la base de la consommation réelle. Coût de l'abonnement au réseau d'eau. Cet abonnement comprend l'entretien du branchement particulier qui est assuré aux frais exclusifs de l'organisme distributeur jusqu'au compteur dont l'emplacement est déterminé par ce dernier. **SEULES CES DEUX PREMIERS RUBRIQUES RESTENT DANS LE BUDGET DE L'ORGANISME DISTRIBUTEUR.**

ASSAINISSEMENT

Redevance déduite et reversée à la structure figurant au recto. Cette recette est destinée à financer la collecte et le traitement des eaux usées (réseaux d'égouts, station d'épuration). La redevance d'assainissement est basée sur le volume d'eau consommé. Le défaut de branchement à l'égout d'un immeuble raccordable peut entraîner une majoration de 100 % de la redevance (article 135-5 du Code de la Santé Publique).

AGENCE DE L'EAU

1-Redevance pour la lutte contre la pollution. Tous le monde paie une redevance pollution basée sur le nombre de m3 consommés **exceptés les excoérés**
2-Redevance pour modernisation des réseaux de collecte. Ce n'est pas une redevance supplémentaire. Jusqu'à présent elle était intégrée à la redevance pollution. Désormais, elle apparaît de façon indépendante dans la facture.
3-Redevance pour prélevement. Elle est due par les services d'eau aux agences de l'eau, en fonction des volumes d'eau prélevés dans la nature. Le SEBVF la répercute sur la facture. Elle fait partie du coût d'exploitation au même titre que l'électricité.

RESTE A PAYER

La valeur indiquée en recto des sommes restant dues est mentionnée à titre indicatif. Elle correspond à la situation de votre compte au moment de l'édition de la facture. Il est possible que des paiements reçus n'aient pas été créés sur votre compte. Pour toute renseignements sur la somme précitée au recto de la présente facture, il convient de s'adresser au comptable public. Trésorerie de Faulquemont 2 Rue de l'Hôtel de Ville 57350 FAULQUEMONT. 03 87 09 47 00. courriel r037105@diefp.finances.gouv.fr



SYNDICAT DES EAUX SEBVF
 Secteur de Chenois
 13 rue du Moulin
 57380 FAULQUEMONT
 Tél. : 03.87.29.30.31 contact@sobvf.com
 DU LUNDI AU JEUDI DE 8H A 12H ET DE 13H A 16H
 LE VENDREDI DE 8H A 12H
 Tél. astreinte hors ouverture des bureaux :
 06.16.82.28.32

REGLEMENT PAR INTERNET
 Merci de vous connecter sur www.tipi.budget.gouv.fr et de saisir les informations suivantes :
 Identifiant de la collectivité : 8805
 Référence de votre facture, exemple
 2020-EA-00-XXXXXXXXXXXXX (13 caractères)
Message :

Pour régler cette facture par TIP : dater, signer et envoyer le TIP ci-dessous à l'adresse indiquée sur le talon, affranchi au tarif en vigueur. Pour votre premier paiement, joindre un RIB sans l'agrafer ni le coller.
 Règlement de la facture en espèces : joindre le volet TIP non signé et se rendre en Trésorerie.
 Règlement par chèque : rédiger votre chèque à l'ordre du TRESOR PUBLIC, joindre le volet TIP non signé et l'envoyer à l'adresse indiquée sur le TIP.
 Règlement par TIP : voir ci-dessus pour les démarches.
 Redevance assainissement reversée au CCDUF BP 21 57380 FAULQUEMONT

Référence à rappeler : Identifiant : --- Mot de Passe :
 Occupant :
 Adresse du lieu desservi : 57380 ARRAINCOURT

Destinataire de la facture

57380 ARRAINCOURT

Facture n° 2020-EA-00-2017500059940 du 07/12/2020

Eau et Assainissement
 Consommation du 17/06/2020 au 23/10/2020

Voici la présentation simplifiée de votre facture		Détail au verso
Votre consommation d'eau		41 m ³
Prix TTC du litre d'eau (hors abonnements) :	0,00294 €	
		Montants
Collecte des eaux usées		39,69
Distribution de l'eau		74,08
Organismes Publics		28,11
Total de la facture		142,88

Historique de consommation

Relève du 23/10/2020 de 41 m³
 Relève du 17/06/2020 de 32 m³
 Relève du 03/03/2020 de 34 m³
 Relève du 04/11/2019 de 39 m³
 Relève du 28/06/2019 de 31 m³
 Relève du 04/03/2019 de 37 m³
 Relève du 17/10/2018 de 42 m³
 Relève du 04/06/2018 de 35 m³
 Relève du 05/02/2018 de 35 m³

Montant total à payer avant le 11/01/2021 142,88 €

Mandat de paiement SEPA ponctuel : en ligne ou formulaire de mandat, sans attendre le calendrier à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à créditer votre compte conformément aux instructions du mandat. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la garantie que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un paiement ponctuel. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque. Le présent document a valeur de mandat de paiement SEPA ponctuel. Votre signature vaut autorisation pour émettre, à réception, votre compte pour le montant indiqué.

57380 ARRAINCOURT

DATE et LIEU

SIGNATURE

TIP SEPA

Référence Unique de Mandat : TIPSEPA0571050680000201750005994020
 ICS : FR81222137359
 Référence : 4 CN 20 002017500059940 P 105 59 Montant : 142,88 €
 Créancier : SEBVF

**CENTRE D'ENCAISSEMENT
 DES FINANCES PUBLIQUES**

35908 RENNES CEDEX 9

Joindre un relevé d'identité bancaire

066310500200

941133000175 19

Accusé de réception en préfecture
 057-245700133-20211108-DE3-031121-DE
 Date de télétransmission : 08/12/2021
 Date de réception en préfecture : 08/12/2021
 14288

Facture n° 2020-EA-00-2017500059940 du 07/12/2020

Point de consommation	N° série compteur	Diam.	Relevé le	CR	Ancien Index	Index déposa	Index rempl.	Nouvel Index	Conso. en m ³
027010260	G13WA001197	15 mm	23/10/2020	R	750			791	41
Consommation totale relevée									41

Consommation facturée (m³) 41

Détail de votre facture

	Tranche	Quantité	Unité	Prix	Montant HT	T.V.A.	Montant TTC
Distribution de l'eau							
Abonnement compteur	1 x 122 j	122	jours	0,17358	21,18	1,16 (5,50%)	22,34
Eau	1 à 20	20	m ³	1,15000	23,00	1,27 (5,50%)	24,27
Eau	21 à 41	21	m ³	1,24000	26,04	1,43 (5,50%)	27,47
Collecte des eaux usées							
Collecte des eaux usées	1 à 41	41	m ³	0,88000	36,08	3,61 (10,00%)	39,69
Organismes Publics							
Lutte contre la Pollution (Agence de l'Eau)	1 à 41	41	m ³	0,35000	14,35	0,79 (5,50%)	15,14
Prélèvement d'eau (Agence de l'Eau)	1 à 41	41	m ³	0,08000	3,28	0,18 (5,50%)	3,46
Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	1 à 41	41	m ³	0,23300	9,55	0,96 (10,00%)	10,51
Total de votre facture					133,48	9,40	142,88
Montant total à payer					133,48	9,40	142,88

Commentaires

NOTE EXPLICATIVE

EAU

ABONNEMENT

C'est la fixation de l'eau par mètre cube consommé H.T. facturée sur la base de la consommation réelle.
Coût de l'abonnement au réseau d'eau. Cet abonnement comprend l'entretien du branchement particulier qui est assuré aux frais exclusifs de l'organisme distributeur jusqu'au compteur dont l'implémentation est déterminé par ce dernier.

SEULS CES DEUX PREMIERES RUBRIQUES RESTENT DANS LE BUDGET DE L'ORGANISME DISTRIBUTEUR

ASSAINISSEMENT

Redevance déduite et reversée à la structure figurant au recto. Cette recette est destinée à financer la collecte et le traitement des eaux usées (réseau d'épuration, station d'épuration). La redevance d'assainissement est basée sur le volume d'eau consommé. Le défaut de branchement à l'égout d'un immeuble redevable peut entraîner une majoration de 100 % de la redevance (article L. 13-3 de Code de la Santé Publique).

AGENCE de l'EAU

1-Redevance pour la lutte contre la pollution. Tous les mandats paie une redevance pollution basée sur le nombre de m³ consommés exceptés les exonérés.
2-Redevance pour modernisation des réseaux de collecte. Ce n'est pas une redevance supplémentaire. Jusqu'à présent elle était intégrée à la redevance pollution. Désormais, elle apparaît de façon indépendante dans la facture.
3-Redevance pour prélèvement. Elle est due par les services d'eau aux agences de l'eau, en fonction des volumes d'eau prélevés dans la nature. Le SEBVF la répercute sur la facture. Elle fait partie du coût d'exploitation au même titre que l'électricité.

RESTA PAYER

La valeur indiquée en recto des sommes restant dues est mentionnée à titre indicatif. Elle correspond à la situation de votre compte au moment de l'émission de la facture. Il est possible que des paiements récents n'aient pas été crédités sur votre compte.
Pour tout renseignement sur la somme précisée au recto de la présente facture, il convient de s'adresser au comptable public, Trésorerie de Faulquemont 2 Rue de l'Hôtel de Ville 57350 FAULQUEMONT, 03 87 00 47 00, courriel r01710@4ep.finances.gouv.fr

Accusé de réception en préfecture
057-245700133-20211108-DE3-031121-DE
Date de télétransmission : 08/11/2021
Date de réception préfecture : 08/11/2021



SYNDICAT DES EAUX SEBVF
13 RUE DU MOULIN
57380 FAULQUEMONT
Tél : 03.87.20.30.31 contact@sebvf.com

DU LUNDI AU JEUDI DE 8H A 12H ET DE 13H A 16H
LE VENDREDI DE 8H A 12 H
Tél. assistance hors ouverture des bureaux :
06.16.82.28.32

REGLEMENT PAR INTERNET

Merci de vous connecter sur www.tipi.budget.gouv.fr et de saisir les informations suivantes :

Identifiant de la collectivité : 8805
Référence de votre facture, exemple
2021-EA-00-XXXXXXXXXXXXX (13 caractères)

Message :

Pour régler cette facture par TIP : dater, signer et envoyer le TIP ci-dessous à l'adresse indiquée sur le talon, affranchi au tarif en vigueur. Pour votre premier paiement, joindre un RIB sans l'agrafer ni le coller.
Règlement de la facture en espèces : joindre le volet TIP non signé et se rendre en Trésorerie.
Règlement par chèque : rédiger votre chèque à l'ordre du TRESOR PUBLIC, joindre le volet TIP non signé et l'envoyer à l'adresse indiquée sur le TIP.
Règlement par TIPI : voir ci-dessus pour les démarches.
Redevance assainissement reversée à CCDUF 8P21
57380 FAULQUEMONT

Référence à Identifier : Mot de Passe :
rappeler Occupant :

Adresse du lieu desservi : 57580 ARRIANCE

Destinataire de la facture

57580 ARRIANCE

Facture n° 2020-EA-00-2014500048909 du 26/10/2020

Eau et Assainissement

Consommation du 31/03/2020 au 05/08/2020

Voici la présentation simplifiée de votre facture

Détail au verso

Votre consommation d'eau

76 m³

Prix TTC du litre d'eau (hors abonnements) : 0,00352 €

Collecte des eaux usées
Distribution de l'eau
Organismes Publics

Montants
127,23
119,87
53,95

Total de la facture

301,05

Somme prélevée le 26/11/2020

301,05 €

Le montant sera prélevé sur le compte
Domiciliation Titulaire :

Emetteur : SYNDICAT DES EAUX SEBVF

57580 ARRIANCE

Exercice : 2020/3

N° facture : 2014500048909 J

Montant : 301,05 €

Prélevé sur le compte
Domiciliation : CRCA METZ

Date de prélèvement : 26/11/2020

Mandat de prélèvement SEPA :
ICS : FR81222137359
RUM : ++FR81222137359-20010001-00014
BIC :
IBAN :

Accusé de réception en préfecture
057-245760133-20211108-DE3-031121-DE
Date de télétransmission : 09/11/2021
Date de réception préfecture : 09/11/2021

Facture n° 2020-EA-00-2014500048909 du 26/10/2020

Point de consommation	N° série compteur	Diam.	Relevé le	CR	Ancien index	Index dépose	Index rempl.	Nouvel index	Conso. en m3
29010001	G17XU029538	15 mm	06/08/2020	R	502			578	76
Consommation totale relevée									76

Consommation facturée (m3) **76**

Détail de votre facture	Tranche	Quantité	Unité	Prix	Montant HT	T.V.A.	Montant TTC
Distribution de l'eau							
Abonnement compteur	1 x 122 j	122 jours		0,17358	21,18	1,16 (5,50%)	22,34
Eau	1 à 20	20 m3		1,15000	23,00	1,27 (5,50%)	24,27
Eau	21 à 76	56 m3		1,24000	69,44	3,82 (5,50%)	73,26
Collecte des eaux usées							
Abonnement Mensuel Assainissement		122 jours		0,08220	10,03	1,00 (10,00%)	11,03
Collecte et traitement des eaux usées	1 à 76	76 m3		1,39000	105,64	10,56 (10,00%)	116,20
Organismes Publics							
Prélèvement d'eau (Agence de l'Eau)	1 à 76	76 m3		0,08000	6,08	0,33 (5,50%)	6,41
Lutte contre la Pollution (Agence de l'Eau)	1 à 76	76 m3		0,35000	26,80	1,46 (5,50%)	28,06
Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	1 à 76	76 m3		0,23300	17,71	1,77 (10,00%)	19,48
Total de votre facture					279,68	21,37	301,05
Montant total à payer					279,68	21,37	301,05

Commentaires

NOTE EXPLICATIVE

EAU

ABONNEMENT

C'est la fourniture de l'eau par mètre cube consommé H.T. facturée sur la base de la consommation réelle. Coût de l'abonnement au réseau d'eau. Cet abonnement comprend l'entretien du branchement particulier qui est assuré aux frais exclusifs de l'organisme distributeur jusqu'au compteur dont l'emplacement est déterminé par ce dernier.

SEULES CBS DEUX PREMIERES RUBRIQUES RESTENT DANS LE BUDGET DE L'ORGANISME DISTRIBUTEUR

ASSAINISSEMENT

Redevance déduite et reversée à la structure figurant au recto. Cette recette est destinée à financer la collecte et le traitement des eaux usées (réseaux d'égouts, station d'épuration). La redevance d'assainissement est basée sur le volume d'eau consommé. Le défaut de branchement à l'égout d'un immeuble raccordable peut entraîner une majoration de 100% de la redevance (article L. 33-5 du Code de la Santé Publique).

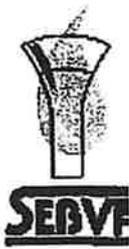
AGENCE de l'EAU

1-Redevance pour la lutte contre la pollution. Tout le monde paie une redevance pollution basée sur le nombre de m3 consommés exceptés les occupants.
2-Redevance pour modernisation des réseaux de collecte. Ce n'est pas une redevance supplémentaire. Jusqu'il y a peu elle était intégrée à la redevance pollution. Désormais, elle apparaît de façon indépendante dans la facture.
3-Redevance pour prélèvement. Elle est due par les services d'eau aux agences de l'eau, en fonction des volumes d'eau prélevés dans la nature. Le SEBVF la récupère sur la facture. Elle fait partie du coût d'exploitation au même titre que l'électricité.

RESTE A PAYER

La valeur indiquée en recto des sommes restant dues est mentionnée à titre indicatif. Elle correspond à la situation de votre compte au moment de l'édition de la facture. Il est possible que des paiements reçus n'aient pas été crédités sur votre compte. Pour tout renseignement sur la somme précisée au recto de la présente facture, il convient de s'adresser au comptable public, Trésorerie de Pauquembourg 2 Rue de l'Hôtel de Ville 57380 FAULQUEMONT, 03 87 00 47 00, courriel 1057105@dg.sp.escacs.gov.wf

Accusé de réception en préfecture
057-245700133-20211108-DE3-031121-DE
Date de télétransmission : 08/11/2021
Date de réception préfecture : 08/11/2021



SYNDICAT DES EAUX SEBVF
13 RUE DU MOULIN
57380 FAULQUEMONT
Tél : 03.87.20.30.31 contact@sebvf.com

DU LUNDI AU JEUDI DE 8H A 12H ET DE 13H A 16H
LE VENDREDI DE 8H A 12 H
Tél. astreinte hors ouverture des bureaux :
06.16.82.28.32

REGLEMENT PAR INTERNET

Merci de vous connecter sur www.tipi.budget.gouv.fr et de saisir les informations suivantes :

Identifiant de la collectivité : 8805
Référence de votre facture, exemple
2021-EA-00-XXXXXXXXXXXXX (13 caractères)

Message :

Pour régler cette facture par TIP : dater, signer et envoyer le TIP ci-dessous à l'adresse indiquée sur le talon, affranchi au tarif en vigueur. Pour votre premier paiement, joindre un RIB sans l'agrafer ni le coller.
Règlement de la facture en espèces : joindre le volet TIP non signé et se rendre en Trésorerie.
Règlement par chèque : rédiger votre chèque à l'ordre du TRESOR PUBLIC, joindre le volet TIP non signé et l'envoyer à l'adresse indiquée sur le TIP.
Règlement par TIP : voir ci-dessus pour les démarches.
Redevance assainissement reversée à CCDUF BP21 57380 FAULQUEMONT

Historique de consommation

Relève du 12/08/2020 de 32 m³
Relève du 07/04/2020 de 34 m³
Relève du 16/12/2019 de 45 m³
Relève du 26/08/2019 de 54 m³
Relève du 16/04/2019 de 33 m³
Relève du 13/12/2018 de 37 m³
Relève du 13/08/2018 de 27 m³
Relève du 20/04/2018 de 34 m³
Relève du 09/02/2018 de 30 m³

Référence à Identifier
rappeler Occupant :

Adresse du lieu desservi : 57690 BAMBIDERSTROFF

Destinataire de la facture

57690 BAMBIDERSTROFF

Facture n° 2020-EA-00000000000000000000 du 26/10/2020

Eau et Assainissement

Consommation du 07/04/2020 au 12/08/2020

Voici la présentation simplifiée de votre facture

Détail au verso

Votre consommation d'eau

32 m³

Prix TTC du litre d'eau (hors abonnements) : 0,00349 €

Collecte des eaux usées
Distribution de l'eau
Organismes Publics

Montants
59,96
62,31
22,73

Total de la facture

145,00

Somme prélevée le 26/11/2020

145,00 €

Le montant sera prélevé sur le compte
Domiciliation :

Emetteur : SYNDICAT DES EAUX SEBVF

Exercice : 2020/3

N° facture : 2014500049513 Q

Montant : 145,00 €

Prélevé sur le compte :

Domiciliation :

Date de prélèvement : 26/11/2020

Mandat de prélèvement SEPA :

ICS :

RUM :

BIC :

IBAN :

Accusé de réception en préfecture
057-245700 133-2021 1108-DE3-03 1121-DE
Date de télétransmission : 08/11/2021
Date de réception préfecture : 08/11/2021

Point de consommation	N° série compteur	Diam.	Relevé le	CR	Ancien index	Index déposé	Index rempl.	Nouvel index	Conso. en m3
		15 mm	12/08/2020	R	246			278	32
Consommation totale relevée									32

Consommation facturée (m3) 32

Détail de votre facture	Tranche	Quantité	Unité	Prix	Montant HT	T.V.A.	Montant TTC
Distribution de l'eau							
Abonnement compteur	1 x 122 j	122	jours	0,17358	21,18	1,16 (5,50%)	22,34
Eau	1 à 20	20	m3	1,15000	23,00	1,27 (5,50%)	24,27
Eau	21 à 32	12	m3	1,24000	14,88	0,82 (5,50%)	15,70
Collecte des eaux usées							
Abonnement Mensuel Assainissement		122	jours	0,08220	10,03	1,00 (10,00%)	11,03
Collecte et traitement des eaux usées	1 à 32	32	m3	1,39000	44,48	4,45 (10,00%)	48,93
Organismes Publics							
Prélèvement d'eau (Agence de l'Eau)	1 à 32	32	m3	0,08000	2,56	0,14 (5,50%)	2,70
Lutte contre la Pollution (Agence de l'Eau)	1 à 32	32	m3	0,35000	11,20	0,62 (5,50%)	11,82
Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	1 à 32	32	m3	0,23300	7,46	0,75 (10,00%)	8,21
Total de votre facture					134,79	10,21	145,00
Montant total à payer					134,79	10,21	145,00

Commentaires

NOTE EXPLICATIVE

EAU

ABONNEMENT

C'est la facturation de l'eau par mètre cube consommé H.T. facturée sur la base de la consommation réelle.
Coût de l'abonnement au réseau d'eau. Cet abonnement comprend l'entretien du branchement particulier qui est assuré aux frais exclusifs de l'organisme distributeur jusqu'au compteur dont l'emplacement est déterminé par ce dernier.
SEULES CES DEUX PREMIERES RUBRIQUES RESTENT DANS LE BUDGET DE L'ORGANISME DISTRIBUTEUR

ASSAINISSEMENT

Redevance déduite et reversée à la structure figurant au recto. Cette redevance est destinée à financer la collecte et le traitement des eaux usées (réseaux d'égouts, station d'épuration). La redevance d'assainissement est basée sur le volume d'eau consommé. Le défaut de branchement à l'égout d'un immeuble raccordable peut entraîner une majoration de 100 % de la redevance (article R 33-5 du Code de la Santé Publique).

AGENCE DE L'EAU

1-Redevance pour la lutte contre la pollution. Tout le monde paie une redevance pollution basée sur le nombre de m3 consommés exceptés les exonérés.
2-Redevance pour modernisation des réseaux de collecte. Ce n'est pas une redevance supplémentaire. Jusqu'à présent elle était intégrée à la redevance pollution. Désormais, elle apparaît de façon indépendante dans la facture.
3-Redevance pour prélèvement. Elle est due par les services d'eau aux agences de l'eau, en fonction des volumes d'eau prélevés dans la nature. Le SEBVF la répercute sur la facture. Elle fait partie du coût d'exploitation au même titre que l'électricité.

RESTE A PAYER

La valeur indiquée en recto des sommes restant dues est mentionnée à titre indicatif. Elle correspond à la situation de votre compte au moment de l'émission de la facture. Il est possible que des paiements récents n'aient pas été crédités sur votre compte.
Pour tout renseignement sur la somme présentée au recto de la présente facture, il convient de s'adresser au comptable public.
Trésorerie de Faulquemont : 1 Rue de l'Hôtel de Ville 57380 FAULQUEMONT. 03 87 00 47 00, courriel r057105@dgfp.finances.gouv.fr



SYNDICAT DES EAUX SEBVF
 13 RUE DU MOULIN
 57380 FAULQUEMONT
 Tél : 03.87.28.30.31 contact@sebv.com

DU LUNDI AU JEUDI DE 8H A 12H ET DE 13H A 16H
 LE VENDREDI DE 8H A 12 H
 Tél. astreinte hors ouverture des bureaux :
 06.16.82.28.32

REGLEMENT PAR INTERNET

Merci de vous connecter sur www.fipi.budget.gouv.fr et de saisir les informations suivantes :

Identifiant de la collectivité : 8805
 Référence de votre facture, exemple
 2021-EA-00-XXXXXXX (13 caractères)

Message :

Pour régler cette facture par TIP : dater, signer et envoyer le TIP ci-dessous à l'adresse indiquée sur le talon, affranchi au tarif en vigueur. Pour votre premier paiement, joindre un RIB sans l'agrafer ni le coller.
 Règlement de la facture en espèces : joindre le volet TIP non signé et se rendre en Trésorerie.
 Règlement par chèque : rédiger votre chèque à l'ordre du TRÉSOR PUBLIC, joindre le volet TIP non signé et l'envoyer à l'adresse indiquée sur le TIP.
 Règlement par TIP : voir ci-dessus pour les démarches.
 Redevances assainissement reversée à CCDUF BP21 57380 FAULQUEMONT

Référence à appeler : Identifiant : Occupant

Adresse du lieu desservi : 57690 CREHANGE

Destinataire de la facture

57690 CREHANGE

Facture n° 2020-EA-01 - 14/09/2020

Eau et Assainissement
 Consommation du 10/03/2020 au 20/07/2020

Voici la présentation simplifiée de votre facture

Détail au verso

Votre consommation d'eau		42 m ³
Prix TTC du litre d'eau (hors abonnements) :		0,00350 €
Total de la facture		180,46

	Montants
Collecte des eaux usées	75,25
Distribution de l'eau	75,39
Organismes Publics	29,82
Total de la facture	180,46

Historique de consommation

Relève du 20/07/2020 de 42 m³
 Relève du 10/03/2020 de 34 m³
 Relève du 12/11/2019 de 28 m³
 Relève du 29/07/2019 de 38 m³
 Relève du 18/03/2019 de 33 m³
 Relève du 27/11/2018 de 38 m³
 Relève du 18/07/2018 de 28 m³
 Relève du 23/04/2018 de 42 m³
 Relève du 29/11/2017 de 34 m³

Montant total à payer avant le 12/10/2020 180,46 €

Mandat de prélèvement SEPA perçues en vertu de la signature de mandat, vous autorisez le créancier à envoyer des instructions à votre banque pour décaiser votre compte, et votre banque à décaiser votre compte conformément aux instructions du créancier. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions établies dans le règlement que vous avez passé avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque. Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA perçues. Votre signature vaut autorisation pour décaiser, à réception, votre compte pour le montant indiqué.

DATE et LIEU SIGNATURE

En cas de modification, joindre un relevé d'identité bancaire

TIP SEPA

Référence Unique de Mand. ICS : FR81111111111111111111111111111111

Référence :

Créancier : SEBVF

Montant : 180,46 €

CENTRE D'ENCAISSEMENT DES FINANCES PUBLIQUES

35908 RENNES CEDEX 9

066310500200

941133000175 902000

30004022830000021520276
 057-245700133-20211108-DE3-031121-DE
 Date de télétransmission : 08/11/2021
 Date de réception préfecture : 08/11/2021 18046

Point de consommation	N° série compteur	Diam.	Relevé le	CR	Ancien index	Index déposé	Index rempl.	Nouvel index	Conso. en m3
	3	15 mm	20/07/2020	R	199			241	42
Consommation totale relevée									42

Consommation facturée (m3) **42**

Détail de votre facture	Tranche	Quantité	Unité	Prix	Montant HT	T.V.A.	Montant TTC
Distribution de l'eau							
Abonnement compteur	1 x 122 j	122 jours		0,17358	21,18	1,16 (5,50%)	22,34
Eau	1 à 20	20 m3		1,15000	23,00	1,27 (5,50%)	24,27
Eau	21 à 42	22 m3		1,24000	27,28	1,50 (5,50%)	28,78
Collecte des eaux usées							
Abonnement Mensuel Assainissement		122 jours		0,08220	10,03	1,00 (10,00%)	11,03
Collecte et traitement des eaux usées	1 à 42	42 m3		1,39000	58,38	5,84 (10,00%)	64,22
Organismes Publics							
Prélèvement d'eau (Agence de l'Eau)	1 à 42	42 m3		0,08000	3,36	0,18 (5,50%)	3,54
Lutte contre la Pollution (Agence de l'Eau)	1 à 42	42 m3		0,35000	14,70	0,81 (5,50%)	15,51
Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	1 à 42	42 m3		0,23300	9,79	0,98 (10,00%)	10,77
Total de votre facture					167,72	12,74	180,46
Montant total à payer					167,72	12,74	180,46

Commentaires

NOTE EXPLICATIVE

EAU ABONNEMENT

C'est la facturation de l'eau par mètre cube consommé H.T. facturée sur la base de la consommation réelle.
Coût de l'abonnement au réseau d'eau. Cet abonnement comprend l'entretien du branchement particulier qui est assuré aux frais exclusifs de l'organisme distributeur jusqu'au compteur dont l'emplacement est déterminé par ce dernier.

SEULES CES DEUX PREMIERES RUBRIQUES RESTENT DANS LE BUDGET DE L'ORGANISME DISTRIBUTEUR

ASSAINISSEMENT

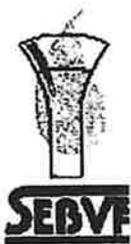
Redevance définie et reversée à la structure figurant au recto. Cette recette est destinée à financer la collecte et le traitement des eaux usées (réseau d'égouts, station d'épuration). La redevance d'assainissement est basée sur le volume d'eau consommé. Le défaut de branchement à l'égout d'un immeuble raccordable peut entraîner une majoration de 100 % de la redevance (article L. 33-5 du Code de la Santé Publique).

AGENCE de l'EAU

1-Redevance pour la lutte contre la pollution. Tout le monde paie une redevance pollution basée sur le nombre de m3 consommés exceptés les exonérés.
2-Redevance pour modernisation des réseaux de collecte. Ce n'est pas une redevance supplémentaire. Jusqu'à présent elle était intégrée à la redevance pollution. Désormais, elle apparaît de façon indépendante dans la facture.
3-Redevance pour prélèvement. Elle est due par les services d'eau aux agences de l'eau, en fonction des volumes d'eau prélevés dans la nature. Le SEBVF la répercute sur la facture. Elle fait partie du coût d'exploitation au même titre que l'électricité.

RESTE A PAYER

La valeur indiquée au recto des sommes restant dues est mentionnée à titre indicatif. Elle correspond à la situation de votre compte au moment de l'émission de la facture. Il est possible que des paiements récents n'aient pas été créés sur votre compte. Pour tout renseignement sur la somme précisée au recto de la présente facture, il convient de s'adresser au comptable public, Trésorerie de Faulquemont 2 Rue de l'Hôtel de Ville 57360 FAULQUEMONT, 03 87 50 47 00, courriel: t057163@dgtfp.finances.gouv.fr



SYNDICAT DES EAUX SEBVF
13 RUE DU MOULIN
57380 FAULQUEMONT
Tél : 03.87.29.30.31 contact@sebvf.com

DU LUNDI AU JEUDI DE 8H A 12H ET DE 13H A 16H
LE VENDREDI DE 8H A 12 H
Tél. astreinte hors ouverture des bureaux :
06.16.82.28.32

REGLEMENT PAR INTERNET

Merci de vous connecter sur www.tipt.budget.gouv.fr et de saisir les informations suivantes :
Identifiant de la collectivité : 8805
Référence de votre facture, exemple
2021-EA-00-XXXXXXXXXXXXX (13 caractères)

Message :

Pour régler cette facture par TIP : dater, signer et envoyer le TIP ci-dessous à l'adresse indiquée sur le talon, affranchi au tarif en vigueur. Pour votre premier paiement, joindre un RIB sans l'agrafer ni le coller. Règlement de la facture en espèces : joindre le volet TIP non signé et se rendre en Trésorerie.
Règlement par chèque : rédiger votre chèque à l'ordre du TRESOR PUBLIC, joindre le volet TIP non signé et l'envoyer à l'adresse indiquée sur le TIP.
Règlement par TIPI : voir ci-dessus pour les démarches.
Redevance assainissement reversée à CCDUF BP21 57380 FAULQUEMONT

Référence à Identifier
rappeler Occupant :

Adresse du lieu desservi : 57690 ELVANGE

Destinataire de la facture

57690 ELVANGE

Facture n° 2020-EA-00 | 26/10/2020

Eau et Assainissement

Consommation du 01/04/2020 au 10/08/2020

Voici la présentation simplifiée de votre facture

Détail au verso

Votre consommation d'eau

39 m³

Prix TTC du litre d'eau (hors abonnements) : 0,00350 €

Collecte des eaux usées
Distribution de l'eau
Organismes Publics

Montants
70,66
71,47
27,69

Total de la facture

169,82

Somme prélevée le 26/11/2020

169,82 €

Le montant sera prélevé sur le compte
Domiciliation :

Historique de consommation

Relève du 10/08/2020 de 39 m³
Relève du 01/04/2020 de 32 m³
Relève du 05/12/2019 de 32 m³
Relève du 19/08/2019 de 41 m³
Relève du 08/04/2019 de 46 m³
Relève du 19/11/2018 de 26 m³
Relève du 02/08/2018 de 39 m³
Relève du 09/04/2018 de 70 m³
Relève du 23/11/2017 de 57 m³

Emetteur : SYNDICAT DES EAUX SEBVF

Exercice : 2020/3

N° facture : :

Montant : 169,82 €

Prélevé sur le compte
Domiciliation : CIAL FAULQUEMONT

Date de prélèvement : 26/11/2020

Mandat de prélèvement SEPA :

ICS :
RUM :
BIC :
IBAN :

Accusé de réception en préfecture
057-245700133-20211108-DE3-031121-DE
Date de l'émission : 06/11/2021
Date de réception préfecture : 06/11/2021

Facture n° 2020-EA-

/8/10/2020

Point de consommation	N° série compteur	Diam.	Relevé le	CR	Ancien Index	Index déposé	Index rempl.	Nouvel index	Conso. en m3
		15 mm	10/08/2020	R	151			190	39
Consommation totale relevée									39

Consommation facturée (m3)**39**

Détail de votre facture	Tranche	Quantité	Unité	Prix	Montant HT	T.V.A.	Montant TTC
Distribution de l'eau							
Abonnement compteur	1 x 122 j	122 jours		0,17358	21,18	1,16 (5,50%)	22,34
Eau	1 à 20	20 m3		1,15000	23,00	1,27 (5,50%)	24,27
Eau	21 à 39	19 m3		1,24000	23,56	1,30 (5,50%)	24,86
Collecte des eaux usées							
Abonnement Mensuel Assainissement		122 jours		0,08220	10,03	1,00 (10,00%)	11,03
Collecte et traitement des eaux usées	1 à 39	39 m3		1,39000	54,21	5,42 (10,00%)	59,63
Organismes Publics							
Prélèvement d'eau (Agence de l'Eau)	1 à 39	39 m3		0,08000	3,12	0,17 (5,50%)	3,29
Lutte contre la Pollution (Agence de l'Eau)	1 à 39	39 m3		0,35000	13,65	0,75 (5,50%)	14,40
Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	1 à 39	39 m3		0,23300	9,09	0,91 (10,00%)	10,00
Total de votre facture					157,84	11,98	169,82
Montant total à payer					157,84	11,98	169,82

Commentaires**NOTE EXPLICATIVE****EAU
ABONNEMENT**

C'est la facturation de l'eau par mètre cube consommé H.T. facturée sur la base de la consommation réelle.
Coût de l'abonnement au réseau d'eau. Ce abonnement comprend l'entretien du branchement particulier qui est assuré aux frais exclusifs de l'organisme distributeur jusqu'au compteur dont l'emplacement est déterminé par ce dernier.

SEULES CES DEUX PREMIERES RUBRIQUES RESTENT DANS LE BUDGET DE L'ORGANISME DISTRIBUTEUR

ASSAINISSEMENT

Redevance déduite et reversée à la structure figurant au recto. Cette recette est destinée à financer la collecte et le traitement des eaux usées (réseaux d'égouts, station d'épuration). La redevance d'assainissement est basée sur le volume d'eau consommé. Le débet de branchement à l'égout d'un immeuble raccordable peut entraîner une majoration de 100 % de la redevance (article L. 35-5 du Code de la Santé Publique).

AGENCE de l'EAU

1-Redevance pour la lutte contre la pollution. Tout le monde paie une redevance pollution basée sur le nombre de m3 consommés exceptés les exonérés
2-Redevance pour modernisation des réseaux de collecte. Ce n'est pas une redevance supplémentaire. Jusqu'à présent elle était intégrée à la redevance pollution. Désormais, elle apparaît de façon indépendante dans la facture.
3-Redevance pour prélèvement. Elle est due par les services d'eau aux agences de l'eau, en fonction des volumes d'eau prélevés dans la nature. Le SEBVF la répercute sur la facture. Elle fait partie du coût d'exploitation au même titre que l'électricité

RESILIA PAYER

La valeur indiquée au recto des sommes restant dues est mentionnée à titre indicatif. Elle correspond à la situation de votre compte au moment de l'édition de la facture. Il est possible que des paiements récents n'aient pas été crédités sur votre compte.
Pour tout renseignement sur la somme précisée au recto de la présente facture, il convient de s'adresser au comptable public.
Trésorerie de Faulquemont 2 Rue de l'Hôtel de Ville 57180 FAULQUEMONT, 03 87 00 47 00, co-arniel.057105@dfsp.francais.gouv.fr

Accusé de réception en préfecture
057-245700133-20211108-DE3-031121-DE
Date de télétransmission : 08/11/2021
Date de réception préfecture : 08/11/2021



SYNDICAT DES EAUX SEBVF
13 RUE DU MOULIN
57380 FAULQUEMONT

Tél : 03.87.29.30.31 contact@sebvf.com

DU LUNDI AU JEUDI DE 8H A 12H ET DE 13H A 16H
LE VENDREDI DE 8H A 12 H
Tél. astreinte hors ouverture des bureaux :
06.16.62.28.32

REGLEMENT PAR INTERNET

Merci de vous connecter sur www.tipi.budget.gouv.fr et de saisir les informations suivantes :

Identifiant de la collectivité : 8805
Référence de votre facture, exemple
2021-EA-00-XXXXXXXXXXXX (13 caractères)

Messagerie :

Pour régler cette facture par TIP : dater, signer et envoyer le TIP ci-dessous à l'adresse indiquée sur le talon, affranchi au tarif en vigueur. Pour votre premier paiement, joindre un RIB sans l'agrafer ni le coller. Règlement de la facture en espèces : joindre le volet TIP non signé et se rendre en Trésorerie. Règlement par chèque : rédiger votre chèque à l'ordre du TRESOR PUBLIC, joindre le volet TIP non signé et l'envoyer à l'adresse indiquée sur le TIP. Règlement par TIPI : voir ci-dessus pour les démarches.
Redevance assainissement reversée à CCDUF BP21
57380 FAULQUEMONT

Référence à Identifier : Mot de Passe
rappeler Occupant :

Adresse du lieu desservi : 57380 FAULQUEMONT

Destinataire de la facture

57380 FAULQUEMONT

Facture n° 2020-EA-00-2063000022460 du 04/05/2020

Eau et Assainissement

Consommation du 19/11/2019 au 16/03/2020

Voici la présentation simplifiée de votre facture

Voici la présentation simplifiée de votre facture		Détail au verso
Votre consommation d'eau		70 m ³
Prix TTC du litre d'eau (hors abonnements) : 0,00362 €		
		Montants
Collecte des eaux usées		118,15
Distribution de l'eau		112,20
Organismes Publics		49,70
Total de la facture		280,05

Montant total à payer avant le 23/06/2020

280,05 €

Historique de consommation

Relève du 16/03/2020 de 70 m³
Relève du 19/11/2019 de 58 m³
Relève du 31/07/2019 de 76 m³
Relève du 19/03/2019 de 55 m³
Relève du 07/12/2018 de 64 m³
Relève du 07/08/2018 de 81 m³
Relève du 13/04/2018 de 69 m³
Relève du 18/12/2017 de 85 m³
Relève du 01/08/2017 de 83 m³

Mandat de prélèvement SEPA par chèque : en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le créancier à envoyer des instructions à votre banque pour débiiter votre compte, et votre banque à débiiter votre compte conformément aux instructions du créancier. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la consommation que vous avez payée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque. Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA par chèque. Votre signature vaut autorisation pour débiiter, à réception, votre compte pour le mandat indiqué.

DATE et LIEU

SIGNATURE

57380 FAULQUEMONT

TIP SEPA

Référence Unique de Mandat : TIPSEPA0571050680000206300002246020
ICS : FR61222137359
Référence : 4 CN 20 00205300022460 J 105 44 Montant : 280,05 €
Créancier : SEBVF

**CENTRE D'ENCAISSEMENT
DES FINANCES PUBLIQUES**

35908 RENNES CEDEX 9

Joindre un relevé d'identité bancaire

066210500205

941133000175

Accusé de réception en préfecture
057-245700133-20211108-DE3-031121-DE
Date de télétransmission : 08/11/2021
Date de réception préfecture : 08/11/2021

28005

Facture n° 2020-EA-00-2063000022460 du 04/05/2020

Point de consommation	N° série compteur	Diam.	Relevé le	CR	Ancien Index	Index déposé	Index rempl.	Nouvel Index	Conso. en m3
209021570	E10KA854241E	15 mm	16/03/2020	R	1379			1449	70
Consommation totale relevée									70

Consommation facturée (m3)

Détail de votre facture	Tranche	Quantité	Unité	Prix	Montant HT	T.V.A.	Montant TTC
Distribution de l'eau							
Abonnement compteur	1 x 123 j	123 jours		0,17356	21,35	1,17 (5,50%)	22,52
Eau	1 à 20	20 m3		1,16000	23,00	1,27 (5,50%)	24,27
Eau	21 à 70	50 m3		1,24000	62,00	3,41 (5,50%)	65,41
Collecte des eaux usées							
Abonnement Mensuel Assainissement		123 jours		0,08220	10,11	1,01 (10,00%)	11,12
Collecte et traitement des eaux usées	1 à 70	70 m3		1,39000	97,30	9,73 (10,00%)	107,03
Organismes Publics							
Prélèvement d'eau (Agence de l'Eau)	1 à 70	70 m3		0,06000	5,60	0,31 (5,50%)	5,91
Lutte contre la Pollution (Agence de l'Eau)	1 à 70	70 m3		0,35000	24,50	1,35 (5,50%)	25,85
Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	1 à 70	70 m3		0,23300	16,31	1,63 (10,00%)	17,94
Total de votre facture					260,17	19,88	280,05
Montant total à payer					260,17	19,88	280,05

Commentaires

NOTE EXPLICATIVE

EAU ABONNEMENT

C'est la facturation de l'eau par mètre cube consommé H.T. facturée sur la base de la consommation réelle.
Coût de l'abonnement au réseau d'eau. Ce abonnement comprend les services de branchements particuliers qui est assuré aux frais excédés de l'organisme distributeur jusqu'au compteur dont l'emplacement est déterminé par ce dernier.
SEULES CES DEUX PREMIERES RUBRIQUES RESTENT DANS LE BUDGET DE L'ORGANISME DISTRIBUTEUR

ASSAINISSEMENT

Redevance déduite et reversée à la structure figurant au recto. Cette redevance est destinée à financer la collecte et le traitement des eaux usées (réseaux d'égouts, station d'épuration). La redevance d'assainissement est basée sur le volume d'eau consommé. Le défaut de branchements à l'égout d'un immeuble recordable peut entraîner une majoration de 100 % de la redevance (article L. 33-5 du Code de la Santé Publique).

AGENCE de l'EAU

1-Redevance pour la lutte contre la pollution. Tout le monde paie une redevance pollution basée sur le nombre de m3 consommés exceptés les exonérés.
2-Redevance pour modernisation des réseaux de collecte. Ce n'est pas une redevance supplémentaire. Jusqu'à présent elle était intégrée à la redevance pollution. Désormais, elle apparaît de façon indépendante dans la facture.
3-Redevance pour prélèvement. Elle est due par les services d'eau aux agences de l'eau, en fonction des volumes d'eau prélevés dans la nature. Le SEDVF la répercute sur la facture. Elle fait partie du coût d'exploitation au même titre que l'électricité.

RESTE A PAYER

La valeur indiquée en recto des sommes restant dues est mentionnée à titre indicatif. Elle correspond à la situation de votre compte au moment de l'édition de la facture. Il est possible que des paiements récents n'aient pas été créés sur votre compte.
Pour tout renseignement sur la somme précisée au recto de la présente facture, il conviendrait de s'adresser au comptable public, Trésorerie de Faulquemont 2 Rue de l'Hôtel de Ville 57180 PAULQUEMONT, 03 87 00 47 00, courriel td57105@sejpa.finances.gouv.fr

Accusé de réception en préfecture
057-245700133-20211108-DE3-031121-DE
Date de télétransmission : 08/11/2021
Date de réception préfecture : 08/11/2021



SYNDICAT DES EAUX SEBVF
13 RUE DU MOULIN
57380 FAULQUEMONT
Tél : 03.87.29.30.31 contact@sebvf.com

DU LUNDI AU JEUDI DE 8H A 12H ET DE 13H A 16H
LE VENDREDI DE 8H A 12 H
Tél. astreinte hors ouverture des bureaux :
06.16.82.28.32

REGLEMENT PAR INTERNET

Merci de vous connecter sur www.tipi.budget.gouv.fr et de saisir les Informations suivantes :
Identifiant de la collectivité : 8805
Référence de votre facture, exemple
2021-EA-00-XXXXXXXXXXXX (13 caractères)

Message :

Pour régler cette facture par TIP : dater, signer et envoyer le TIP ci-dessous à l'adresse indiquée sur le talon, affranchi au tarif en vigueur. Pour votre premier paiement, joindre un RIB sans l'agrafer ni le coller.
Règlement de la facture en espèces : joindre le volet TIP non signé et se rendre en Trésorerie.
Règlement par chèque : rédiger votre chèque à l'ordre du TRESOR PUBLIC, joindre le volet TIP non signé et l'envoyer à l'adresse indiquée sur le TIP.
Règlement par TIP : voir ci-dessus pour les démarches.
Redevance assainissement reversée à CCDUF BP21
57380 FAULQUEMONT

Référence à rappeler : Identifiant Occupant
Mot de Passe : djxDyR

Adresse du lieu desservi : 57690 FLETRANGE

Destinataire de la facture

57690 FLETRANGE

Facture n° 2020-EA-00-2014500050498 du 26/10/2020

Eau et Assainissement

Consommation du 14/04/2020 au 20/08/2020

Voici la présentation simplifiée de votre facture

Détail au verso

Votre consommation d'eau		90 m ³
Prix TTC du litre d'eau (hors abonnements) :		0,00353 €
Collecte des eaux usées		148,64
Distribution de l'eau		138,18
Organismes Publics		63,90
Total de la facture		350,72

Somme prélevée le 26/11/2020

350,72 €

Le montant sera prélevé sur le compte
Domiciliation : - - - - - aire :

Historique de consommation

Relève du 20/08/2020 de 90 m³
Relève du 14/04/2020 de 50 m³
Relève du 02/01/2020 de 50 m³
Relève du 06/09/2019 de 55 m³
Relève du 25/04/2019 de 59 m³
Relève du 17/12/2018 de 46 m³
Relève du 06/09/2018 de 50 m³
Relève du 02/05/2018 de 42 m³
Relève du 11/01/2018 de 46 m³

Émetteur : SYNDICAT DES EAUX SEBVF

Exercice : 2020/3

N° facture : 2014500050498 L

Montant : 350,72 €

Prélevé sur le compte

Domiciliation :

Date de prélèvement : 26/11/2020

Mandat de prélèvement SEPA :

ICS : FR81222137359

RUM : ++FR81222137359-217020503-00656

BIC :

IBAN :

57690 FLETRANGE

Accusé de réception en préfecture
057-245700133-20211108-DE3-031121-DE
Date de télétransmission : 08/11/2021
Date de réception préfecture : 08/11/2021

Facture n° 2020-EA-00-2014500050498 du 26/10/2020

Point de consommation	N° série compteur	Diam.	Relevé le	CR	Ancien index	Index dépose	Index rempl.	Nouvel index	Conso. en m3
217020563	H18AU00575B	15 mm	20/08/2020	R	229			319	90
Consommation totale relevée									90

Consommation facturée (m3) 90

Détail de votre facture	Tranche	Quantité	Unité	Prix	Montant HT	T.V.A.	Montant TTC
Distribution de l'eau							
Abonnement compteur	1 x 122 J	122 jours		0,17358	21,18	1,16 (5,50%)	22,34
Eau	1 à 20	20 m3		1,15000	23,00	1,27 (5,50%)	24,27
Eau	21 à 90	70 m3		1,24000	86,80	4,77 (5,50%)	91,57
Collecte des eaux usées							
Abonnement Mensuel Assainissement		122 jours		0,08220	10,03	1,00 (10,00%)	11,03
Collecte et traitement des eaux usées	1 à 90	90 m3		1,39000	125,10	12,51 (10,00%)	137,61
Organismes Publics							
Prélèvement d'eau (Agence de l'Eau)	1 à 90	90 m3		0,08000	7,20	0,40 (5,50%)	7,60
Lutte contre la Pollution (Agence de l'Eau)	1 à 90	90 m3		0,35000	31,50	1,73 (5,50%)	33,23
Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	1 à 90	90 m3		0,23300	20,97	2,10 (10,00%)	23,07
Total de votre facture					325,78	24,94	350,72
Montant total à payer					325,78	24,94	350,72

Commentaires

NOTE EXPLICATIVE

EAU ABONNEMENT

Ceci la facturation de l'eau par mètre cube consommé H.T. facturée sur la base de la consommation réelle.
Coût de l'abonnement au réseau d'eau. Ce abonnement comprend l'entretien du branchement particulier qui est assuré aux frais exclusifs de l'organisme distributeur jusqu'au compteur dont l'emplacement est déterminé par ce dernier.

SEULES CES DEUX PREMIERES RUBRIQUES RESTENT DANS LE BUDGET DE L'ORGANISME DISTRIBUTEUR

ASSAINISSEMENT

Redevance d'épave et reversée à la structure figurant au recto. Cette redevance est destinée à financer la collecte et le traitement des eaux usées (réseaux d'épaves, station d'épuration). La redevance d'assainissement est basée sur le volume d'eau consommé. Le défaut de branchement à l'égout d'un immeuble raccordable peut entraîner une majoration de 100 % de la redevance (article L. 135-5 du Code de la Santé Publique).

AGENCE de l'EAU

1-Redevance pour la lutte contre la pollution. Tout le monde paie une redevance pollution (basée sur le nombre de m3 consommés excepté les abonnés)
2-Redevance pour modernisation des réseaux de collecte. Ce n'est pas une redevance supplémentaire. Jusqu'à présent elle était intégrée à la redevance pollution. Désormais, elle apparaît de façon indépendante dans la facture.
3-Redevance pour prélèvement. Elle est due par les services d'eau aux agences de l'eau, en fonction des volumes d'eau prélevés dans la nature. La SEBVF la reverse sur la facture. Elle fait partie du coût d'exploitation au même titre que l'électricité.

RESTE A PAYER

La valeur indiquée en recto des sommes restant dues est renseignée à titre indicatif. Elle correspond à la situation de votre compte au moment de l'édition de la facture. Il est possible que des paiements récents n'aient pas été créés sur votre compte. Pour tout renseignement sur la somme précisée au recto de la présente facture, il convient de s'adresser au comptable public, Trésorerie de Faulquemont 2 Rue de l'Hôtel de Ville 57300 FAULQUEMONT, 03 87 00 47 00, courrier rd57105@agfp.frances.gouv.fr

Accusé de réception en préfecture
057-245700133-20211108-DE3-031121-DE
Date de télétransmission : 08/11/2021
Date de réception préfecture : 09/11/2021



SYNDICAT DES EAUX SEBVF
13 RUE DU MOULIN
57380 FAULQUEMONT
Tél : 03.87.29.30.31 contact@sebvf.com

DU LUNDI AU JEUDI DE 8H A 12H ET DE 13H A 16H
LE VENDREDI DE 8H A 12 H
Tél. astreinte hors ouverture des bureaux :
06.16.82.28.32

REGLLEMENT PAR INTERNET
Merci de vous connecter sur www.tipi.budget.gouv.fr et
de saisir les informations suivantes :
Identifiant de la collectivité : 8805
Référence de votre facture, exemple
2021-EA-00-XXXXXXXXXXXX (13 caractères)

Message :

Pour régler cette facture par TIP : dater, signer et
envoyer le TIP ci-dessous à l'adresse indiquée sur le
talon, affranchi au tarif en vigueur. Pour votre premier
paiement, joindre un RIB sans l'agrafer ni le coller.
Règlement de la facture en espèces : joindre le volet
TIP non signé et se rendre en Trésorerie.
Règlement par chèque : rédiger votre chèque à l'ordre
du TRESOR PUBLIC, joindre le volet TIP non signé et
l'envoyer à l'adresse indiquée sur le TIP.
Règlement par TIPI : voir ci-dessus pour les
démarches.
Redevance assainissement reversée à CCDUF BP21
57380 FAULQUEMONT

Historique de consommation

Relève du 06/08/2020 de 54 m³
Relève du 01/04/2020 de 34 m³
Relève du 05/12/2019 de 29 m³
Relève du 19/08/2019 de 40 m³
Relève du 08/04/2019 de 36 m³
Relève du 29/11/2018 de 27 m³
Relève du 31/07/2018 de 26 m³
Relève du 27/03/2018 de 27 m³
Relève du 24/11/2017 de 21 m³

Référence à Identifier Mot de Passe :
rappeler Occupant : **

Adresse du lieu desservi : 57220 FOULIGNY

Destinataire de la facture

57220 FOULIGNY

Facture n° 2020-EA-00-2014500050487 du 26/10/2020

Eau et Assainissement

Consommation du 01/04/2020 au 06/08/2020

Voici la présentation simplifiée de votre facture

Détail au verso

Votre consommation d'eau

54 m³

Prix TTC du litre d'eau (hors abonnements) : 0,00295 €

Collecte des eaux usées
Distribution de l'eau
Organismes Publics

Montants
62,27
91,09
36,34

Total de la facture

181,70

Somme prélevée le 26/11/2020

181,70 €

Le montant sera prélevé sur le compte :
Domiciliation : CIC EST - Titulaire

..... 1***** -

Emetteur : SYNDICAT DES EAUX SEBVF

Exercice : 2020/3

N° facture : 2014500050487 Y

Montant : 181,70 €

Prélevé sur le compte
Domiciliation

Date de prélèvement : 26/11/2020

Mandat de prélèvement SEPA :

ICS : FR81222137358

RUM : FR81222137358-230010438-07435

BIC : C****

IBAN :

57220 FOULIGNY

Accusé de réception en préfecture
057-245700133-20211108-DE3-031121-DE
Date de télétransmission : 08/11/2021
Date de réception préfecture : 08/11/2021

Facture n° 2020-EA-00-2014500050487 du 26/10/2020

Point de consommation	N° série compteur	Diam.	Relève le	CR	Ancien Index	Index déposé	Index rempl.	Nouvel index	Conso. en m3
230010438	A06MV0001582	15 mm	06/08/2020	R	559			613	54
Consommation totale relevée									54

Consommation facturée (m3) **54**

Détail de votre facture	Tranche	Quantité	Unité	Prix	Montant HT	T.V.A.	Montant TTC
Distribution de l'eau							
Abonnement compteur	1 x 122 j	122 jours		0,17358	21,18	1,16 (5,50%)	22,34
Eau	1 à 20	20 m3		1,15000	23,00	1,27 (6,60%)	24,27
Eau	21 à 54	34 m3		1,24000	42,18	2,32 (6,60%)	44,48
Collecte des eaux usées							
Collecte des eaux usées	1 à 54	54 m3		0,88000	47,52	4,75 (10,00%)	52,27
Organismes Publics							
Lutte contre la Pollution (Agence de l'Eau)	1 à 54	54 m3		0,36000	18,90	1,04 (5,50%)	19,94
Prélèvement d'eau (Agence de l'Eau)	1 à 54	54 m3		0,08000	4,32	0,24 (5,50%)	4,56
Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	1 à 54	54 m3		0,23300	12,58	1,26 (10,00%)	13,84
Total de votre facture					169,66	12,04	181,70
Montant total à payer					169,66	12,04	181,70

Commentaires

NOTE EXPLICATIVE

EAU

ABONNEMENT

C'est la facturation de l'eau par mètre cube consommé M.T. facturée sur la base de la consommation réelle. Coût de l'abonnement au réseau d'eau. Cet abonnement comprend l'entretien du branchement particulier qui est assuré aux frais exclusifs de l'organisme distributeur jusqu'au compteur dont l'emplacement est déterminé par ce dernier.

SEULES CES DEUX PREMIERES RUBRIQUES RESTENT DANS LE BUDGET DE L'ORGANISME DISTRIBUTEUR

ASSAINISSEMENT

Redevance définie et reversée à la structure figurant au reçu. Cette recette est destinée à financer la collecte et le traitement des eaux usées (réseaux d'épous, stations d'épuration). La redevance d'assainissement est basée sur le volume d'eau consommé. Le défaut de branchement à l'égout d'un immeuble raccordable peut entraîner une majoration de 100 % de la redevance (article L. 13-5 du Code de la Santé Publique).

AGENCE de l'EAU

1-Redevance pour la lutte contre la pollution. Tout le monde paie une redevance pollution basée sur le nombre de m3 consommés exceptés les cas ci-dessous
 2-Redevance pour modernisation des réseaux de collecte. Ce n'est pas une redevance supplémentaire. Jusqu'à présent elle était intégrée à la redevance pollution. Désormais, elle apparaît de façon indépendante dans la facture.
 3-Redevance pour prélèvement. Elle est due par les services d'eau aux Agences de l'Eau, en fonction des volumes d'eau prélevés dans la nature. Le SBBVF la répercuté sur la facture. Elle fait partie du coût d'exploitation au même titre que l'électricité.

RESTE A PAYER

La valeur indiquée en tête des sommes restées dues est mentionnée à titre indicatif. Elle correspond à la situation de votre compte au moment de l'émission de la facture. Il est possible que des paiements récents n'aient pas été et datés sur votre compte. Pour tout renseignement sur la somme précisée au verso de la présente facture, il convient de s'adresser au comptable public, Trésorerie de Faulquemont 2 Rue de l'Hôtel de Ville 57340 FAULQUEMONT, 03 87 00 47 00, contact@57105@agSp.Eaasces.gouv.fr

Accusé de réception en préfecture
 057-245700133-20211108-DE3-031121-DE
 Date de télétransmission : 08/11/2021
 Date de réception préfecture : 08/11/2021



SYNDICAT DES EAUX SEBVF
13 RUE DU MOULIN
57380 FAULQUEMONT
Tél : 03.87.29.30.31 contact@sebvf.com

DU LUNDI AU JEUDI DE 8H A 12H ET DE 13H A 16H
LE VENDREDI DE 8H A 12 H
Tél. astreinte hors ouverture des bureaux :
06.16.82.28.32

REGLEMENT PAR INTERNET

Merci de vous connecter sur www.tipi.budget.gouv.fr et de saisir les informations suivantes :
Identifiant de la collectivité : 8805
Référence de votre facture, exemple
2021-EA-00-XXXXXXXXXXXX (13 caractères)

Message :

Pour régler cette facture par TIP : dater, signer et envoyer le TIP ci-dessous à l'adresse indiquée sur le talon, affranchi au tarif en vigueur. Pour votre premier paiement, joindre un RIB sans l'agrafer ni le coller.
Règlement de la facture en espèces : joindre le volet TIP non signé et se rendre en Trésorerie.
Règlement par chèque : rédiger votre chèque à l'ordre du TRESOR PUBLIC, joindre le volet TIP non signé et l'envoyer à l'adresse indiquée sur le TIP.
Règlement par TIPI : voir ci-dessus pour les démarches.
Redevance assainissement reversée à CCDUF BP21 57380 FAULQUEMONT

Référence à Identifier : -- Mot de Passe :
rappeler Occupant :

Adresse du
lieu desservi : 57690 GUINGLANGE

Destinataire de la facture

57690 GUINGLANGE

Facture n° 2020-EA-00-2014500047945 du 26/10/2020

Eau et Assainissement

Consommation du 02/04/2020 au 11/08/2020

Voici la présentation simplifiée de votre facture

Détail au verso

Votre consommation d'eau

68 m³

Prix TTC du litre d'eau (hors abonnements) : 0,00352 €

Collecte des eaux usées
Distribution de l'eau
Organismes Publics

Montants
115,00
109,40
48,27

Total de la facture

272,67

Somme prélevée le 26/11/2020

272,67 €

Le montant sera prélevé sur le compte
Domiciliation laire :

Historique de consommation

Relève du 11/08/2020 de 68 m³
Relève du 02/04/2020 de 56 m³
Relève du 10/12/2019 de 51 m³
Relève du 21/08/2019 de 65 m³
Relève du 17/05/2019 de 65 m³
Relève du 13/12/2018 de 68 m³
Relève du 01/08/2018 de 86 m³
Relève du 09/04/2018 de 57 m³
Relève du 13/12/2017 de 65 m³

Emetteur : SYNDICAT DES EAUX SEBVF

57690 GUINGLANGE

Exercice : 2020/3

N° facture : 2014500047945 L

Montant : 272,67 €

Prélevé sur le compte
Domiciliation : ;

Date de prélèvement : 26/11/2020

Mandat de prélèvement SEPA :

ICS : FR81222137359

RUM : ++FR81222137359-278010638-02147

BIC

IBAN

Accusé de réception en préfecture
057-245700133-20211108-DE3-031121-DE
Date de télétransmission : 08/11/2021
Date de réception préfecture : 08/11/2021

Facture n° 2020-EA-00-2014500047945 du 26/10/2020

Point de consommation	N° série compteur	Diam.	Relevé le	CR	Ancien Index	Index dépose	Index rempl.	Nouvel Index	Conso. en m3
276010636	A05MU0039616	15 mm	11/08/2020	R	2342			2410	68
Consommation totale relevée									68

Consommation facturée (m3) 68

Détail de votre facture

	Tranche	Quantité	Unité	Prix	Montant HT	T.V.A.	Montant TTC
Distribution de l'eau							
Abonnement compteur	1 x 122 j	122	jours	0,17358	21,18	1,16 (5,50%)	22,34
Eau	1 à 20	20	m3	1,16000	23,00	1,27 (5,50%)	24,27
Eau	21 à 68	48	m3	1,24000	59,52	3,27 (5,50%)	62,79
Collecte des eaux usées							
Abonnement Mensuel Assainissement		122	jours	0,08220	10,03	1,00 (10,00%)	11,03
Collecte et traitement des eaux usées	1 à 68	68	m3	1,39000	94,52	9,45 (10,00%)	103,97
Organismes Publics							
Prélèvement d'eau (Agence de l'Eau)	1 à 68	68	m3	0,08000	5,44	0,30 (5,50%)	5,74
Lutte contre la Pollution (Agence de l'Eau)	1 à 68	68	m3	0,35000	23,80	1,31 (5,50%)	25,11
Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	1 à 68	68	m3	0,23300	15,84	1,58 (10,00%)	17,42
Total de votre facture					253,33	19,34	272,67
Montant total à payer					253,33	19,34	272,67

Commentaires

NOTE EXPLICATIVE

EAU ABONNEMENT

C'est la facturation de l'eau par mètre cube consommé H.T. facturée sur la base de la consommation réelle.
Coût de l'abonnement au réseau d'eau. Cet abonnement comprend l'entretien du branchement particulier qui est assuré aux frais exclusifs de l'organisme distributeur jusqu'au compteur dont l'emplacement est déterminé par ce dernier.

SEULES CES DEUX PREMIERES RUBRIQUES RESTENT DANS LE BUDGET DE L'ORGANISME DISTRIBUTEUR

ASSAINISSEMENT

Redevance d'épave et reversée à la structure figurant au recto. Cette redevance est destinée à financer la collecte et le traitement des eaux usées (réseaux d'égouts, stations d'épuration). La redevance d'assainissement est basée sur le volume d'eau consommé. Le défaut de branchement à l'égout d'un particulier responsable peut entraîner une majoration de 100 % de la redevance (article L. 13-5 du Code de la Santé Publique).

AGENCE de l'EAU

1-Redevance pour la lutte contre la pollution. Tout le monde paie une redevance pollution basée sur le nombre de m3 consommés exceptés les croisés.
2-Redevance pour modernisation des réseaux de collecte. Ce n'est pas une redevance supplémentaire. Jusqu'à présent elle était intégrée à la redevance pollution. Désormais, elle apparaît de façon indépendante dans la facture.
3-Redevance pour prélèvement. Elle est due par les services d'eau aux agences de l'eau, en fonction des volumes d'eau prélevés dans la nature. Le SEBVF la répercute sur la facture. Elle fait partie du coût d'exploitation au même titre que l'électricité.

RESTE A PAYER

La valeur indiquée au recto des sommes restant dues est mentionnée à titre indicatif. Elle correspond à la situation de votre compte au moment de l'édition de la facture. Il est possible que des paiements récents n'aient pas été créés sur votre compte. Pour tout renseignement sur la somme précisée au recto de la présente facture, il convient de s'adresser au comptable public.
Téléphone de l'Agence de l'Eau : 03 87 00 47 09, courriel : 037105@ag6p.frances.gouv.fr

Accusé de réception en préfecture
057-245700133-20211108-DE3-031121-DE
Date de télétransmission : 08/11/2021
Date de réception préfecture : 08/11/2021



SYNDICAT DES EAUX SEBVF
 13 RUE DU MOULIN
 57380 FAULQUEMONT
 Tél : 03.87.29.30.31 contact@sebv.com

DU LUNDI AU JEUDI DE 8H A 12H ET DE 13H A 16H
 LE VENDREDI DE 8H A 12 H
 Tél. astreinte hors ouverture des bureaux :
 06.16.82.28.32

REGLEMENT PAR INTERNET
 Merci de vous connecter sur www.tipi.budget.gouv.fr et
 de saisir les informations suivantes :
 Identifiant de la collectivité : 8805
 Référence de votre facture, exemple
 2021-EA-00-XXXXXXXXXXXX (13 caractères)

Message :

Pour régler cette facture par TIP : dater, signer et
 envoyer le TIP ci-dessous à l'adresse indiquée sur le
 talon, affranchi au tarif en vigueur. Pour votre premier
 paiement, joindre un RIB sans l'agrafer ni le coller.
 Règlement de la facture en espèces : joindre le volet
 TIP non signé et se rendre en Trésorerie.
 Règlement par chèque : rédiger votre chèque à l'ordre
 du TRESOR PUBLIC, joindre le volet TIP non signé et
 l'envoyer à l'adresse indiquée sur le TIP.
 Règlement par TIP : voir ci-dessous pour les
 démarches.
 Redevance assainissement reversée à CCDF BP21
 57380 FAULQUEMONT

Référence à Identifier --- Mot de Passe
 rappeler Occupant :

Adresse du
 lieu desservi : 57690 HALLERING

Destinataire de la facture

57690 HALLERING

Facture n° 2020-EA-00-2014500048509 du 26/10/2020

Eau et Assainissement

Consommation du 07/04/2020 au 11/08/2020

Voici la présentation simplifiée de votre facture

Détail au verso

Votre consommation d'eau

107 m³

Prix TTC du litre d'eau (hors abonnements) : 0,00353 €

Collecte des eaux usées
 Distribution de l'eau
 Organismes Publics

Montants
 174,63
 160,42
 75,96

Total de la facture

411,01

Montant total à payer avant le 26/11/2020

411,01 €

Historique de consommation

Relève du 11/08/2020 de 107 m³
 Relève du 07/04/2020 de 74 m³
 Relève du 11/12/2019 de 77 m³
 Relève du 22/08/2019 de 96 m³
 Relève du 15/04/2019 de 64 m³
 Relève du 02/01/2019 de 83 m³
 Relève du 17/08/2018 de 101 m³
 Relève du 09/04/2018 de 64 m³
 Relève du 18/12/2017 de 67 m³

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel : en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez la création à
 chaque des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à créditer votre compte
 conformément aux instructions de créancier. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque
 dans les conditions décrites dans la notation que vous avez passée avec elle. Une demande de
 remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant le date de débit de votre compte pour un
 prélèvement autorisé. Vos droits sont ceux du présent mandat sans égard à tout document que vous
 pourriez obtenir auprès de votre banque. Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA
 ponctuel. Votre signature vaut autorisation pour débit, à réception, votre compte par le créancier
 indiqué.

DATE et LIEU

SIGNATURE

57690 HALLERING

TIP SEPA

Référence Unique de Mandat : TIPSEPA057105086000201450004850920
 ICS : FR81222137359
 Référence : 4 CN 20 002014500048509 Y 105 36 Montant : 411,01 €
 Créancier : SEBVF

**CENTRE D'ENCAISSEMENT
 DES FINANCES PUBLIQUES**

35908 RENNES CEDEX 9

Joindre un relevé d'identité bancaire

066310500200

941133000175 38

Accusé de réception en préfecture
 057-245700133-20211108-DE3-031121-DE
 Date de télétransmission : 08/11/2021
 Date de réception préfecture : 08/11/2021

39708 41101

Facture n° 2020-EA-00-2014500048509 du 26/10/2020

Point de consommation	N° série compteur	Diarn.	Relevé le	CR	Ancien index	Index déposé	Index rempl.	Nouvel Index	Conso. en m3
284010270	G11BA180365	15 mm	11/08/2020	R	1535			1642	107
Consommation totale relevée									107

Consommation facturée (m3) **107**

Détail de votre facture

	Tranche	Quantité	Unité	Prix	Montant HT	T.V.A.	Montant TTC
Distribution de l'eau							
Abonnement compteur	1 x 122	122	jours	0,17358	21,18	1,16 (5,50%)	22,34
Eau	1 à 20	20	m3	1,15000	23,00	1,27 (5,50%)	24,27
Eau	21 à 107	87	m3	1,24000	107,88	5,93 (5,50%)	113,81
Collecte des eaux usées							
Abonnement Mensuel Assainissement		122	jours	0,08220	10,03	1,00 (10,00%)	11,03
Collecte et traitement des eaux usées	1 à 107	107	m3	1,39000	148,73	14,87 (10,00%)	163,60
Organismes Publics							
Lutte contre la Pollution (Agence de l'Eau)	1 à 107	107	m3	0,35000	37,45	2,06 (5,50%)	39,51
Prélèvement d'eau (Agence de l'Eau)	1 à 107	107	m3	0,08000	8,56	0,47 (5,50%)	9,03
Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	1 à 107	107	m3	0,23300	24,93	2,49 (10,00%)	27,42
Total de votre facture					381,76	29,25	411,01
Montant total à payer					381,76	29,25	411,01

Commentaires

NOTE EXPLICATIVE

**EAU
ABONNEMENT**

C'est la facturation de l'eau par mètre cube consommé H.T. facturée sur la base de la consommation réelle.
Coût de l'abonnement au réseau d'eau. Cet abonnement comprend l'entretien du branchement particulier qui est associé aux frais exclusifs de l'organisme distributeur jusqu'au compteur dont l'implémentation est détaillée par ce dernier.

SEULES CES DEUX PREMIERES RUBRIQUES RESTENT DANS LE BUDGET DE L'ORGANISME DISTRIBUTEUR

ASSAINISSEMENT

Redevance déduite et reversée à la structure figurant au recto. Cette recette est destinée à financer la collecte et le traitement des eaux usées (réseaux d'égouts, station d'épuration). La redevance d'assainissement est basée sur le volume d'eau consommé. Le défaut de branchement à l'égout d'un immeuble raccordable peut entraîner une majoration de 100 % de la redevance (article L. 33-5 du Code de la Santé Publique).

AGENCE de l'EAU

1-Redevance pour la lutte contre la pollution. Tout le monde paie une redevance pollution basée sur le nombre de m3 consommés exceptés les exonérés.
2-Redevance pour modernisation des réseaux de collecte. Ce n'est pas une redevance supplémentaire. Jusqu'à présent elle était intégrée à la redevance pollution. Désormais, elle apparaît de façon indépendante dans la facture.
3-Redevance pour prélèvement. Elle est due par les services d'eau aux agences de l'eau, en fonction des volumes d'eau prélevés dans la nature. Le SEBVF la répercute sur la facture. Elle fait partie du coût d'exploitation en même titre que l'électricité.

RESTE A PAYER

La valeur indiquée en recto des sommes restant dues est mentionnée à titre indicatif. Elle correspond à la situation de votre compte au moment de l'édition de la facture. Il est possible que des paiements récents n'aient pas été crédités sur votre compte. Pour tout renseignement sur la somme précisée au recto de la présente facture, il convient de s'adresser au comptable public, Trésorerie de Faulquemont 2 Rue de l'Hôtel de Ville 57580 FAULQUEMONT, 03 87 00 47 00, courriel :057105@dfp.gesecrs.gouv.fr

Accusé de réception en préfecture
057-245700133-20211108-DE3-031121-DE
Date de télétransmission : 08/11/2021
Date de réception préfecture : 08/11/2021



SYNDICAT DES EAUX SEBVF

Secteur de Chenols
13 rue du Moulin
57380 FAULQUEMONT
Tél. : 03.87.29.30.31 contact@sebv.com
DU LUNDI AU JEUDI DE 8H A 12H ET DE 13H A 16H
LE VENDREDI DE 8H A 12H
Tél. astreinte hors ouverture des bureaux :
06.16.82.28.32

REGLEMENT PAR INTERNET

Merci de vous connecter sur www.tipi.budget.gouv.fr et
de saisir les informations suivantes :
Identifiant de la collectivité : 8805
Référence de votre facture, exemple
2020-EA-00-XXXXXXXXXXXX (13 caractères)

Message :

Pour régler cette facture par TIP : dater, signer et
envoyer le TIP ci-dessous à l'adresse indiquée sur le
lalon, affranchi au tarif en vigueur. Pour votre premier
paiement, joindre un RIB sans l'agrafer ni le coller.
Règlement de la facture en espèces : joindre le volet
TIP non signé et se rendre en Trésorerie.
Règlement par chèque : rédiger votre chèque à l'ordre
du TRESOR PUBLIC, joindre le volet TIP non signé et
l'envoyer à l'adresse indiquée sur le TIP.
Règlement par TIP : voir ci-dessus pour les
démarches.
Redevance assainissement reversée au CCDUF BP
21 57380 FAULQUEMONT

Historique de consommation

Relève du 28/10/2020 de 39 m³
Relève du 22/06/2020 de 36 m³
Relève du 05/03/2020 de 32 m³
Relève du 06/11/2019 de 26 m³
Relève du 04/07/2019 de 43 m³
Relève du 05/03/2019 de 34 m³
Relève du 15/10/2018 de 30 m³
Relève du 06/06/2018 de 36 m³
Relève du 14/02/2018 de 34 m³

Référence à Identifier --- Mot de Passe
rappeler Occupant .

Adresse du lieu desservi : 57580 HAN SUR NIED

Destinataire de la facture

57580 HAN SUR NIED

Facture n° 2020-EA-00-2017500059800 du 07/12/2020

Eau et Assainissement

Consommation du 22/06/2020 au 28/10/2020

Voici la présentation simplifiée de votre facture

Détail au verso

Votre consommation d'eau

39 m³

Prix TTC du litre d'eau (hors abonnements) : 0,00294 €

Montants

Collecte des eaux usées

37,75

Distribution de l'eau

71,47

Organismes Publics

27,69

Total de la facture

136,91

Somme prélevée le 11/01/2021

136,91 €

Le montant sera prélevé sur le compte
Domiciliation Titulaire :

Emetteur : SEBVF

Exercice : 2020/3

N° facture : 2017500059800 2

Montant : 136,91 €

Prélevé sur le compte

Domiciliation :

Date de prélèvement : 11/01/2021

Mandat de prélèvement SEPA :

ICS : FR81222137359

RUM : FR81222137359-293010610-00304

BIC :

IBAN :

57580 HAN SUR NIED

Accusé de réception en préfecture
057-245700133-20211108-DE3-031121-DE
Date de télétransmission : 08/11/2021
Date de réception préfecture : 08/11/2021

Facture n° 2020-EA-00-2017500059800 du 07/12/2020

Point de consommation	N° série compteur	Diam.	Relevé le	CR	Ancien index	Index déposé	Index rempl.	Nouvel index	Conso. en m3
293010610	G15XU000555	15 mm	28/10/2020	R	478			517	39
Consommation totale relevée									39

Consommation facturée (m3) 39

Détail de votre facture	Tranche	Quantité	Unité	Prix	Montant HT	T.V.A.	Montant TTC
Distribution de l'eau							
Abonnement compteur	1 x 122 j	122	jours	0,17358	21,16	1,16 (5,50%)	22,34
Eau	1 à 20	20	m3	1,15000	23,00	1,27 (5,50%)	24,27
Eau	21 à 39	19	m3	1,24000	23,56	1,30 (5,50%)	24,86
Collecte des eaux usées							
Collecte des eaux usées	1 à 39	39	m3	0,88000	34,32	3,43 (10,00%)	37,75
Organismes Publics							
Lutte contre la Pollution (Agence de l'Eau)	1 à 39	39	m3	0,35000	13,65	0,75 (5,50%)	14,40
Prélèvement d'eau (Agence de l'Eau)	1 à 39	39	m3	0,08000	3,12	0,17 (5,50%)	3,29
Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	1 à 39	39	m3	0,29300	9,09	0,91 (10,00%)	10,00
Total de votre facture					127,92	8,99	136,91
Montant total à payer					127,92	8,99	136,91

Commentaires

NOTE EXPLICATIVE

EAD

ABONNEMENT

C'est la facturation de l'eau par mètre cube consommé H.T. facturée sur la base de la consommation réelle. Coût de raccordement au réseau d'eau. Cet abonnement comprend l'entretien du branchement particulier qui est assuré aux frais exclusifs de l'organisme distributeur jusqu'au compteur dont l'emplacement est déterminé par ce dernier. SEULES CES DEUX PREMIERES RUBRIQUES RESTENT DANS LE BUDGET DE L'ORGANISME DISTRIBUTEUR

ASSAINISSEMENT

Redevance affilée et reversée à la structure figurant au recto. Cette redevance est destinée à financer la collecte et le traitement des eaux usées (réseaux d'égouts, stations d'épuration). La redevance d'assainissement est basée sur le volume d'eau consommé. Le défaut de branchement à l'égout d'un immeuble raccordable peut entraîner une majoration de 100% de la redevance (article L. 33-5 du Code de la Santé Publique).

AGENCE de l'EAU

1-Redevance pour la lutte contre la pollution. Tout le monde paie une redevance pollution basée sur le nombre de m3 consommés exceptés les abonnés
2-Redevance pour modernisation des réseaux de collecte. Ce n'est pas une redevance supplémentaire. Jusqu'à présent elle était intégrée à la redevance pollution. Désormais, elle apparaît de façon indépendante dans la facture.
3-Redevance pour prélèvement. Elle est due par les services d'eau aux agences de l'eau, en fonction des volumes d'eau prélevés dans la nature. Le SEBVF la reverse sur la facture. Elle fait partie du coût d'exploitation au même titre que l'électricité.

RESTE A PAYER

La valeur indiquée en recto des sommes restant dues est actualisée à titre indicatif. Elle correspond à la situation de votre compte au moment de l'émission de la facture. Il est possible que des paiements récents n'aient pas été créés sur votre compte. Pour tout renseignement sur la somme précisée au recto de la présente facture, il convient de s'adresser au comptable public. Télérone de Faulquemont: 2 Rue de l'Hôtel de Ville 57380 FAULQUEMONT, 03 87 00 47 00, courriel: 057105@dep.finances.gouv.fr

Accusé de réception en préfecture
057-245700133-20211108-DE3-031121-DE
Date de télétransmission : 08/11/2021
Date de réception préfecture : 08/11/2021



SYNDICAT DES EAUX SEBVF
13 RUE DU MOULIN
57380 FAULQUEMONT
Tél : 03.87.29.30.31 contact@sebvf.com

DU LUNDI AU JEUDI DE 8H A 12H ET DE 13H A 16H
LE VENDREDI DE 8H A 12H
Tél. astreinte hors ouverture des bureaux :
06.16.82.28.32

REGLEMENT PAR INTERNET

Merci de vous connecter sur www.tipi.budget.gouv.fr et de saisir les informations suivantes :
Identifiant de la collectivité : 8806
Référence de votre facture, exemple
2021-EA-00-XXXXXXXXXXXX (13 caractères)

Message :

Pour régler cette facture par TIP : dater, signer et envoyer le TIP ci-dessous à l'adresse indiquée sur le talon, affranchi au tarif en vigueur. Pour votre premier paiement, joindre un RIB sans l'agrafer ni le coller.
Règlement de la facture en espèces : joindre le volet TIP non signé et se rendre en Trésorerie.
Règlement par chèque : rédiger votre chèque à l'ordre du TRESOR PUBLIC, joindre le volet TIP non signé et l'envoyer à l'adresse indiquée sur le TIP.
Règlement par TIP1 : voir ci-dessous pour les démarches.
Redevance assainissement reversée à CCDUF BP21 57380 FAULQUEMONT

Référence à rappeler Identifiant : ~ Mot de Passe
Occupant :

Adresse du lieu desservi : 57690 HAUTE VIGNEULLES

Destinataire de la facture

Mme BECKER CORINNE
40 RUE DE LA SOURCE
57690 HAUTE VIGNEULLES

Facture n° 2020-EA-00-2014500049140 du 26/10/2020

Eau et Assainissement

Consommation du 02/04/2020 au 18/08/2020

Voici la présentation simplifiée de votre facture

Détail au verso

Votre consommation d'eau

73 m³

Prix TTC du litre d'eau (hors abonnements) : 0,00352 €

Collecte des eaux usées
Distribution de l'eau
Organismes Publics

Montants
122,65
115,94
61,83

Total de la facture

290,42

Montant total à payer avant le 26/11/2020

290,42 €

Historique de consommation

Relève du 18/08/2020 de 73 m³
Relève du 02/04/2020 de 52 m³
Relève du 16/12/2019 de 52 m³
Relève du 22/08/2019 de 65 m³
Relève du 09/04/2019 de 54 m³
Relève du 12/12/2018 de 52 m³
Relève du 13/08/2018 de 51 m³
Relève du 20/04/2018 de 50 m³
Relève du 21/12/2017 de 56 m³

Mandat de prélèvement SEPA percutant : en signant ce mandat de mandat, vous autorisez la collectivité à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de mandats. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les modalités classiques. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque quel que soit le mode de paiement que vous avez passé avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque. Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA percutant. Votre signature a valeur autorisatrice pour établir, à réception, votre compte pour le mandat indiqué.

DATE et LIEU

SIGNATURE

57690 HAUTE VIGNEULLES

TIP SEPA

Référence Unique de Mandat : TIPSEPA0571050860000201450004914020

ICS : FR81222137359

Référence : 4 CN 20 002014500049140 K 105 56

Montant :

290,42 €

Créancier : SEBVF

CENTRE D'ENCAISSEMENT
DES FINANCES PUBLIQUES

35908 RENNES CEDEX 9

En cas de modification, joindre un relevé d'identité bancaire

IBA

Titulaire du compte :

06631050020C

941133000175 60.000000

10278001900007901704030
Mandat de prélèvement SEPA percutant
057-245700133-20211108-DE3-031121-DE
Date de télétransmission : 08/11/2021
Date de réception préfecture : 08/11/2021

29042

Facture n° 2020-EA-00-2014500049140 du 26/10/2020

Point de consommation	N° série compteur	Diam.	Relève le	CR	Ancien index	Index dépose	Index rempl.	Nouvel Index	Conso. en m3
714020345	G17XU048644	15 mm	18/08/2020	R	376			449	73

Consommation totale relevée

73

Consommation facturée (m3)

73

Détail de votre facture

	Tranche	Quantité	Unité	Prix	Montant HT	T.V.A.	Montant TTC
Distribution de l'eau							
Abonnement compteur	1 x 122 j	122 jours		0,17358	21,18	1,16 (5,50%)	22,34
Eau	1 à 20	20 m3		1,15000	23,00	1,27 (5,50%)	24,27
Eau	21 à 73	53 m3		1,24000	65,72	3,61 (5,50%)	69,33
Collecte des eaux usées							
Abonnement Mensuel Assainissement		122 jours		0,08220	10,03	1,00 (10,00%)	11,03
Collecte et traitement des eaux usées	1 à 73	73 m3		1,39000	101,47	10,15 (10,00%)	111,62
Organismes Publics							
Prélèvement d'eau (Agence de l'Eau)	1 à 73	73 m3		0,08000	5,84	0,32 (5,50%)	6,16
Lutte contre la Pollution (Agence de l'Eau)	1 à 73	73 m3		0,35000	25,55	1,41 (5,50%)	26,96
Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	1 à 73	73 m3		0,23300	17,01	1,70 (10,00%)	18,71
Total de votre facture					269,80	20,62	290,42
Montant total à payer					269,80	20,62	290,42

Commentaires

NOTE EXPLICATIVE

EAD

C'est la génération de l'eau par mètre cube consommé H.T. facturée sur la base de la consommation réelle. Coût de l'abonnement au réseau d'eau. Cet abonnement comprend l'entretien de branchement particulier qui est assuré aux frais exclusifs de l'organisme distributeur jusqu'au compteur dont l'emplacement est déterminé par ce dernier.

ABONNEMENT

SEULES CES DEUX PREMIERES RUBRIQUES RESTENT DANS LE BUDGET DE L'ORGANISME DISTRIBUTEUR.

ASSAINISSEMENT

Redevance déduite et reversée à la structure figurant au recto. Cette redevance est destinée à financer la collecte et le traitement des eaux usées (réseaux d'égout, station d'épuration). La redevance d'assainissement est fixée sur le volume d'eau consommé. Le défaut de branchement à l'égout d'un immeuble raccordable peut entraîner une majoration de 100 % de la redevance (article L. 33-5 du Code de la Santé Publique).

AGENCE de l'EAU

1-Redevance pour la lutte contre la pollution. Tout le monde paie une redevance pollution basée sur le nombre de m3 consommés exceptés les abonnés.
2-Redevance pour modernisation des réseaux de collecte. Ce n'est pas une redevance supplémentaire. Jusqu'à présent elle était intégrée à la redevance pollution. Désormais, elle apparaît de façon indépendante dans la facture.
3-Redevance pour prélèvement. Elle est due par les services d'eau aux agences de l'eau, en fonction des volumes d'eau prélevés dans la nature. Le SEBVF la répercuté sur la facture. Elle fait partie du coût d'exploitation au même titre que l'électricité.

RESTE A PAYER

La valeur indiquée au recto des sommes restant dues est mentionnée à titre indicatif. Elle correspond à la situation de votre compte au moment de l'édition de la facture. Il est possible que des paiements récents n'aient pas été crédités sur votre compte. Pour tout renseignement sur la somme précisée au recto de la présente facture, il convient de s'adresser au comptable public, Trésorerie de Faulquemont 2 Rue de l'Hôtel de Ville 57380 FAULQUEMONT, 03 87 00 47 00, courriel r057105@dgf.p.f.gouv.fr

Accusé de réception en préfecture
057-245700133-20211108-DE3-031121-DE
Date de l'émission : 09/11/2021
Date de réception préfecture : 06/11/2021



SYNDICAT DES EAUX SEBVF
13 RUE DU MOULIN
57380 FAULQUEMONT
Tél : 03.87.29.30.31 contact@sebvf.com

DU LUNDI AU JEUDI DE 8H A 12H ET DE 13H A 16H
LE VENDREDI DE 8H A 12 H
Tél. astreinte hors ouverture des bureaux :
06.16.82.28.32

REGLEMENT PAR INTERNET

Merci de vous connecter sur www.tipi.budget.gouv.fr et

de saisir les informations suivantes :

Identifiant de la collectivité : 8805

Référence de votre facture, exemple

2021-EA-00-XXXXXXXXXXXX (13 caractères)

Message :

Pour régler cette facture par TIP : dater, signer et envoyer le TIP ci-dessous à l'adresse indiquée sur le talon, affranchi au tarif en vigueur. Pour votre premier paiement, joindre un RIB sans l'agrafer ni le coller. Règlement de la facture en espèces : joindre le volet TIP non signé et se rendre en Trésorerie. Règlement par chèque : rédiger votre chèque à l'ordre du TRESOR PUBLIC, joindre le volet TIP non signé et l'envoyer à l'adresse indiquée sur le TIP. Règlement par TIPi : voir ci-dessus pour les démarches.

Redevance assainissement reversée à CCDUF BP21
57380 FAULQUEMONT

Référence à identifier
rappeler Occupant :

Adresse du lieu desservi : 57690 HEMILLY

Destinataire de la facture

57690 HEMILLY

Facture n° 2020-EA-t 26/10/2020

Eau et Assainissement

Consommation du 31/03/2020 au 05/08/2020

Voici la présentation simplifiée de votre facture

Détail au verso

Votre consommation d'eau

47 m³

Prix TTC du litre d'eau (hors abonnements) : 0,00351 €

Montants

Collecte des eaux usées

82,89

Distribution de l'eau

81,93

Organismes Publics

33,37

Total de la facture

198,19

Somme prélevée le 26/11/2020

198,19 €

Le montant sera prélevé sur le compte
Domiciliation :

Emetteur : SYNDICAT DES EAUX SEBVF

Exercice : 2020/3

N° facture :

Montant : 198,19 €

Prélevé sur le compte

Domiciliation : (

Date de prélèvement : 26/11/2020

Mandat de prélèvement SEPA :

ICS :

RUM :

BIC :

IBAN :

Accusé de réception en préfecture
057-245700133-20211108-DE3-031121-DE
Date de télétransmission : 08/11/2021
Date de réception préfecture : 08/11/2021

Point de consommation	N° série compteur	Diam.	Relevé le	CR	Anclen index	Index dépose	Index rempl.	Nouvel index	Conso. en m3
		15 mm	05/08/2020	R	884			931	47
Consommation totale relevée									47

Consommation facturée (m3) **47**

Détail de votre facture	Tranche	Quantité	Unité	Prix	Montant HT	T.V.A.	Montant TTC
Distribution de l'eau							
Abonnement compteur	1 x 122 j	122 jours		0,17358	21,18	1,16 (5,50%)	22,34
Eau	1 à 20	20 m3		1,15000	23,00	1,27 (5,50%)	24,27
Eau	21 à 47	27 m3		1,24000	33,48	1,84 (5,50%)	35,32
Collecte des eaux usées							
Abonnement Mensuel Assainissement		122 jours		0,08220	10,03	1,00 (10,00%)	11,03
Collecte et traitement des eaux usées	1 à 47	47 m3		1,39000	65,33	6,53 (10,00%)	71,86
Organismes Publics							
Prélèvement d'eau (Agence de l'Eau)	1 à 47	47 m3		0,08000	3,76	0,21 (5,50%)	3,97
Lutte contre la Pollution (Agence de l'Eau)	1 à 47	47 m3		0,35000	16,45	0,80 (5,50%)	17,35
Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	1 à 47	47 m3		0,23300	10,95	1,10 (10,00%)	12,05
Total de votre facture					184,18	14,01	188,19
Montant total à payer					184,18	14,01	188,19

Commentaires

NOTE EXPLICATIVE

EAU ABONNEMENT

C'est la facturation de l'eau par mètre cube consommé H.T. facturée sur la base de la consommation réelle.
Coût de l'abonnement au réseau d'eau. Cet abonnement comprend l'entretien du branchement particulier qui est assis aux frais exclusifs de l'organisme distributeur jusqu'au compteur dont l'emplacement est déterminé par ce dernier.

SEULES CES DEUX PREMIERES RUBRIQUES RESTENT DANS LE BUDGET DE L'ORGANISME DISTRIBUTEUR

ASSAINISSEMENT

Redevance déduite et reversée à la structure figurant au recto. Cette recette est destinée à financer la collecte et le traitement des eaux usées (réseaux d'épous, station d'épuration). La redevance d'assainissement est basée sur le volume d'eau consommé. Le défaut de branchement à l'égout d'un immeuble raccordable peut entraîner une majoration de 100% de la redevance (article L. 33-3 du Code de la Santé Publique).

AGENCE de l'EAU

1-Redevance pour la lutte contre la pollution. Tout le monde paie une redevance pollution basée sur le nombre de m3 consommés exceptés les exonérés.
2-Redevance pour modernisation des réseaux de collecte. Ce n'est pas une redevance supplémentaire. Jusqu'à présent elle était intégrée à la redevance pollution. Désormais, elle apparaît de façon indépendante dans la facture.
3-Redevance pour prélèvement. Elle est due par les services d'eau aux agences de l'eau, en fonction des volumes d'eau prélevés dans la nature. Le SEDVF la répercute sur la facture. Elle fait partie du coût d'exploitation au même titre que l'électricité.

RESTE A PAYER

La valeur indiquée au recto des sommes restant dues est mentionnée à titre indicatif. Elle correspond à la situation de votre compte au moment de l'édition de la facture. Il est possible que des paiements récents n'aient pas été crédités sur votre compte. Pour tout renseignement sur la somme précisée au recto de la présente facture, il convient de s'adresser au comptable public, Trésorerie de Faulquemont 2 Rue de l'Hôtel de Ville 57350 FAULQUEMONT, 03 87 09 47 00, courriel: 057105@dgfip.finances.gouv.fr



SYNDICAT DES EAUX SEBVF
 13 RUE DU MOULIN
 57380 FAULQUEMONT
 Tél : 03.87.29.30.31 contact@sebvf.com

DU LUNDI AU JEUDI DE 8H A 12H ET DE 13H A 16H
 LE VENDREDI DE 8H A 12 H
 Tél. astreinte hors ouverture des bureaux :
 06.16.82.28.32

REGLEMENT PAR INTERNET
 Merci de vous connecter sur www.tipi.budget.gouv.fr et
 de saisir les informations suivantes :
 Identifiant de la collectivité : 8806
 Référence de votre facture, exemple
 2021-EA-00-XXXXXXXXXXXXX (13 caractères)

Message :
 Pour régler cette facture par TIP : dater, signer et
 envoyer le TIP ci-dessous à l'adresse indiquée sur le
 talon, affranchi au tarif en vigueur. Pour votre premier
 paiement, joindre un RIB sans l'agrafer ni le coller.
 Règlement de la facture en espèces : joindre le volet
 TIP non signé et se rendre en Trésorerie.
 Règlement par chèque : rédiger votre chèque à l'ordre
 du TRESOR PUBLIC, joindre le volet TIP non signé et
 l'envoyer à l'adresse indiquée sur le TIP.
 Règlement par TIP : voir ci-dessus pour les
 démarches.
 Redevance assainissement reversée à CCDUF BP21
 57380 FAULQUEMONT

Référence à Identifier :
 rappeler Occupant

Adresse du
 lieu desservi : 57580 HERNY

Destinataire de la facture

57580 HERNY

Facture n° 2020-EA-00- _____ du 26/10/2020

Eau et Assainissement
 Consommation du 20/04/2020 au 24/08/2020

Voici la présentation simplifiée de votre facture Détail au verso

Votre consommation d'eau		46 m ³
Prix TTC du litre d'eau (hors abonnements) :		0,00351 €
	Montants	
Collecte des eaux usées	81,36	
Distribution de l'eau	80,62	
Organismes Publics	32,66	
Total de la facture		194,64

Montant total à payer avant le 26/11/2020 194,64 €

Historique de consommation

Relève du 24/08/2020 de 46 m³
 Relève du 20/04/2020 de 32 m³
 Relève du 08/01/2020 de 34 m³
 Relève du 05/09/2019 de 46 m³
 Relève du 02/05/2019 de 43 m³
 Relève du 09/01/2019 de 49 m³
 Relève du 27/08/2018 de 44 m³
 Relève du 07/05/2018 de 46 m³
 Relève du 03/01/2018 de 61 m³

Standa de prélèvement SEPA perçus : en ayant ce formulaire de mandat, vous autorisez la banque à envoyer des prélèvements à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de l'émission. Vos bénéficiaires doivent être mentionnés par votre banque selon les modalités décrites dans le règlement qui vous sera jointé avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée sous les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent standat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque. Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA perçus. Votre signature est requise pour débiter, à réception, votre compte par le montant indiqué.

DATE et LIEU

SIGNATURE

TIP SEPA

Référence Unique de Mandat :

ICS : FR81222137359

Référence : 4 CN 20 602014500050B10 A 105 04

Montant :

194,64 €

Créancier : SEBVF

**CENTRE D'ENCAISSEMENT
 DES FINANCES PUBLIQUES**

35908 RENNES CEDEX 9

Joindre un relevé d'identité bancaire

066310500200

941133000175 190100;

Accusé de réception en préfecture
 057-245700133-20211108-DE3-031121-DE
 Date de télétransmission : 08/11/2021
 Date de réception préfecture : 08/11/2021

19464

Facture n° 2020-EA-00

Point de consommation	N° série compteur	Diam.	Relève le	CR	Ancien index	Index déposé	Index rempl.	Nouvel Index	Conso. en m3
		15 mm	24/08/2020	R	318			364	46
Consommation totale relevée									46

Consommation facturée (m3) 46

Détail de votre facture

	Tranche	Quantité	Unité	Prix	Montant HT	T.V.A.	Montant TTC
Distribution de l'eau							
Abonnement complet	1 x 122 J	122	jours	0,17358	21,38	1,18 (5,50%)	22,34
Eau	1 à 20	20	m3	1,15000	23,00	1,27 (5,50%)	24,27
Eau	21 à 46	26	m3	1,24000	32,24	1,77 (5,50%)	34,01
Collecte des eaux usées							
Abonnement Mensuel Assainissement		122	jours	0,08220	10,03	1,00 (10,00%)	11,03
Collecte et traitement des eaux usées	1 à 46	46	m3	1,39000	63,94	6,39 (10,00%)	70,33
Organismes Publics							
Prélèvement d'eau (Agence de l'Eau)	1 à 46	46	m3	0,08000	3,68	0,20 (5,50%)	3,88
Lutte contre la Pollution (Agence de l'Eau)	1 à 46	46	m3	0,35000	16,10	0,89 (5,50%)	16,99
Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	1 à 46	46	m3	0,23300	10,72	1,07 (10,00%)	11,79
Total de votre facture					180,89	13,75	194,64
Montant total à payer					180,89	13,75	194,64

Commentaires

NOTE EXPLICATIVE

EAU**ABONNEMENT**

C'est la facturation de l'eau par mètre cube consommé H.T. facturée sur la base de la consommation réelle.
Coût de l'abonnement au réseau d'eau. Cet abonnement comprend l'entretien du branchement particulier qui est assuré aux frais exclusifs de l'organisme distributeur jusqu'au compteur dont l'emplacement est déterminé par ce dernier.

SEULES CES DEUX PREMIERES RUBRIQUES RESTENT DANS LE BUDGET DE L'ORGANISME DISTRIBUTEUR

ASSAINISSEMENT

Redevance déléguée et reversée à la structure figurant au recto. Cette recette est destinée à financer la collecte et le traitement des eaux usées (réseaux d'égoûts, station d'épuration). La redevance d'assainissement est basée sur le volume d'eau consommé. Le défaut de branchement à l'égoût d'un immeuble raccordable peut entraîner une majoration de 100 % de la redevance (article L. 33-5 du Code de la Santé Publique).

AGENCE de l'EAU

1-Redevance pour la lutte contre la pollution. Tout le monde paie une redevance pollution basée sur le nombre de m3 consommés exceptés les excédents.
2-Redevance pour modernisation des réseaux de collecte. Ce n'est pas une redevance supplémentaire. Jusqu'à présent elle était intégrée à la redevance pollution. Désormais, elle apparaît de façon indépendante dans la facture.
3-Redevance pour prélèvement. Elle est due par les services d'eau aux agences de l'eau, en fonction des volumes d'eau prélevés dans la nature. Le SEBVF la répercute sur la facture. Elle fait partie du coût d'exploitation au même titre que l'électricité.

RESTA PAYER

La valeur indiquée au recto des sommes restant dues est mentionnée à titre indicatif. Elle correspond à la situation de votre compte au moment de l'émission de la facture. Il est possible que des paiements reçus n'aient pas été crédités sur votre compte.
Pour tout renseignement sur la somme précisée au recto de la présente facture, il convient de s'adresser au comptable public.
Trésorerie de Paulquemont 2 Rue de l'Hôtel de Ville 57380 PAULQUEMONT, 03 87 00 47 00, courriel: r057105@dgfip.finances.gouv.fr

Accusé de réception en préfecture
057-245700133-20211108-DE3-031121-DE
Date de télétransmission : 08/11/2021
Date de réception préfecture : 08/11/2021



SYNDICAT DES EAUX SEBVF
 Secteur de Chenois
 13 rue du Moulin
 57380 FAULQUEMONT
 Tél. : 03.87.29.30.31 contact@sebv.com
 DU LUNDI AU JEUDI DE 8H A 12H ET DE 13H A 16H
 LE VENDREDI DE 8H A 12H
 Tél. astreinte hors ouverture des bureaux :
 06.16.82.28.32

REGLEMENT PAR INTERNET
 Merci de vous connecter sur www.tipi.budget.gouv.fr et
 de saisir les informations suivantes :
 Identifiant de la collectivité : 8805
 Référence de votre facture, exemple
 2020-EA-00-XXXXXXXXXXXXX (13 caractères)

Message :

Pour régler cette facture par TIP : dater, signer et
 envoyer le TIP ci-dessous à l'adresse indiquée sur le
 talon, affranchi au tarif en vigueur. Pour votre premier
 paiement, joindre un RIB sans l'agrafer ni le coller.
 Règlement de la facture en espèces : joindre le volet
 TIP non signé et se rendre en Trésorerie.
 Règlement par chèque : rédiger votre chèque à l'ordre
 du TRESOR PUBLIC, joindre le volet TIP non signé et
 l'envoyer à l'adresse indiquée sur le TIP.
 Règlement par TIPi : voir ci-dessus pour les
 démarches.
 Redevance assainissement reversée au CCDUF BP
 21 57380 FAULQUEMONT

Référence à Identifier :
 rappeler Occupant :

Adresse du lieu desservi : 57380 HOLACOURT

Destinataire de la facture

57380 HOLACOURT

Facture n° 2020-EA-00

du 07/12/2020

Eau et Assainissement

Consommation du 18/06/2020 au 23/10/2020

Voici la présentation simplifiée de votre facture

Détail au verso

Votre consommation d'eau

40 m³

Prix TTC du litre d'eau (hors abonnements) : 0,00294 €

Collecte des eaux usées
 Distribution de l'eau
 Organismes Publics

Montants
 38,72
 72,77
 28,40

Total de la facture

139,89

Montant total à payer avant le 11/01/2021

139,89 €

Historique de consommation

Relève du 23/10/2020 de 40 m3
 Relève du 18/06/2020 de 28 m3
 Relève du 03/03/2020 de 35 m3
 Relève du 04/11/2019 de 38 m3
 Relève du 01/07/2019 de 39 m3
 Relève du 04/03/2019 de 37 m3
 Relève du 17/10/2018 de 37 m3
 Relève du 04/06/2018 de 33 m3
 Relève du 06/02/2018 de 33 m3

Mandat de paiement SEPA ponctuel : en signant ce talon de mandat, vous autorisez le créancier à
 inciter vos instructions à votre banque pour débiiter votre compte, et votre banque à débiiter votre compte
 conformément aux instructions du créancier. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque
 selon les conditions énoncées dans la convention que vous avez conclue avec elle. Une demande de
 remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant le date de débiit de votre compte pour un
 prélèvement autorisé. Vos droits sont décrits dans le mandat sans explication dans un document qui vous
 pouvez obtenir auprès de votre banque. Le présent document a valeur de mandat de paiement SEPA
 ponctuel. Votre signature vaut autorisation pour débiiter, à réception, votre compte pour le montant
 indiqué.

DATE et LIEU

SIGNATURE

TIP SEPA

Référence Unique de Mandat :
 ICS : FR81222137359
 Référence : 4 CN 20 002017500060297 C 105 70

Montant :

139,89 €

Créancier : SEBVF

**CENTRE D'ENCAISSEMENT
 DES FINANCES PUBLIQUES**

35908 RENNES CEDEX 9

Joindre un relevé d'identité bancaire

066310500200

941133000175

Accusé de réception en préfecture
 057-245700133-20211108-DE3-031121-DE
 Date de télétransmission : 08/11/2021
 Date de réception préfecture : 08/11/2021 **13989**

Facture n° 2020-EA-00-

Point de consommation	N° série compteur	Diam.	Relevé le	CR	Ancien index	Index dépose	Index rempl.	Nouvel index	Conso. en m3
		15 mm	23/10/2020	R	528			568	40
Consommation totale relevée									40

Consommation facturée (m3) 40

Détail de votre facture

	Tranche	Quantité	Unité	Prix	Montant HT	T.V.A.	Montant TTC
Distribution de l'eau							
Abonnement compteur	1 x 122 J	122 jours		0,17358	21,18	1,16 (5,50%)	22,34
Eau	1 à 20	20 m3		1,15000	23,00	1,27 (5,50%)	24,27
Eau	21 à 40	20 m3		1,24000	24,80	1,36 (5,50%)	26,16
Collecte des eaux usées							
Collecte des eaux usées	1 à 40	40 m3		0,88000	35,20	3,52 (10,00%)	38,72
Organismes Publics							
Lutte contre la Pollution (Agence de l'Eau)	1 à 40	40 m3		0,35000	14,00	0,77 (5,50%)	14,77
Prélèvement d'eau (Agence de l'Eau)	1 à 40	40 m3		0,08000	3,20	0,18 (5,50%)	3,38
Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	1 à 40	40 m3		0,23300	9,32	0,93 (10,00%)	10,25
Total de votre facture					130,70	9,19	139,89
Montant total à payer					130,70	9,19	139,89

Commentaires

NOTE EXPLICATIVE

EAU

ABONNEMENT

C'est la facturation de l'eau par mètre cube consommé H.T. facturés sur la base de la consommation réelle. Coût de l'abonnement au réseau d'eau. Cet abonnement comprend l'entretien du branchement particulier qui est assuré aux frais exclusifs de l'organisme distributeur jusqu'au compteur dont l'emplacement est déterminé par ce dernier.

SEULES CES DEUX PREMIERES RUBRIQUES RESTENT DANS LE BUDGET DE L'ORGANISME DISTRIBUTEUR

ASSAINISSEMENT

Redevance définie et reversée à la structure figurant au recto. Cette redevance est destinée à financer la collecte et le traitement des eaux usées (réseaux d'égouts, station d'épuration). La redevance d'assainissement est basée sur le volume d'eau consommé. Le défaut de branchement à l'égout d'un immeuble raccordable peut entraîner une majoration de 100 % de la redevance (article L. 33-5 du Code de la Santé Publique).

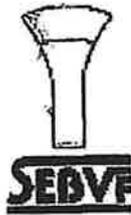
AGENCE de l'EAU

1-Redevance pour la lutte contre la pollution. Tout le monde paie une redevance pollution basée sur le nombre de m3 consommés exceptés les exonérés
2-Redevance pour modernisation des réseaux de collecte. Ce n'est pas une redevance supplémentaire. Jusqu'à présent elle était intégrée à la redevance pollution. Désormais, elle apparaît de façon indépendante dans la facture.
3-Redevance pour prélèvement. Elle est due par les services d'eau aux agences de l'eau, en fonction des volumes d'eau prélevés dans la nature. Le SEDVF la répercute sur la facture. Elle fait partie du coût d'exploitation au même titre que l'électricité.

RESTE A PAYER

La valeur indiquée en recto des sommes restant dues est transmise à titre indicatif. Elle correspond à la situation de votre compte au moment de l'édition de la facture. Il est possible que des paiements récents n'aient pas été crédités sur votre compte. Pour tout renseignement sur la somme précisée au recto de la présente facture, il convient de s'adresser au comptable public, Trésorerie de Faulquemont, 2 Rue de l'Hôtel de Ville 57340 FAULQUEMONT, 03 87 00 47 00, courriel 1057105@dgfp.finances.gouv.fr

Accusé de réception en préfecture
057-245700133-20211108-DE3-031121-DE
Date de télétransmission : 08/11/2021
Date de réception préfecture : 08/11/2021



SYNDICAT DES EAUX SEBVF
13 RUE DU MOULIN
57380 FAULQUEMONT
Tél : 03.87.29.30.31 contact@sebvf.com

DU LUNDI AU JEUDI DE 8H A 12H ET DE 13H A 16H
LE VENDREDI DE 8H A 12 H
Tél. astreinte hors ouverture des bureaux :
06.16.82.28.32

REGLEMENT PAR INTERNET

Merci de vous connecter sur www.tipi.budget.gouv.fr et de saisir les informations suivantes :

Identifiant de la collectivité : 8805
Référence de votre facture, exemple
2021-EA-00-XXXXXXXXXXXX (13 caractères)

Message :

Pour régler cette facture par TIP : dater, signer et envoyer le TIP ci-dessous à l'adresse indiquée sur le talon, affranchi au tarif en vigueur. Pour votre premier paiement, joindre un RIB sans l'agrafer ni le coller.
Règlement de la facture en espèces : joindre le volet TIP non signé et se rendre en Trésorerie.
Règlement par chèque : rédiger votre chèque à l'ordre du TRESOR PUBLIC, joindre le volet TIP non signé et l'envoyer à l'adresse indiquée sur le TIP.
Règlement par TIPI : voir ci-dessus pour les démarches.

Référence à rappeler Identifiant
Occupant :

Adresse du lieu desservi : 57740 LONGEVILLE LES ST AVOLD

Destinataire de la facture

57740 LONGEVILLE LES ST AVOLD

Facture n° 2020-EA-00-

Ju 03/12/2020

Eau et Assainissement

Consommation du 08/06/2020 au 09/10/2020

Voici la présentation simplifiée de votre facture

Détail au verso

Votre consommation d'eau		36 m ³
Prix TTC du litre d'eau (hors abonnements) :		0,00349 €
Collecte des eaux usées		66,07
Distribution de l'eau		67,54
Organismes Publics		25,56
Total de la facture		159,17

Historique de consommation

Relève du 09/10/2020 de 36 m³
Relève du 08/06/2020 de 39 m³
Relève du 20/02/2020 de 35 m³
Relève du 22/10/2019 de 36 m³
Relève du 17/06/2019 de 32 m³
Relève du 21/02/2019 de 41 m³
Relève du 18/09/2018 de 34 m³
Relève du 22/05/2018 de 41 m³
Relève du 18/01/2018 de 39 m³

Montant total à payer avant le 07/01/2021

159,17 €

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel : en l'absence de imputation de mandat, vous devez le transmettre à votre banque pour obtenir votre compte, et votre banque à débiter votre compte mensuellement des sommes du mandat. Vous bénéficiez de deux débits remboursés par votre banque selon les conditions énoncées dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement ponctuel. Vos droits concernant le paiement mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque. Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. Votre signature sera attestée à la réception, votre compte pour le mandat indiqué.

DATE et LIEU

SIGNATURE

TIP SEPA

Référence Unique de Mandat

ICS : FR81222137359

Référence : 4 CN 20 002017300058044 Y 105 24

Créancier : SEBVF

Montant :

20

159,17 €

**CENTRE D'ENCAISSEMENT
DES FINANCES PUBLIQUES**

35908 RENNES CEDEX 9

En cas de modification, joindre un relevé d'identité bancaire

IBAN : FR85 2004 1010 1008 8582 8063 143

Titulaire du compte : NIMESKERN CLAIRE

066310500200

941133000175

20041010100665828003143
Accusé de réception en préfecture
057-245700133-20211108-DE3-031121-DE
Date de télétransmission : 08/11/2021
Date de réception préfecture : 08/11/2021

15917

Facture n° 2020-EA

Point de consommation	N° série compteur	Diam.	Relevé le	CR	Ancien index	Index déposé	Index rempl.	Nouvel index	Conso. en m3
		15 mm	09/10/2020	R	514			550	36
Consommation totale relevée									36

Consommation facturée (m3) **38**

Détail de votre facture

	Tranche	Quantité	Unité	Prix	Montant HT	T.V.A.	Montant TTC
Distribution de l'eau							
Abonnement compteur	1 x 122	122	jours	0,17358	21,18	1,16 (5,50%)	22,34
Eau	1 à 20	20	m3	1,16000	23,00	1,27 (5,50%)	24,27
Eau	21 à 36	16	m3	1,24000	19,84	1,09 (5,50%)	20,93
Collecte des eaux usées							
Abonnement Mensuel Assainissement		122	jours	0,08220	10,03	1,00 (10,00%)	11,03
Collecte et traitement des eaux usées	1 à 36	36	m3	1,39000	50,04	5,00 (10,00%)	55,04
Organismes Publics							
Prélèvement d'eau (Agence de l'Eau)	1 à 36	36	m3	0,08000	2,88	0,16 (5,50%)	3,04
Lutte contre la Pollution (Agence de l'Eau)	1 à 36	36	m3	0,35000	12,60	0,69 (5,50%)	13,29
Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	1 à 36	36	m3	0,23300	8,39	0,84 (10,00%)	9,23
Total de votre facture					147,96	11,21	159,17
Montant total à payer					147,96	11,21	159,17

Commentaires

NOTE EXPLICATIVE

EAU

ABONNEMENT

C'est la facturation de l'eau par mètre cube consommé H.T. facturée sur la base de la consommation réelle.
Coût de l'abonnement au réseau d'eau. Cet abonnement comprend l'entretien du branchement particulier qui est assuré aux frais exclusifs de l'organismes distributeur jusqu'au compteur dont l'emplACEMENT est déterminé par ce dernier.

SEULES CES DEUX PREMIERES RUBRIQUES RESTENT DANS LE BUDGET DE L'ORGANISME DISTRIBUTEUR

ASSAINISSEMENT

Redevance défilée et reversée à la structure figurant au recto. Cette redevance est destinée à financer la collecte et le traitement des eaux usées (stations d'épuration, stations d'épuration). La redevance d'assainissement est basée sur le volume d'eau consommé. Le défaut de branchement à l'égout d'un immeuble raccordable peut entraîner une majoration de 100 % de la redevance (article L. 35-5 du Code de la Santé Publique).

AGENCE de l'EAU

1-Redevance pour la lutte contre la pollution. Tout le monde paie une redevance pollution basée sur le nombre de m3 consommés acceptés les excédés
2-Redevance pour modernisation des réseaux de collecte. Ce n'est pas une redevance supplémentaire. Jusqu'à présent elle était intégrée à la redevance pollution. Désormais, elle apparaît de façon indépendante dans la facture.
3-Redevance pour prélèvement. Elle est due par les services d'eau aux agences de l'eau, en fonction des volumes d'eau prélevés dans la nature. Le SEBVF la répercute sur la facture. Elle fait partie du coût d'exploitation au même titre que l'électricité.

RESTE A PAYER

La valeur indiquée en recto des sommes restant dues est encadrée à titre indicatif. Elle correspond à la situation de votre compte au moment de l'édition de la facture. Il est possible que des paiements reçus n'aient pas été créés sur votre compte.
Pour tout renseignement sur la somme précisée au recto de la présente facture, il convient de s'adresser au comptable public, Trésorerie de Faulquemont 2 Rue de l'Hôtel de Ville 57380 FAULQUEMONT, 03 87 00 47 00, courriel t057105@dep.fr, finances.gouv.fr

Accusé de réception en préfecture
057-245700133-20211108-DE3-031121-DE
Date de télétransmission : 08/11/2021
Date de réception préfecture : 08/11/2021



SYNDICAT DES EAUX SEBVF
13 RUE DU MOULIN
57380 FAULQUEMONT
Tél : 03.87.29.30.31 contact@sebvf.com

DU LUNDI AU JEUDI DE 8H A 12H ET DE 13H A 16H
LE VENDREDI DE 8H A 12H
Tél. astreinte hors ouverture des bureaux :
06.16.82.28.32

REGLEMENT PAR INTERNET

Merci de vous connecter sur www.tipi.budget.gouv.fr et de saisir les informations suivantes :

Identifiant de la collectivité : 8805
Référence de votre facture, exemple
2021-EA-00-XXXXXXXXXXXX (13 caractères)

Message :

Pour régler cette facture par TIP : dater, signer et envoyer le TIP ci-dessous à l'adresse indiquée sur le talon, affranchi au tarif en vigueur. Pour votre premier paiement, joindre un RIB sans l'agrafer ni le coller. Règlement de la facture en espèces : joindre le volet TIP non signé et se rendre en Trésorerie.

Règlement par chèque : rédiger votre chèque à l'ordre du TRESOR PUBLIC, joindre le volet TIP non signé et l'envoyer à l'adresse indiquée sur le TIP.

Règlement par TIP1 : voir ci-dessus pour les démarches.

Redevance assainissement reversée à CCDUF BP21
57380 FAULQUEMONT

Référence à Identifier
rappeler Occupant : _____

Adresse du lieu desservi : 57380 MAINVILLERS

Destinataire de la facture

57380 MAINVILLERS

Facture n° 2020-EA-00 **26/10/2020**

Eau et Assainissement

Consommation du 26/03/2020 au 07/08/2020

Voici la présentation simplifiée de votre facture

Détail au verso

Votre consommation d'eau

49 m³

Prix TTC du litre d'eau (hors abonnements) : 0,00361 €

Collecte des eaux usées

85,95

Distribution de l'eau

84,55

Organismes Publics

34,79

Total de la facture

205,29

Montant total à payer avant le 26/11/2020

205,29 €

Historique de consommation

Relève du 07/08/2020 de 49 m³
Relève du 26/03/2020 de 35 m³
Relève du 04/12/2019 de 26 m³
Relève du 14/08/2019 de 44 m³
Relève du 03/04/2019 de 39 m³
Relève du 28/11/2018 de 33 m³
Relève du 23/07/2018 de 34 m³
Relève du 28/03/2018 de 30 m³
Relève du 04/12/2017 de 5 m³

Mandat de prélèvement SEPA par défaut : en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le créancier à charger des instructions à votre banque pour débite votre compte, et votre banque à débiter votre compte automatiquement aux instructions du créancier. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les huit jours suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque. Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA par défaut. Votre signature vaut autorisation pour établir, à réception, votre compte joint le mandat finalisé.

DATE et LIEU

SIGNATURE

TIP SEPA

Référence Unique de Mandat

ICS : FR81222137359

Référence : 4 CN 20 002014500049451 X 105 27

Montant :

205,29 €

Créancier : SEBVF

**CENTRE D'ENCAISSEMENT
DES FINANCES PUBLIQUES**

35908 RENNES CEDEX 9

Joindre un relevé d'identité bancaire

066310500200

941133000175 932206

Accusé de réception en préfecture
057-245700133-20211108-DE3-031121-DE
Date de télétransmission : 09/11/2021
Date de réception préfecture : 08/11/2021

20529

Facture n°

Point de consommation	N° série compteur	Diam.	Relevé le	CR	Ancien Index	Index déposé	Index rempl.	Nouvel Index	Conso. en m3
		15 mm	07/08/2020	R	244			293	49

Consommation totale relevée

49

Consommation facturées (m3)

49

Détail de votre facture

	Tranche	Quantité	Unité	Prix	Montant HT	T.V.A.	Montant TTC
Distribution de l'eau							
Abonnement compteur	1 x 122 j	122 jours		0,17358	21,18	1,16 (5,50%)	22,34
Eau	1 à 20	20 m3		1,15000	23,00	1,27 (5,50%)	24,27
Eau	21 à 49	29 m3		1,24000	35,96	1,98 (5,50%)	37,94
Collecte des eaux usées							
Abonnement Mensuel Assainissement		122 jours		0,08220	10,03	1,00 (10,00%)	11,03
Collecte et traitement des eaux usées	1 à 49	49 m3		1,39000	68,11	6,81 (10,00%)	74,92
Organismes Publics							
Prélèvement d'eau (Agence de l'Eau)	1 à 49	49 m3		0,08000	3,92	0,22 (5,50%)	4,14
Lutte contre la Pollution (Agence de l'Eau)	1 à 49	49 m3		0,36000	17,15	0,94 (5,50%)	18,09
Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	1 à 49	49 m3		0,23300	11,42	1,14 (10,00%)	12,56
Total de votre facture					190,77	14,52	205,29
Montant total à payer					190,77	14,52	205,29

Commentaires

NOTE EXPLICATIVE

EAU**ABONNEMENT**

C'est la facturation de l'eau par mètre cube consommé H.T. facturée sur la base de la consommation réelle.
Coût de l'abonnement au réseau d'eau. Cet abonnement comprend l'entretien du branchement particulier qui est assuré aux Reks exclusifs de l'organisme distributeur jusqu'au compteur dont l'emplacement est déterminé par ce dernier.

SEULES CES DEUX PREMIERES RUBRIQUES RESTENT DANS LE BUDGET DE L'ORGANISME DISTRIBUTEUR

ASSAINISSEMENT

Redevance déduite et reversée à la structure figurant au recto. Cette recette est destinée à financer la collecte et le traitement des eaux usées (réseaux d'égouts, station d'épuration). La redevance d'assainissement est basée sur le volume d'eau consommé. Le défaut de branchement à l'égout d'un immeuble raccordable peut entraîner une majoration de 100 % de la redevance (article L. 33-5 du Code de la Santé Publique).

AGENCE de l'EAU

1-Redevance pour la lutte contre la pollution. Tout le monde paie une redevance pollution basée sur le nombre de m3 consommés exceptés les exonérés
2-Redevance pour modernisation des réseaux de collecte. Ce n'est pas une redevance supplémentaire. Jusqu'à présent elle était intégrée à la redevance pollution. Désormais, elle apparaît de façon indépendante dans la facture.
3-Redevance pour prélèvement. Elle est due par les services d'eau aux agences de l'eau, en fonction des volumes d'eau prélevés dans le réseau. Le SEBVF la répercute sur la facture. Elle fait partie du coût d'exploitation au même titre que l'électricité.

BESTRAAFEN

La valeur indiquée au recto des sommes restant dues est mentionnée à titre indicatif. Elle correspond à la situation de votre compte au moment de l'édition de la facture. Il est possible que des paiements récents n'aient pas été crédités sur votre compte. Pour tout renseignement sur la somme précisée au recto de la présente facture, il convient de s'adresser au comptable public, Trésorerie de Pailqueroost 2 Rue de l'Hôtel de Ville 57180 FAULQUEMONT, 03 87 00 47 00, courrier (057105)@de.fr, factures.gouv.fr

Accusé de réception en préfecture
057-245700133-20211108-DE3-031121-DE
Date de télétransmission : 08/11/2021
Date de réception préfecture : 08/11/2021



SYNDICAT DES EAUX SEBVF
13 RUE DU MOULIN
57380 FAULQUEMONT
Tél : 03.87.28.30.31 contact@sebvf.com

DU LUNDI AU JEUDI DE 8H A 12H ET DE 13H A 16H
LE VENDREDI DE 8H A 12 H
Tél. astreinte hors ouverture des bureaux :
06.16.02.28.32

REGLEMENT PAR INTERNET

Merçi de vous connecter sur www.tipi.budget.gouv.fr et

de saisir les informations suivantes :

Identifiant de la collectivité : 8805

Référence de votre facture, exemple

2021-EA-00-XXXXXXXXXXXX (13 caractères)

Message :

Pour régler cette facture par TIP : dater, signer et envoyer le TIP ci-dessous à l'adresse indiquée sur le talon, affranchi au tarif en vigueur. Pour votre premier paiement, joindre un RIB sans l'agrafer ni le coller.

Règlement de la facture en espèces : joindre le volet TIP non signé et se rendre en Trésorerie.

Règlement par chèque : rédiger votre chèque à l'ordre du TRÉSOR PUBLIC, joindre le volet TIP non signé et l'envoyer à l'adresse indiquée sur le TIP.

Règlement par TIPI : voir ci-dessus pour les démarches.

Redevance assainissement reversée à CCDUF BP21 57380 FAULQUEMONT

Référence à rappeler : Identifiant :
Occupant :

Adresse du lieu desservi : 57380 MANY

Destinataire de la facture

57380 MANY

Facture n° 2020-EA-00

26/10/2020

Eau et Assainissement

Consommation du 30/03/2020 au 07/08/2020

Voici la présentation simplifiée de votre facture

Détail au verso

Votre consommation d'eau

38 m³

Prix TTC du litre d'eau (hors abonnements) : 0,00350 €

Collecte des eaux usées

Montants

69,13

Distribution de l'eau

70,16

Organismes Publics

26,98

Total de la facture

166,27

Somme prélevée le 26/11/2020

166,27 €

Historique de consommation

Relève du 07/08/2020 de 38 m3

Relève du 30/03/2020 de 34 m3

Relève du 04/12/2019 de 31 m3

Relève du 16/08/2019 de 33 m3

Relève du 03/04/2019 de 34 m3

Relève du 28/11/2018 de 35 m3

Relève du 23/07/2018 de 29 m3

Relève du 29/03/2018 de 25 m3

Relève du 08/01/2018 de 46 m3

Emetteur : SYNDICAT DES EAUX SEBVF

Exercice : 2020/3

N° facture : ---

Montant : 166,27 €

Prélevé sur le compte : ---

Domiciliation : CRCA Metz FAULQUEMONT

Date de prélèvement : 26/11/2020

Accusé de réception en préfecture
057-245700133-20211108-DE3-031121-DE
Date de télétransmission : 08/11/2021
Date de réception préfecture : 08/11/2021

Facture n° 2020-EA-0

Point de consommation	N° série compteur	Diam.	Relevé le	CR	Ancien index	Index déposé	Index rempl.	Nouvel index	Conso. en m3
		15 mm	07/08/2020	R	221			259	38
Consommation totale relevée									38

Consommation facturée (m3) **38**

Détail de votre facture	Tranche	Quantité	Unité	Prix	Montant HT	T.V.A.	Montant TTC
Distribution de l'eau							
Abonnement compteur	1 x 122 j	122 jours		0,17358	21,18	1,16 (5,50%)	22,34
Eau	1 à 20	20 m3		1,15000	23,00	1,27 (5,50%)	24,27
Eau	21 à 38	18 m3		1,24000	22,32	1,23 (5,50%)	23,55
Collecte des eaux usées							
Abonnement Mensuel Assainissement		122 jours		0,08220	10,03	1,00 (10,00%)	11,03
Collecte et traitement des eaux usées	1 à 38	38 m3		1,39000	52,82	5,28 (10,00%)	58,10
Organismes Publics							
Prélèvement d'eau (Agence de l'Eau)	1 à 38	38 m3		0,08000	3,04	0,17 (5,50%)	3,21
Lutte contre la Pollution (Agence de l'Eau)	1 à 38	38 m3		0,35000	13,30	0,73 (5,50%)	14,03
Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	1 à 38	38 m3		0,23300	8,85	0,89 (10,00%)	9,74
Total de votre facture					154,54	11,73	166,27
Montant total à payer					154,54	11,73	166,27

Commentaires

NOTE EXPLICATIVE

EAU

ARONNEMENT

C'est la facturation de l'eau par mètre cube consommé H.T. facturée sur la base de la consommation réelle. Coût de l'abonnement au réseau d'eau. Cet abonnement comprend l'entretien du branchement particulier qui est assuré aux frais exclusifs de l'organisme distributeur jusqu'au compteur dont l'entretien est dévolu par ce dernier.

SEULES CES DEUX PREMIERES RUBRIQUES RESTENT DANS LE BUDGET DE L'ORGANISME DISTRIBUTEUR.

ASSAINISSEMENT

Redevance définie et reversée à la structure gérant au réel. Cette redevance est destinée à financer la collecte et le traitement des eaux usées (réseaux d'égouts, station d'épuration). La redevance d'assainissement est basée sur le volume d'eau consommé. Le défaut de branchement à l'égout d'un immeuble raccordable peut entraîner une majoration de 100 % de la redevance (article L. 33-5 du Code de la Santé Publique).

AGENCE DE L'EAU

1-Redevance pour la lutte contre la pollution. Tout le monde paie une redevance pollution basée sur le nombre de m3 consommés exceptés les exonérés.
2-Redevance pour modernisation des réseaux de collecte. Ce n'est pas une redevance supplémentaire. Jusqu'à présent elle était intégrée à la redevance pollution. Désormais, elle apparaît de façon indépendante dans la facture.
3-Redevance pour prélèvement. Elle est due par les services d'eau aux agences de l'eau, en fonction des volumes d'eau prélevés dans la nature. Le SBRVF la répercute sur la facture. Elle fait partie du coût d'exploitation au même titre que l'électricité.

RESTE A PAYER

La valeur indiquée en reste des sommes restant dues est mentionnée à titre indicatif. Elle correspond à la situation de votre compte au moment de l'édition de la facture. Il est possible que des paiements échoués n'aient pas été crédités sur votre compte. Pour tout renseignement sur la somme précisée au reste de la présente facture, il convient de s'adresser au comptable public, Trésorerie de Faulquemont 2 Rue de l'Hôtel de Ville 57380 FAULQUEMONT, 03 87 00 47 00, courriel 1057105@dgfp.fr ou par www.f

Accusé de réception en préfecture
057-245700133-20211108-DE3-031121-DE
Date de télétransmission : 09/11/2021
Date de réception préfecture : 09/11/2021



SYNDICAT DES EAUX SEBVF
13 RUE DU MOULIN
57380 FAULQUEMONT
Tél : 03.87.29.30.31 contact@sebv.com

DU LUNDI AU JEUDI DE 8H A 12H ET DE 13H A 16H
LE VENDREDI DE 8H A 12 H
Tél. astreinte hors ouverture des bureaux :
06.16.82.28.32

REGLEMENT PAR INTERNET

Merci de vous connecter sur www.tipi.budget.gouv.fr et de saisir les informations suivantes :

Identifiant de la collectivité : 8805
Référence de votre facture, exemple
2021-EA-00-XXXXXXXXXXXX (13 caractères)

Message :

Pour régler cette facture par TIP : dater, signer et envoyer le TIP ci-dessous à l'adresse indiquée sur le talon, affranchi au tarif en vigueur. Pour votre premier paiement, joindre un RIB sans l'agrafer ni le coller. Règlement de la facture en espèces : joindre le volet TIP non signé et se rendre en Trésorerie.

Règlement par chèque : rédiger votre chèque à l'ordre du TRESOR PUBLIC, joindre le volet TIP non signé et l'envoyer à l'adresse indiquée sur le TIP.

Règlement par TIP : voir ci-dessus pour les démarches.

Redevance assainissement reversée à CCDF BP21
57380 FAULQUEMONT

Référence à Identifier :
rappeler Occupant

Adresse du lieu desservi : 57690 MARANGE ZONDRANGE

Destinataire de la facture

57690 MARANGE ZONDRANGE

Facture n° 2020-EA-00

Eau et Assainissement

Consommation du 06/04/2020 au 11/08/2020

Voici la présentation simplifiée de votre facture

Détail au verso

Votre consommation d'eau

44 m³

Prix TTC du litre d'eau (hors abonnements) : 0,00350 €

Collecte des eaux usées

78,31

Distribution de l'eau

78,01

Organismes Publics

31,24

Total de la facture

187,56

Somme prélevée le 26/11/2020

187,56 €

Historique de consommation

Relève du 11/08/2020 de 44 m3
Relève du 06/04/2020 de 38 m3
Relève du 10/12/2019 de 32 m3
Relève du 23/08/2019 de 39 m3
Relève du 16/04/2019 de 35 m3
Relève du 19/12/2018 de 18 m3
Relève du 22/08/2018 de 3 m3
Relève du 05/04/2018 de 2 m3
Relève du 20/12/2017 de 0 m3

Emetteur : SYNDICAT DES EAUX SEBVF

Exercice : 2020/3

N° facture :

Montant : 187,56 €

Date de prélèvement : 26/11/2020

Mandat de prélèvement SEPA :
ICS : FR81222137359

Accusé de réception en préfecture
057-245700 133-20211108-DE3-031121-DE
Date de télétransmission : 08/11/2021
Date de réception préfecture : 08/11/2021

Facture n° 2020-EA-00-7

Point de consommation	N° série compteur	Diam.	Relevé le	CR	Ancien index	Index déposé	Index rempl.	Nouvel index	Conso. en m3
		16 mm	11/08/2020	R	167			211	44
Consommation totale relevée									44

Consommation facturée (m3) 44

Détail de votre facture	Tranche	Quantité	Unité	Prix	Montant HT	T.V.A.	Montant TTC
Distribution de l'eau							
Abonnement compteur	1 x 122 j	122 jours		0,17358	21,18	1,18 (5,50%)	22,34
Eau	1 à 20	20 m3		1,15000	23,00	1,27 (5,50%)	24,27
Eau	21 à 44	24 m3		1,24000	29,76	1,64 (5,50%)	31,40
Collecte des eaux usées							
Abonnement Mensuel Assainissement		122 jours		0,08220	10,03	1,00 (10,00%)	11,03
Collecte et traitement des eaux usées	1 à 44	44 m3		1,39000	61,16	6,12 (10,00%)	67,28
Organismes Publics							
Prélèvement d'eau (Agence de l'Eau)	1 à 44	44 m3		0,08000	3,52	0,19 (5,50%)	3,71
Lutte contre la Pollution (Agence de l'Eau)	1 à 44	44 m3		0,35000	15,40	0,85 (5,50%)	16,25
Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	1 à 44	44 m3		0,23300	10,25	1,03 (10,00%)	11,28
Total de votre facture					174,30	13,26	187,56
Montant total à payer					174,30	13,26	187,56

Commentaires

NOTE EXPLICATIVE

**EAU
ABONNEMENT**

C'est la facturation de l'eau par mètre cube consommé H.T. facturée sur la base de la consommation réelle. Coût de l'abonnement au réseau d'eau. Cet abonnement comprend l'entretien de branchements particuliers qui est assuré aux frais exclusifs de l'organisme distributeur jusqu'à ce que l'implantation est déterminé par ce dernier.

SEULES CES DEUX PREMIERES RUBRIQUES RESTENT DANS LE BUDGET DE L'ORGANISME DISTRIBUTEUR

ASSAINISSEMENT

Redevance déduite et reversée à la structure figurant au reçu. Cette recette est destinée à financer la collecte et le traitement des eaux usées (réseaux d'épuration, stations d'épuration). La redevance d'assainissement est basée sur le volume d'eau consommé. Le défaut de branchements à l'égout d'un immeuble raccordable peut entraîner une majoration de 100 % de la redevance (article L. 35-5 du Code de la Santé Publique).

AGENCE de l'EAU

1-Redevance pour la lutte contre la pollution. Tout le monde paie une redevance pollution basée sur le nombre de m3 consommés exceptés les excédés.
2-Redevance pour modernisation des réseaux de collecte. Ce n'est pas une redevance supplémentaire, jusqu'à présent elle était intégrée à la redevance pollution. Désormais, elle apparaît de façon indépendante dans la facture.
3-Redevance pour prélèvement. Elle est due par les services d'eau aux agences de l'eau, en fonction des volumes d'eau prélevés dans la nature. Le SEBVF la récupère sur la facture. Elle fait partie du coût d'exploitation au même titre que l'électricité.

RESTE A PAYER

La valeur indiquée au reçu des sommes restant dues est mentionnée à titre indicatif. Elle correspond à la situation de votre compte au moment de l'édition de la facture. Il est possible que des versements reçus n'aient pas été crédités sur votre compte. Pour tout renseignement sur le solde précisé au reçu de la présente facture, il convient de s'adresser au comptable public. Téléservice de Paulquemont 2 Rue de l'Hôtel de Ville 57380 PAULQUEMONT, 03 87 00 47 00, courriel 1057105@rdp.fr, factures.gouv.fr

Accusé de réception en préfecture
057-245700133-20211108-DE3-031121-DE
Date de télétransmission : 08/11/2021
Date de réception préfecture : 08/11/2021



SYNDICAT DES EAUX SEBVF
13 RUE DU MOULIN
57380 FAULQUEMONT
Téi : 03.87.29.30.31 contact@sebv.com

DU LUNDI AU JEUDI DE 8H A 12H ET DE 13H A 16H
LE VENDREDI DE 8H A 12 H
Téi, astreinte hors ouverture des bureaux :
06.16.82.28.32

REGLEMENT PAR INTERNET
Merci de vous connecter sur www.tipi.budget.gouv.fr et de saisir les informations suivantes :
Identifiant de la collectivité : 8805
Référence de votre facture, exemple 2021-EA-00-XXXXXXXXXXXX (13 caractères)
Message :
Pour régler cette facture par TIP : dater, signer et envoyer le TIP ci-dessous à l'adresse indiquée sur le talon, affranchi au tarif en vigueur. Pour votre premier paiement, joindre un RIB sans l'agrafer ni le coller.
Règlement de la facture en espèces : joindre le volet TIP non signé et se rendre en Trésorerie.
Règlement par chèque : rédiger votre chèque à l'ordre du TRESOR PUBLIC, joindre le volet TIP non signé et l'envoyer à l'adresse indiquée sur le TIP.
Règlement par TIPI : voir ci-dessus pour les démarches.
Redevance assainissement reversée à CCDUF BP21 57380 FAULQUEMONT

Référence à appeler Identifiant : Occupant

Adresse du lieu desservi : ZONDRANGE
57690 MARANGE ZONDRANGE

Destinataire de la facture

57690 MARANGE ZONDRANGE

Facture n° 2020-EA-00- du 26/10/2020

Eau et Assainissement

Consommation du 06/04/2020 au 11/08/2020

Voici la présentation simplifiée de votre facture

Détail au verso

Votre consommation d'eau		36 m ³
Prix TTC du litre d'eau (hors abonnements) :		0,00293 €
		Montants
Collecte des eaux usées		34,65
Distribution de l'eau		67,54
Organismes Publics		25,56
Total de la facture		127,95

Historique de consommation

Relève du 11/08/2020 de 36 m3
Relève du 06/04/2020 de 38 m3
Relève du 11/12/2019 de 27 m3
Relève du 27/08/2019 de 36 m3
Relève du 16/04/2019 de 47 m3
Relève du 19/12/2018 de 35 m3
Relève du 20/08/2018 de 37 m3
Relève du 05/04/2018 de 26 m3
Relève du 21/12/2017 de 30 m3

Montant total à payer avant le 26/11/2020 127,95 €

Mandat de paiement SEPA payeur : en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le créancier à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de créancier. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans le règlement que vous avez pu voir. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un paiement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document qui vous pourra être remis après de votre banque. Le présent document a valeur de mandat de paiement SEPA payeur. Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.

DATE et LIEU SIGNATURE

[]

En cas de modification, joindre un relevé d'identité bancaire

TIP SEPA

Référence Unique de Mandat

ICS : FR18122137359

Référence :

Montant : 127,95 €

Créancier : SEBVF

**CENTRE D'ENCAISSEMENT
DES FINANCES PUBLIQUES**

35908 RENNES CEDEX 9

066310500200

941133000175

6106000079600837269982

Accusé de réception en préfecture

057-245700133-20211108-DE3-031121-DE

Date de télétransmission : 08/11/2021

Date de réception préfecture : 08/11/2021 12795

Facture n° 2020-EA-004

Point de consommation	N° série compteur	Diam.	Relevé le	CR	Ancien index	Index dépose	Index rempl.	Nouvel index	Conso. en m3
		15 mm	11/08/2020	R	68			104	36
Consommation totale relevée									36

Consommation facturée (m3) 36

Détail de votre facture

	Tranche	Quantité	Unité	Prix	Montant HT	T.V.A.	Montant TTC
Distribution de l'eau							
Abonnement compteur	1 x 122 j	122 jours		0,17358	21,18	1,16 (5,50%)	22,34
Eau	1 à 20	20 m3		1,15000	23,00	1,27 (5,50%)	24,27
Eau	21 à 36	16 m3		1,24000	19,84	1,09 (5,50%)	20,93
Collecte des eaux usées							
Collecte des eaux usées	1 à 36	36 m3		0,88000	31,68	3,17 (10,00%)	34,85
Organismes Publics							
Lutte contre la Pollution (Agence de l'Eau)	1 à 36	36 m3		0,35000	12,60	0,69 (5,50%)	13,29
Prélèvement d'eau (Agence de l'Eau)	1 à 36	36 m3		0,08000	2,88	0,16 (5,50%)	3,04
Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	1 à 36	36 m3		0,23300	8,39	0,84 (10,00%)	9,23
Total de votre facture					119,57	8,38	127,95
Montant total à payer					119,57	8,38	127,95

Commentaires

NOTE EXPLICATIVE

EAU

ABONNEMENT

C'est la facturation de l'eau par mètre cube consommé H.T. facturée sur la base de la consommation réelle.
Coût de l'abonnement au réseau d'eau. Cet abonnement comprend l'entretien du branchement particulier qui est assuré aux frais exclusifs de l'organisme distributeur jusqu'au compteur dont l'implantation est déterminé par ce dernier.
SEULES CES DEUX PREMIERES RUBRIQUES RESTENT DANS LE BUDGET DE L'ORGANISME DISTRIBUTEUR

ASSAINISSEMENT

Redevance déduite et reversée à la structure figurant au recto. Cette redevance est destinée à financer la collecte et le traitement des eaux usées (réseaux d'épuration, stations d'épuration). La redevance d'assainissement est basée sur le volume d'eau consommé. Le défaut de branchement à l'égout d'un immeuble raccordable peut entraîner une majoration de 100 % de la redevance (article L. 15-3 du Code de la Santé Publique).

AGENCE de l'EAU

1-Redevance pour la lutte contre la pollution. Tout le monde paie une redevance pollution basée sur le nombre de m3 consommés exceptés les exonérés
2-Redevance pour modernisation des réseaux de collecte. Ce n'est pas une redevance supplémentaire. Jusqu'à présent elle était intégrée à la redevance pollution. Désormais, elle apparaît de façon indépendante dans la facture
3-Redevance pour prélèvement. Elle est due par les services d'eau aux agences de l'eau, en fonction des volumes d'eau prélevés dans la nature. Le SEBVP la répercuté sur la facture. Elle fait partie du coût d'exploitation au même titre que l'électricité.

RESTE A PAYER

La valeur indiquée en recto des sommes restant dues est mensualisée à titre indicatif. Elle correspond à la situation de votre compte au moment de l'édition de la facture. Il est possible que des paiements récents n'aient pas été crédités sur votre compte.
Pour tout renseignement sur la somme précisée au recto de la présente facture, il convient de s'adresser au comptable public, Trésorerie de Faulquemont 2 Rue de l'Hôtel de Ville 57380 FAULQUEMONT, 03 87 00 47 00, courriel t057105@dgfip.finances.gouv.fr

Accusé de réception en préfecture
057-245700133-20211108-DE3-031121-DE
Date de télétransmission : 08/11/2021
Date de réception préfecture : 08/11/2021



SYNDICAT DES EAUX SEBVF
13 RUE DU MOULIN
57380 FAULQUEMONT
Tél : 03.87.29.30.31 contact@sebvf.com

DU LUNDI AU JEUDI DE 8H A 12H ET DE 13H A 16H
LE VENDREDI DE 8H A 12 H
Tél. astreinte hors ouverture des bureaux :
06.16.02.28.32

REGLEMENT PAR INTERNET

Merci de vous connecter sur www.tipl.budget.gouv.fr et de saisir les informations suivantes :

Identifiant de la collectivité : 8805
Référence de votre facture, exemple
2021-EA-00-XXXXXXXXXXXXX (13 caractères)

Message :

Pour régler cette facture par TIP : dater, signer et envoyer le TIP ci-dessous à l'adresse indiquée sur le talon, affranchi au tarif en vigueur. Pour votre premier paiement, joindre un RIB sans l'agrafer ni le coller.
Règlement de la facture en espèces : joindre le volet TIP non signé et se rendre en Trésorerie.
Règlement par chèque : rédiger votre chèque à l'ordre du TRESOR PUBLIC, joindre le volet TIP non signé et l'envoyer à l'adresse indiquée sur le TIP.
Règlement par TIPI : voir ci-dessus pour les démarches.
Redevance assainissement reversée au
CCDUF 1, Allée René Cassin
57380 FAULQUEMONT

Référence à Identifier
rappeler Occupant :

Adresse du lieu desservi : 57380 PONTPIERRE

Destinataire de la facture

57380 PONTPIERRE

Facture n° 2020-EA-01

16/11/2020

Eau et Assainissement

Consommation du 10/06/2020 au 07/10/2020

Voici la présentation simplifiée de votre facture

Détail-au verso

Votre consommation d'eau

40 m³

Prix TTC du litre d'eau (hors abonnements) : 0,00350 €

Collecte des eaux usées
Distribution de l'eau
Organismes Publics

Montants
72,19
72,77
28,40

Total de la facture

173,36

Somme prélevée le 16/12/2020

173,36 €

Historique de consommation

Relève du 07/10/2020 de 40 m3
Relève du 10/06/2020 de 32 m3
Relève du 14/02/2020 de 44 m3
Relève du 01/10/2019 de 38 m3
Relève du 05/06/2019 de 48 m3
Relève du 08/02/2019 de 46 m3
Relève du 04/10/2018 de 32 m3
Relève du 05/06/2018 de 33 m3
Relève du 12/02/2018 de 42 m3

Emetteur : SYNDICAT DES EAUX SEBVF

Exercice : 2020/3

N° facture :

Montant : 173,36 €

Date de prélèvement : 16/12/2020

Accusé de réception en préfecture
057-245700133-20211108-DE3-031121-DE
Date de télétransmission : 08/11/2021
Date de réception préfecture : 08/11/2021

Facture n° 2020-EA-00

18/11/2020

Point de consommation	N° série compteur	Diam.	Relevé le	CR	Ancien index	Index déposé	Index rempl.	Nouvel Index	Conso. en m3
		15 mm	07/10/2020	R	6580			6620	40
Consommation totale relevée									40

Consommation facturée (m3) **40**

Détail de votre facture

	Tranche	Quantité	Unité	Prix	Montant HT	T.V.A.	Montant TTC
Distribution de l'eau							
Abonnement compteur	1 x 122 j	122 jours		0,17358	21,18	1,16 (5,50%)	22,34
Eau	1 à 20	20 m3		1,16000	23,00	1,27 (5,50%)	24,27
Eau	21 à 40	20 m3		1,24000	24,80	1,36 (5,50%)	26,16
Collecte des eaux usées							
Abonnement Mensuel Assainissement		122 jours		0,08220	10,03	1,00 (10,00%)	11,03
Collecte et traitement des eaux usées	1 à 40	40 m3		1,39000	55,60	5,56 (10,00%)	61,16
Organismes Publics							
Prélèvement d'eau (Agence de l'Eau)	1 à 40	40 m3		0,08000	3,20	0,18 (5,50%)	3,38
Lutte contre la Pollution (Agence de l'Eau)	1 à 40	40 m3		0,35000	14,00	0,77 (5,50%)	14,77
Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	1 à 40	40 m3		0,23300	9,32	0,93 (10,00%)	10,25
Total de votre facture					161,13	12,23	173,36
Montant total à payer					161,13	12,23	173,36

Commentaires**NOTE EXPLICATIVE****EAU****ABONNEMENT**

C'est la facturation de l'eau par mètre cube consommé H.T. facturée sur la base de la consommation réelle. Coût de rattachement au réseau d'eau. Cet abonnement comprend l'entretien du branchement particulier qui est assuré aux frais exclusifs de l'organisme distributeur jusqu'au compteur dont l'implémentation est déterminée par ce dernier.

SEULES CES DEUX PREMIERS RUBRIQUES RESTENT DANS LE BUDGET DE L'ORGANISME DISTRIBUTEUR

ASSAINISSEMENT

Redevance déduite et reversée à la structure figurant au recto. Cette redevance est destinée à financer la collecte et le traitement des eaux usées (réseaux d'épuration, station d'épuration). La redevance d'assainissement est basée sur le volume d'eau consommée. Le défaut de branchement à l'égout d'un receveur raccordable pour entraîner une majoration de 100% de la redevance (article L. 33-5 du Code de la Santé Publique).

AGENCE de l'EAU

1- Redevance pour la lutte contre la pollution. Tout le monde paie une redevance pollution basée sur le nombre de m3 consommés exceptés les exploités.
2- Redevance pour modernisation des réseaux de collecte. Ce n'est pas une redevance supplémentaire. Jusqu'à présent elle était intégrée à la redevance pollution. Désormais, elle apparaît de façon indépendante dans la facture.
3- Redevance pour prélèvement. Elle est due par les services d'eau aux agences de l'eau, en fonction des volumes d'eau prélevés dans la nature. Le "SEPFV" la répercuté sur la facture. Elle fait partie du coût d'exploitation au même titre que l'électricité.

RESTE A PAYER

La valeur indiquée au recto des sommes restant dues est mentionnée à titre indicatif. Elle correspond à la situation de votre compte au moment de l'émission de la facture. Il est possible que des paiements récents n'aient pas été créés sur votre compte. Pour tout renseignement sur la somme précisée au recto de la présente facture, il convient de s'adresser au comptable public, Trésorerie de Faulquemont 2 Rue de l'Hôtel de Ville 57300 FAULQUEMONT, 03 87 00 47 00, courriel 1057105@dep.faulquemont.pouv.fr

Accusé de réception en préfecture
057-245700133-20211108-DE3-031121-DE
Date de télétransmission : 08/11/2021
Date de réception préfecture : 08/11/2021



Référence à rappeler : Identifiant :
Occupant :

Adresse du lieu desservi : 57380 THICOURT

Destinataire de la facture

SYNDICAT DES EAUX SEBVF
13 RUE DU MOULIN
57380 FAULQUEMONT
Tél : 03.87.29.30.31 contact@sebvf.com

DU LUNDI AU JEUDI DE 8H A 12H ET DE 13H A 16H
LE VENDREDI DE 8H A 12 H
Tél. astreinte hors ouverture des bureaux :
06.16.82.28.32

REGLEMENT PAR INTERNET
Merci de vous connecter sur www.tipi.budget.gouv.fr et de saisir les informations suivantes :
Identifiant de la collectivité : 8805
Référence de votre facture, exemple 2021-EA-00-XXXXXXXXXXXX (13 caractères)

Message :

Pour régler cette facture par TIP : dater, signer et envoyer le TIP ci-dessous à l'adresse indiquée sur le talon, affranchi au tarif en vigueur. Pour votre premier paiement, joindre un RIB sans l'agrafer ni le coller. Règlement de la facture en espèces : joindre le volet TIP non signé et se rendre en Trésorerie. Règlement par chèque : rédiger votre chèque à l'ordre du TRESOR PUBLIC, joindre le volet TIP non signé et l'envoyer à l'adresse indiquée sur le TIP. Règlement par TIP : voir ci-dessous pour les démarches.
Redevance assainissement reversée à CCDUF BP21 57380 FAULQUEMONT

Facture n° 2020-EA-00 u 26/10/2020

Eau et Assainissement
Consommation du 16/04/2020 au 28/08/2020

Voici la présentation simplifiée de votre facture		Détail au verso
Voire consommation d'eau		41 m³
Prix TTC du litre d'eau (hors abonnements) : 0,00284 €		
		Montants
Collecte des eaux usées		39,69
Distribution de l'eau		74,08
Organismes Publics		29,11
Total de la facture		142,88

Historique de consommation

Relève du 28/08/2020 de 41 m3
Relève du 16/04/2020 de 31 m3
Relève du 14/01/2020 de 42 m3
Relève du 11/09/2019 de 34 m3
Relève du 03/05/2019 de 33 m3
Relève du 07/01/2019 de 44 m3
Relève du 27/08/2018 de 24 m3
Relève du 14/05/2018 de 53 m3
Relève du 09/01/2018 de 37 m3

Montant total à payer avant le 26/11/2020 142,88 €

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel : en agissant ce formulaire de mandat, vous autorisez le titulaire à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du titulaire. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions applicables dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement ponctuel. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque. Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. Votre signature vaut autorisation pour débit, à réception, votre compte pour le montant indiqué.

DATE et LIEU

SIGNATURE

[]

En cas de modification, joindre en relevé d'identité bancaire

TIP SEPA

Référence Unique de Mandat
ICS : FR81222137369
Référence : 4 CN 20 002014500049166 N 105 33 Montant : 142,88 €
Créancier : SEBVF

**CENTRE D'ENCAISSEMENT
DES FINANCES PUBLIQUES**

35908 RENNES CEDEX 9

066310500200

941133000175 141300

10278059000003298054058

Accusé de réception en préfecture
057-245700133-20211108-DE3-031121-DE
Date de télétransmission : 08/11/2021
Date de réception préfecture : 08/11/2021 **14288**

Point de consommation	N° série compteur	Diam.	Relevé le	CR	Ancien index	Index déposé	Index rempl.	Nouvel index	Conso. en m3
670010110		15 mm	28/08/2020	R	224			265	41
Consommation totale relevée									41

Consommation facturée (m3) 41

Détail de votre facture	Tranche	Quantité	Unité	Prix	Montant HT	T.V.A.	Montant TTC
Distribution de l'eau							
Abonnement compteur	1 x 122 j	122 jours		0,17358	21,18	1,18 (5,50%)	22,34
Eau	1 à 20	20 m3		1,15000	23,00	1,27 (5,50%)	24,27
Eau	21 à 41	21 m3		1,24000	26,04	1,43 (5,50%)	27,47
Collecte des eaux usées							
Collecte des eaux usées	1 à 41	41 m3		0,88000	36,08	3,61 (10,00%)	39,69
Organismes Publics							
Lutte contre la Pollution (Agence de l'Eau)	1 à 41	41 m3		0,35000	14,35	0,79 (5,50%)	15,14
Prélèvement d'eau (Agence de l'Eau)	1 à 41	41 m3		0,08000	3,28	0,18 (5,50%)	3,46
Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	1 à 41	41 m3		0,23300	9,55	0,86 (10,00%)	10,51
Total de votre facture					133,48	9,40	142,88
Montant total à payer					133,48	9,40	142,88

Commentaires

NOTE EXPLICATIVE

EAU

ABONNEMENT

C'est la facturation de l'eau par mètre cube consommé H.T. (facturée sur la base de la consommation réelle).
Coût de l'abonnement au réseau d'eau. Cet abonnement comprend l'entretien du branchement particulier qui est assuré aux frais exclusifs de l'organisme distributeur jusqu'au compteur dont l'implémentation est déterminée par ce dernier.
Le défaut de branchement à l'égout d'un immeuble raccordable peut entraîner une majoration de 100 % de la redevance (article L. 33-5 du Code de la Santé Publique).

SEULES CES DEUX PREMIERES RUBRIQUES RESTENT DANS LE BUDGET DE L'ORGANISME DISTRIBUTEUR

ASSAINISSEMENT

Redevance déduite et reversée à la structure figurant au reçu. Cette redevance est destinée à financer la collecte et le traitement des eaux usées (réseaux d'égouts, stations d'épuration). La redevance d'assainissement est basée sur le volume d'eau consommé. Le défaut de branchement à l'égout d'un immeuble raccordable peut entraîner une majoration de 100 % de la redevance (article L. 33-5 du Code de la Santé Publique).

AGRICULTURE/EAU

1-Redevance pour la lutte contre la pollution. Tout le monde paie une redevance pollution basée sur le nombre de m3 consommés exceptés les agriculteurs.
2-Redevance pour modernisation des réseaux de collecte. Ce n'est pas une redevance supplémentaire. Jusqu'à présent elle était intégrée à la redevance pollution. Désormais, elle apparaît de façon indépendante dans la facture.
3-Redevance pour prélèvement. Elle est due par les services d'eau aux agences de l'eau, en fonction des volumes d'eau prélevés dans la nature. Le SEBVF la répercute sur la facture. Elle fait partie du coût d'exploitation au même titre que l'électricité.

RESTE A PAYER

La valeur indiquée au reçu des sommes restant dues est mentionnée à titre indicatif. Elle correspond à la situation de votre compte au moment de l'émission de la facture. Il est possible que des paiements reçus n'aient pas été crédités sur votre compte.
Pour tout renseignement sur la somme précisée au reçu de la présente facture, il convient de s'adresser au comptable public, Trésorier de Equipement 2, Rue de l'Hôtel de Ville 57380 EULQUENONT, 03 87 00 47 00, courriel t057106@atp.frances.gouv.fr



SYNDICAT DES EAUX SEBVF
13 RUE DU MOULIN
57380 FAULQUEMONT
Tél : 03.87.29.30.31 contact@sebvf.com

DU LUNDI AU JEUDI DE 8H A 12H ET DE 13H A 16H
LE VENDREDI DE 8H A 12 H
Tél. astreinte hors ouverture des bureaux :
06.16.82.28.32

REGLEMENT PAR INTERNET

Merci de vous connecter sur www.lipi.budget.gouv.fr et de saisir les informations suivantes :

Identifiant de la collectivité : 8805
Référence de votre facture, exemple
2021-EA-00-XXXXXXXXXXXXX (13 caractères)

Message :

Pour régler cette facture par TIP : dater, signer et envoyer le TIP ci-dessous à l'adresse indiquée sur le talon, affranchi au tarif en vigueur. Pour votre premier paiement, joindre un RIB sans l'agrafer ni le coller. Règlement de la facture en espèces : joindre le volet TIP non signé et se rendre en Trésorerie. Règlement par chèque : rédiger votre chèque à l'ordre du TRESOR PUBLIC, joindre le volet TIP non signé et l'envoyer à l'adresse indiquée sur le TIP. Règlement par TIP : voir ci-dessus pour les démarches.

Redevance assainissement reversée à CCDUF BP21
57380 FAULQUEMONT

Référence à rappeler : Identifiant :
Occupant :

Adresse du lieu desservi : 57380 THONVILLE .E

Destinataire de la facture

57380 THONVILLE

Facture n° 2020-EA-00

26/10/2020

Eau et Assainissement

Consommation du 23/04/2020 au 31/08/2020

Voici la présentation simplifiée de votre facture

Détail au verso

Votre consommation d'eau

40 m³

Prix TTC du litre d'eau (hors abonnements) : 0,00294 €

Collecte des eaux usées
Distribution de l'eau
Organismes Publics

Montants
38,72
72,77
28,40

Total de la facture

139,89

Montant total à payer avant le 26/11/2020

139,89 €

Historique de consommation

Relève du 31/08/2020 de 40 m3
Relève du 23/04/2020 de 39 m3
Relève du 08/01/2020 de 31 m3
Relève du 10/09/2019 de 37 m3
Relève du 30/04/2019 de 41 m3
Relève du 14/11/2018 de 18 m3
Relève du 27/08/2018 de 31 m3
Relève du 16/05/2018 de 32 m3
Relève du 12/01/2018 de 36 m3

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel : en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le créancier à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du créancier. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions applicables dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans le document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque. Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.

DATE et LIEU

SIGNATURE

TIP SEPA

Référence Unique de Mandat :

ICS : FR81222137359

Référence : 4 CN 20 002014500049356 U 105 02

Montant :

139,89 €

Créancier : SEBVF

**CENTRE D'ENCAISSEMENT
DES FINANCES PUBLIQUES**

35908 RENNES CEDEX 9

Joindre un relevé d'identité bancaire

066310500200

E

941133000175 701900

Accusé de réception en préfecture
057-245700133-20211108-DE3-031121-DE 13989
Date de télétransmission : 08/11/2021
Date de réception préfecture : 08/11/2021

Facture n° 2020-EA-00

Point de consommation	N° série compteur	Diam.	Relevé le	CR	Ancien Index	Index déposé	Index rempl.	Nouvel Index	Conso. en m3
5		15 mm	31/08/2020	R	142			182	40
Consommation totale relevée									40

Consommation facturée (m3) **40**

Détail de votre facture	Tranche	Quantité	Unité	Prix	Montant HT	T.V.A.	Montant TTC
Distribution de l'eau							
Abonnement compteur	1 x 122 j	122	jours	0,17358	21,18	1,16 (5,50%)	22,34
Eau	1 à 20	20	m3	1,15000	23,00	1,27 (5,50%)	24,27
Eau	21 à 40	20	m3	1,24000	24,80	1,36 (5,50%)	26,16
Collecte des eaux usées							
Collecte des eaux usées	1 à 40	40	m3	0,88000	35,20	3,32 (10,00%)	38,72
Organismes Publics							
Lutte contre la Pollution (Agence de l'Eau)	1 à 40	40	m3	0,35000	14,00	0,77 (5,50%)	14,77
Prélèvement d'eau (Agence de l'Eau)	1 à 40	40	m3	0,08000	3,20	0,16 (5,50%)	3,38
Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	1 à 40	40	m3	0,23300	9,32	0,93 (10,00%)	10,25
Total de votre facture					130,70	9,19	139,89
Montant total à payer					130,70	9,19	139,89

Commentaires**NOTE EXPLICATIVE****EAU****ABONNEMENT**

C'est la facturation de l'eau par mètre cube consommé H.T. facturé sur la base de la consommation réelle. Coût de l'abonnement au réseau d'eau. Cet abonnement comprend l'entretien du branchement particulier qui est assuré aux frais exclusifs de l'organisme distributeur jusqu'au compteur dont l'emplacement est déterminé par ce dernier.

SEULES CES DEUX PREMIERES RUBRIQUES RESTENT DANS LE BUDGET DE L'ORGANISME DISTRIBUTEUR

ASSAINISSEMENT

Redevance définie et reversée à la structure figurant au recto. Cette redevance est destinée à financer la collecte et le traitement des eaux usées (réseaux d'égouts, station d'épuration). La redevance d'assainissement est basée sur le volume d'eau consommé. Le déclin de branchement à l'égout d'un immeuble recordable pour constater une majoration de 100% de la redevance (article L. 55-5 du Code de la Santé Publique).

AGENCE DE L'EAU

1-Redevance pour la lutte contre la pollution. Tout le monde paie une redevance pollution basée sur le nombre de m3 consommés **exceptés les exonérés**

2-Redevance pour modernisation des réseaux de collecte. Ce n'est pas une redevance supplémentaire. Jusqu'à présent elle était intégrée à la redevance pollution. Désormais, elle apparaît de façon indépendante dans la facture.

3-Redevance pour prélèvement. Elle est due par les services d'eau aux agences de l'eau, en fonction des volumes d'eau prélevés dans la nature. Le SEBVF la répercute sur la facture. Elle fait partie de coût d'exploitation au même titre que l'électricité.

RESTE A PAYER

La valeur indiquée au recto des sommes restant dues est mentionnée à titre indicatif. Elle correspond à la situation de votre compte au moment de l'émission de la facture. Il est possible que des paiements récents n'aient pas été créés sur votre compte.

Pour tout renseignement sur la somme précitée au recto de la présente facture, il convient de s'adresser au comptable public, Trésorerie de Paulquesmont 2 Rue de l'Hotel de Ville 57380 FAULQUEMONT, 03 87 00 47 00, courriel 1057105@de.fr, Eauxes.gov.fr

Accusé de réception en préfecture
057-245700133-20211108-DE3-031121-DE
Date de télétransmission : 08/11/2021
Date de réception préfecture : 08/11/2021



SYNDICAT DES EAUX SEBVF
13 RUE DU MOULIN
57380 FAULQUEMONT
Tél : 03.87.29.30.31 contact@sebvf.com

DU LUNDI AU JEUDI DE 8H A 12H ET DE 13H A 16H
LE VENDREDI DE 8H A 12 H
Tél. astreinte hors ouverture des bureaux :
06.16.82.28.32

REGLEMENT PAR INTERNET

Merci de vous connecter sur www.tipi.budget.gouv.fr et de saisir les informations suivantes :
Identifiant de la collectivité : 8805
Référence de votre facture, exemple
2021-EA-00-XXXXXXXXXXXX (13 caractères)

Message :

Pour régler cette facture par TIP : dater, signer et envoyer le TIP ci-dessous à l'adresse indiquée sur le talon, affranchi au tarif en vigueur. Pour votre premier paiement, joindre un RIB sans l'agrafer ni le coller.
Règlement de la facture en espèces : joindre le volet TIP non signé et se rendre en Trésorerie.
Règlement par chèque : rédiger votre chèque à l'ordre du TRESOR PUBLIC, joindre le volet TIP non signé et l'envoyer à l'adresse indiquée sur le TIP.
Règlement par TIP : voir ci-dessus pour les démarches.
Redevance assainissement reversée à CCDUF BP21 57380 FAULQUEMONT

Référence à Identifier :
rappeler Occupant

Adresse du lieu desservi : 57385 TRITTELING REDLACH

Destinataire de la facture

57385 TRITTELING REDLACH

Facture n° 2020-EA-00-

du 26/10/2020

Eau et Assainissement

Consommation du 09/04/2020 au 18/08/2020

Voici la présentation simplifiée de votre facture

Détail au verso

Votre consommation d'eau

55 m³

Prix TTC du litre d'eau (hors abonnements) : 0,00351 €

Montants

Collecte des eaux usées

95,13

Distribution de l'eau

92,40

Organismes Publics

39,05

Total de la facture

226,58

Somme prélevée le 26/11/2020

226,58 €

Historique de consommation

Relève du 18/08/2020 de 55 m3
Relève du 09/04/2020 de 27 m3
Relève du 20/12/2019 de 29 m3
Relève du 30/08/2019 de 44 m3
Relève du 24/04/2019 de 29 m3
Relève du 18/12/2018 de 26 m3
Relève du 28/08/2018 de 60 m3
Relève du 26/04/2018 de 17 m3
Relève du 10/01/2018 de 39 m3

Emetteur : SYNDICAT DES EAUX SEBVF

Exercice : 2020/3

N° facture :

Montant : 226,58 €

Domiciliation :

Date de prélèvement : 26/11/2020

Accusé de réception en préfecture
057-245700133-20211108-DE3-031121-DE
Date de télétransmission : 08/11/2021
Date de réception préfecture : 08/11/2021

Facture n° 2020-EA

26/10/2020

Point de consommation	N° série compteur	Diam.	Relève le	CR	Ancien index	Index déposé	Index rempl.	Nouvel index	Conso. en m3
		15 mm	18/08/2020	R	166			221	55
Consommation totale relevée									55

Consommation facturée (m3)	55
-----------------------------------	-----------

Détail de votre facture		Tranche	Quantité	Unité	Prix	Montant HT	T.V.A.	Montant TTC
Distribution de l'eau								
Abonnement compteur	1 x 122 j	122 jours			0,17358	21,18	1,16 (5,50%)	22,34
Eau	1 à 20	20 m3			1,15000	23,00	1,27 (5,50%)	24,27
Eau	21 à 55	35 m3			1,24000	43,40	2,39 (5,50%)	45,79
Collecte des eaux usées								
Abonnement Mensuel Assainissement		122 jours			0,08220	10,03	1,00 (10,00%)	11,03
Collecte et traitement des eaux usées	1 à 55	55 m3			1,39000	76,45	7,65 (10,00%)	84,10
Organismes Publics								
Prélèvement d'eau (Agence de l'Eau)	1 à 55	55 m3			0,08000	4,40	0,24 (5,50%)	4,64
Lutte contre la Pollution (Agence de l'Eau)	1 à 55	55 m3			0,35000	19,26	1,06 (5,50%)	20,31
Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	1 à 55	55 m3			0,23300	12,82	1,28 (10,00%)	14,10
Total de votre facture						210,53	16,05	226,58
Montant total à payer						210,53	16,05	226,58

Commentaires

NOTE EXPLICATIVE

EAU**ABONNEMENT**

C'est la fourniture de l'eau par mètre cube consommé H.T. facturée sur la base de la consommation réelle. Coût de l'abonnement au réseau d'eau. Cet abonnement comprend l'entretien du branchement particulier qui est assuré aux frais exclusifs de l'organisme distributeur jusqu'au compteur dont l'emplacement est déterminé par ce dernier.

SEULES CES DEUX PREMIERES RUBRIQUES RESTENT DANS LE BUDGET DE L'ORGANISME DISTRIBUTEUR

ASSAINISSEMENT

Redevance définie et reversée à la structure figurant au verso. Cette redevance est destinée à financer la collecte et le traitement des eaux usées (réseaux d'égouts, station d'épuration). La redevance d'assainissement est basée sur le volume d'eau consommé. Le coût de branchement à l'égout d'un immeuble recordable peut entraîner une majoration de 100 % de la redevance (article L. 35-5 du Code de la Santé Publique).

AGENCE de l'EAU

1-Redevance pour la lutte contre la pollution. Tout le monde paie une redevance pollution basée sur le nombre de m3 consommés excepté les excédés
2-Redevance pour modernisation des réseaux de collecte. Ce n'est pas une redevance supplémentaire. Jusqu'à présent elle était incluse à la redevance pollution. Désormais, elle apparaît de façon indépendante dans la facture.
3-Redevance pour prélèvement. Elle est due par les services d'eau aux agences de l'eau, en fonction des volumes d'eau prélevés dans la nature. Le SEBVF la reverse sur la facture. Elle fait partie du coût d'exploitation au même titre que l'électricité.

RESTE A PAYER

La valeur indiquée au verso des sommes restant dues est mentionnée à titre indicatif. Elle correspond à la situation de votre compte au moment de l'émission de la facture. Il est possible que des paiements récents aient pu être crédités sur votre compte. Pour tout renseignement sur la somme précisée au verso de la présente facture, il convient de s'adresser au comptable public, Trésorerie du Financement 2 Rue de l'Hôtel de Ville 57180 FAULQUEMONT, 03 87 00 47 00, email: 1857105@dep.frances.gouv.fr

Accusé de réception en préfecture
057-245700133-20211108-DE3-031121-DE
Date de télétransmission : 08/11/2021
Date de réception préfecture : 08/11/2021



SYNDICAT DES EAUX SEBVF
13 RUE DU MOULIN
57380 FAULQUEMONT
Tél : 03.87.29.30.31 contact@sebvf.com

DU LUNDI AU JEUDI DE 8H A 12H ET DE 13H A 16H
LE VENDREDI DE 8H A 12 H
Tél. astreinte hors ouverture des bureaux :
06.16.82.28.32

REGLEMENT PAR INTERNET
Merci de vous connecter sur www.tipi.budget.gouv.fr et
de saisir les informations suivantes :
Identifiant de la collectivité : 8805
Référence de votre facture, exemple
2021-EA-00-XXXXXXXXXXXXX (13 caractères)

Message :

Pour régler cette facture par TIP : dater, signer et
envoyer le TIP ci-dessous à l'adresse indiquée sur le
talon, affranchi au tarif en vigueur. Pour votre premier
paiement, joindre un RIB sans l'agrafer ni le coller.
Règlement de la facture en espèces : joindre le volet
TIP non signé et se rendre en Trésorerie.
Règlement par chèque : rédiger votre chèque à l'ordre
du TRESOR PUBLIC, joindre le volet TIP non signé et
l'envoyer à l'adresse indiquée sur le TIP.
Règlement par TIPi : voir ci-dessus pour les
démarches.
Redevance assainissement reversée au
CCDUF 1, Allée René Caasin
57380 FAULQUEMONT

Référence à l'identifiant :
rappeler Occupant

Adresse du lieu desservi : 57380 VAHL LES FAULQUEMONT

Destinataire de la facture

57380 VAHL LES FAULQUEMONT

Facture n° 2020-EA-00- du 16/11/2020

Eau et Assainissement

Consommation du 01/06/2020 au 12/10/2020

Voici la présentation simplifiée de votre facture

Détail au verso

Votre consommation d'eau

42 m³

Prix TTC du litre d'eau (hors abonnements) : 0,00350 €

Collecte des eaux usées

Montants

Distribution de l'eau

75,25

Organismes Publics

75,39

28,82

Total de la facture

180,46

Montant total à payer avant le 16/12/2020

180,46 €

Historique de consommation

Relève du 12/10/2020 de 42 m3
Relève du 01/06/2020 de 31 m3
Relève du 11/02/2020 de 36 m3
Relève du 07/10/2019 de 32 m3
Relève du 11/06/2019 de 34 m3
Relève du 06/02/2019 de 33 m3
Relève du 08/10/2018 de 5 m3
Relève du 16/07/2018 de 0 m3

Mandat de paiement SEPA pour : en ajout de l'unique de mandat, vous autorisez la banque à
envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte
soit automatiquement aux instructions du créancier. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque
selon les conditions prévues dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de
remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un
prélèvement défectueux. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous
pouvez obtenir auprès de votre banque. Le présent document a valeur de mandat de paiement SEPA
pourvu. Votre signature vaut acceptation pour débit, à réception, votre compte pour le montant
indiqué.

DATE et LIEU

SIGNATURE

TIP SEPA

Référence Unique de Mandat : TIPSEPA

ICS : FR81222137359

Référence : 4 CN 20 002016200054891 X 105 75

Montant :

180,46 €

Créancier : SEBVF

**CENTRE D'ENCAISSEMENT
DES FINANCES PUBLIQUES**

35908 RENNES CEDEX 9

Joindre un relevé d'identité bancaire

066310500200

941133000175 15220020 ...

Accusé de réception en préfecture
057-245700133-20211108-DE3-031121-DE
Date de légalisation : 08/11/2021
Date de réception préfecture : 08/11/2021 **18046**

Facture n° 2020-EA-0

lu 16/11/2020

Point de consommation	N° série compteur	Diam.	Relevé le	CR	Ancien index	Index déposé	Index rempl.	Nouvel index	Conso. en m3
		15 mm	12/10/2020	R	2276			2318	42
Consommation totale relevée									42

Consommation facturée (m3)

42

Détail de votre facture

	Tranche	Quantité	Unité	Prix	Montant HT	T.V.A.	Montant TTC
Distribution de l'eau							
Abonnement compteur	1 x 122 j	122 jours		0,17358	21,18	1,16 (5,50%)	22,34
Eau	1 à 20	20 m3		1,15000	23,00	1,27 (5,50%)	24,27
Eau	21 à 42	22 m3		1,24000	27,28	1,50 (5,50%)	28,78
Collecte des eaux usées							
Abonnement Mensuel Assainissement		122 jours		0,08220	10,03	1,00 (10,00%)	11,03
Collecte et traitement des eaux usées	1 à 42	42 m3		1,39000	58,38	5,84 (10,00%)	64,22
Organismes Publics							
Prélèvement d'eau (Agence de l'Eau)	1 à 42	42 m3		0,08000	3,36	0,18 (5,50%)	3,54
Lutte contre la Pollution (Agence de l'Eau)	1 à 42	42 m3		0,35000	14,70	0,81 (5,50%)	15,51
Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	1 à 42	42 m3		0,23300	9,78	0,98 (10,00%)	10,77
Total de votre facture					167,72	12,74	180,46
Montant total à payer					167,72	12,74	180,46

Commentaires

NOTE EXPLICATIVE

EAU**ABONNEMENT**

C'est la facturation de l'eau par votre cube continué I.T. facturée sur la base de la consommation réelle. Coût de l'abonnement au réseau d'eau. Cet abonnement comprend l'entretien du branchement particulier qui est assuré aux frais exclusifs de l'organisme distributeur jusqu'au compteur dont l'emplacement est déterminé par ce dernier.

SEULES CES DEUX PREMIERES RUBRIQUES RESTENT DANS LE BUDGET DE L'ORGANISME DISTRIBUTEUR

ASSAINISSEMENT

Redevance défilée et reversée à la structure figurant au recto. Cette redevance est destinée à financer la collecte et le traitement des eaux usées (travaux d'épuration, station d'épuration). La redevance d'assainissement est basée sur le volume d'eau consommé. Le défaut de branchement à l'égout d'un immeuble raccordable peut entraîner une majoration de 100 % de la redevance (article L. 33-5 du Code de la Santé Publique).

AGENCE DE L'EAU

1-Redevance pour la lutte contre la pollution. Tout le monde paie une redevance pollution basée sur le nombre de m3 consommés exceptés les essuie-tout

2-Redevance pour modernisation des réseaux de collecte. Ce n'est pas une redevance supplémentaire. Jusqu'à présent elle était intégrée à la redevance pollution. Désormais, elle apparaît de façon indépendante dans la facture.

3-Redevance pour prélèvement. Elle est due par les services d'eau aux agences de l'eau, en fonction des volumes d'eau prélevés dans la nature. Le SBBVF la répercute sur la facture. Elle fait partie du coût d'exploitation au même titre que l'électricité.

RESTE A PAYER

La valeur indiquée au recto des sommes restant dues est mentionnée à titre indicatif. Elle correspond à la situation de votre compte au moment de l'émission de la facture. Il est possible que des paiements récents n'aient pas été crédités sur votre compte.

Pour tout renseignement sur la somme précisée au recto de la présente facture, il convient de s'adresser au comptable public, Trésorerie de Paiement 2 Rue de l'Hôtel de Ville 57380 FAULQUEMONT, 03 87 00 47 00, courriel 1057105@dgfip.finances.gouv.fr

Accusé de réception en préfecture
057-245700133-20211108-DE3-031121-DE
Date de télétransmission : 08/11/2021
Date de réception préfecture : 08/11/2021



SYNDICAT DES EAUX SEBVF
 Secteur de Chenois
 13 rue du Moulin
 57380 FAULQUEMONT
 Tél. : 03.87.29.30.31 contact@sebvf.com
 DU LUNDI AU JEUDI DE 8H A 12H ET DE 13H A 16H
 LE VENDREDI DE 8H A 12H
 Tél. asseinte hors ouverture des bureaux :
 06.16.62.28.32

REGLEMENT PAR INTERNET
 Merci de vous connecter sur www.tipi.budget.gouv.fr et
 de saisir les informations suivantes :
 Identifiant de la collectivité : 8805
 Référence de votre facture, exemple
 2020-EA-00-XXXXXXXXXXXX (13 caractères)

Message :

Pour régler cette facture par TIP : dater, signer et
 envoyer le TIP ci-dessous à l'adresse indiquée sur le
 talon, affranchi au tarif en vigueur. Pour votre premier
 paiement, joindre un RIB sans l'agrafer ni le coller.
 Règlement de la facture en espèces : joindre le volet
 TIP non signé et se rendre en Trésorerie.
 Règlement par chèque : rédiger votre chèque à l'ordre
 du TRESOR PUBLIC, joindre le volet TIP non signé et
 l'envoyer à l'adresse indiquée sur le TIP.
 Règlement par TIP : voir ci-dessus pour les
 démarches.
 Redevance assainissement reversée au CCDF BP
 21 57380 FAULQUEMONT

Référence à Identifier :
 rappeler Occupant : E

Adresse du
 lieu desservi : 57580 VATIMONT

Destinataire de la facture

57580 VATIMONT

Facture n° 2020-EA-00 du 07/12/2020

Eau et Assainissement
 Consommation du 24/06/2020 au 28/10/2020

Voici la présentation simplifiée de votre facture Détail au verso

Votre consommation d'eau		33 m ³
Prix TTC du litre d'eau (hors abonnements) :		0,00293 €
		Montants
Collecte des eaux usées		31,94
Distribution de l'eau		63,62
Organismes Publics		23,44
Total de la facture		119,00

Montant total à payer avant le 11/01/2021 **119,00 €**

Historique de consommation

Relève du 28/10/2020 de 33 m3
 Relève du 24/06/2020 de 41 m3
 Relève du 05/03/2020 de 30 m3
 Relève du 07/11/2019 de 32 m3
 Relève du 04/07/2019 de 41 m3
 Relève du 05/03/2019 de 47 m3
 Relève du 17/10/2018 de 50 m3
 Relève du 06/06/2018 de 45 m3
 Relève du 13/02/2018 de 47 m3

Mandat de prélèvement SEPA posé : en signant ce bordereau de mandat, vous autorisez le créancier à
 effectuer des prélèvements à votre banque pour débiiter votre compte, et votre banque à débiiter votre compte
 conformément aux instructions du créancier. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque
 selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de
 remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un
 prélèvement autorisé. Vos droits concernant le mandat de prélèvement sont expliqués dans un document que vous
 pouvez obtenir auprès de votre banque. Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA
 posé. Votre signature vaut acceptation pour débiiter, à réception, votre compte pour le montant
 indiqué.

DATE et LIEU SIGNATURE

TIP SEPA

Référence Unique de Mandat
 ICS : FR81222137369
 Référence : 4 GN 20 002017500060371 H 105 30 Montant : 119,00 €
 Créancier : SEBVF

**CENTRE D'ENCAISSEMENT
 DES FINANCES PUBLIQUES**

35908 RENNES CEDEX 9

Joindre un relevé d'identité bancaire

066310500200

941133000175 6808C

Accusé de réception en préfecture
 057-245700133-20211108-DE3-031121-DE **11900**
 Date de télétransmission : 08/11/2021
 Date de réception préfecture : 08/11/2021

Facture n° 2020-EA-0.

07/12/2020

Point de consommation	N° série compteur	Diam.	Relevé le	CR	Ancien Index	Index déposé	Index rempli.	Nouvel index	Conso. en m3
		15 mm	28/10/2020	R	659			692	33
Consommation totale relevée									33

Consommation facturée (m3)

33

Détail de votre facture

	Tranche	Quantité	Unité	Prix	Montant HT	T.V.A.	Montant TTC
Distribution de l'eau							
Abonnement compteur	1 x 122 j	122	Jours	0,17358	21,18	1,16 (5,50%)	22,34
Eau	1 à 20	20	m3	1,15000	23,00	1,27 (5,50%)	24,27
Eau	21 à 33	13	m3	1,24000	16,12	0,89 (5,50%)	17,01
Collecte des eaux usées							
Collecte des eaux usées	1 à 33	33	m3	0,88000	29,04	2,90 (10,00%)	31,94
Organismes Publics							
Lutte contre la Pollution (Agence de l'Eau)	1 à 33	33	m3	0,35000	11,55	0,64 (5,50%)	12,19
Prélèvement d'eau (Agence de l'Eau)	1 à 33	33	m3	0,08000	2,64	0,15 (5,50%)	2,79
Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	1 à 33	33	m3	0,23300	7,69	0,77 (10,00%)	8,46
Total de votre facture					111,22	7,78	119,00
Montant total à payer					111,22	7,78	119,00

Commentaires

NOTE EXPLICATIVE

EAU

ABONNEMENT

C'est la facturation de l'eau par mètre cube consommé H.T. facturée sur la base de la consommation réelle. Coût de l'abonnement au réseau d'eau. Cet abonnement comprend l'entretien du branchement particulier qui est assuré aux frais exclusifs de l'organisme distributeur jusqu'au compteur dont l'emplacement est déterminé par ce dernier.

SEULES CES DEUX PREMIERES RUBRIQUES RESTENT DANS LE BUDGET DE L'ORGANISME DISTRIBUTEUR

ASSAINISSEMENT

Redevance définie et reversée à la structure figurant au verso. Cette redevance est destinée à financer la collecte et le traitement des eaux usées (réseaux d'égouts, station d'épuration). La redevance d'assainissement est basée sur le volume d'eau consommé. Le défaut de branchement à l'égout d'un logement raccordable peut entraîner une majoration de 100 % de la redevance (article L. 33-5 du Code de la Santé Publique).

AGENCE de l'EAU

1-Redevance pour la lutte contre la pollution. Tout le monde paie une redevance pollution basée sur le nombre de m3 consommés excepté les exonérés.
2-Redevance pour modernisation des réseaux de collecte. Ce n'est pas une redevance supplémentaire. Jusqu'à présent elle était intégrée à la redevance pollution. Désormais, elle apparaît de façon indépendante dans la facture.
3-Redevance pour prélèvement. Elle est due par les services d'eau - aux agences de l'eau, en fonction des volumes d'eau prélevés dans la nature. Le SEBVP la répercute sur la facture. Elle fait partie du coût d'exploitation au même titre que l'électricité.

RESTE A PAYER

La valeur indiquée au recto des sommes restant dues est mentionnée à titre indicatif. Elle correspond à la situation de votre compte au moment de l'émission de la facture. Il est possible que des paiements récents n'aient pas été créés sur votre compte. Pour tout renseignement sur la somme précisée au recto de la présente facture, il convient de s'adresser au comptable public. Trésorerie de Maulquémont 2 Rue de l'Hôtel de Ville 57330 PAULQUEMONT, 03 87 00 47 00, courriel r057105@agf.fr, finances.gouv.fr

Accusé de réception en préfecture
057-245700133-20211108-DE3-031121-DE
Date de télétransmission : 08/11/2021
Date de réception préfecture : 08/11/2021

Facture n° 2020-EA-00-2017500059801 du 07/12/2020

Point de consommation	N° série compteur	Diam.	Relève le	CR	Ancien index	Index déposé	Index rempl.	Nouvel index	Conso. en m3
726011470	G15XU000097	15 mm	27/10/2020	R	512			551	39
Consommation totale relevée									39

Consommation facturée (m3) 39

Détail de votre facture	Tranche	Quantité	Unité	Prix	Montant HT	T.V.A.	Montant TTC
Distribution de l'eau							
Abonnement compteur	1 x 122 j	122	jours	0,17358	21,18	1,16 (5,50%)	22,34
Eau	1 à 20	20	m3	1,15000	23,00	1,27 (5,50%)	24,27
Eau	21 à 39	19	m3	1,24000	23,56	1,30 (5,50%)	24,86
Collecte des eaux usées							
Collecte des eaux usées	1 à 39	39	m3	0,88000	34,32	3,43 (10,00%)	37,75
Organismes Publics							
Lutte contre la Pollution (Agence de l'Eau)	1 à 39	39	m3	0,35000	13,65	0,75 (5,50%)	14,40
Prélèvement d'eau (Agence de l'Eau)	1 à 39	39	m3	0,08000	3,12	0,17 (5,50%)	3,29
Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	1 à 39	39	m3	0,23300	9,09	0,91 (10,00%)	10,00
Total de votre facture					127,92	8,99	136,91
Montant total à payer					127,92	8,99	136,91

Commentaires

NOTE EXPLICATIVE

EAU

ABONNEMENT

C'est la facturation de l'eau par mètre cube consommé H.T. facturée sur la base de la consommation réelle. Coût de l'abonnement au réseau d'eau. Cet abonnement comprend l'entretien du branchement particulier qui est assuré aux frais exclusifs de l'organisme distributeur jusqu'au compteur dont l'emplacement est déterminé par ce dernier.

SEULES CES DEUX PREMIERES RUBRIQUES RESTENT DANS LE BUDGET DE L'ORGANISME DISTRIBUTEUR.

ASSAINISSEMENT

Redevance d'égout et reverse à la structure figurant au recto. Cette redevance est destinée à financer la collecte et le traitement des eaux usées (réseaux d'égouts, station d'épuration). La redevance d'assainissement est basée sur le volume d'eau consommé. Le défaut de paiement à l'égard d'un imposable redevable peut entraîner une majoration de 100 % de la redevance (article L. 35-5 du Code de la Santé Publique).

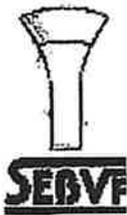
AGENCE de l'EAU

1-Redevance pour la lutte contre la pollution. Tout le monde paie une redevance pollution basée sur le nombre de m3 consommés exceptés les exonérés.
2-Redevance pour modernisation des réseaux de collecte. Ce n'est pas une redevance supplémentaire. Jusqu'à présent elle était intégrée à la redevance pollution. Désormais, elle apparaît de façon indépendante dans la facture.
3-Redevance pour prélèvement. Elle est due par les services d'eau aux agences de l'eau, en fonction des volumes d'eau prélevés dans la nature. Le SBBVF la représente sur la facture. Elle fait partie du coût d'exploitation au même titre que l'électricité.

RESTE A PAYER

La valeur indiquée au recto des sommes restant dues est mentionnée à titre indicatif. Elle correspond à la situation de votre compte au moment de l'édition de la facture. Il est possible que des paiements récents n'aient pas été créés sur votre compte. Pour tout renseignement sur la somme précisée au recto de la présente facture, il convient de s'adresser au comptable public, Trésorerie du Financement 2 Rue de l'Hôtel de Ville 57380 FAULQUEMONT, 03 87 09 47 00, courriel r057101@dgp.finances.gouv.fr

Accusé de réception en préfecture
057-245700133-20211108-DE3-031121-DE
Date de télétransmission : 08/11/2021
Date de réception préfecture : 08/11/2021



SYNDICAT DES EAUX SEBVF
Secteur de Chenois
13 rue du Moulin
57380 FAULQUEMONT
Tél. : 03.87.28.30.31 contact@sebv.com
DU LUNDI AU JEUDI DE 8H A 12H ET DE 13H A 16H
LE VENDREDI DE 8H A 12H
Tél. assistance hors ouverture des bureaux :
06.16.82.28.32

REGLEMENT PAR INTERNET
Merci de vous connecter sur www.lipi.budget.gouv.fr et de saisir les informations suivantes :
Identifiant de la collectivité : 8805
Références de votre facture, exemple
2020-EA-00-XXXXXXXXXXXX (13 caractères)

Message :

Pour régler cette facture par TIP : dater, signer et envoyer le TIP ci-dessous à l'adresse indiquée sur le talon, affranchi au tarif en vigueur. Pour votre premier paiement, joindre un RIB sans l'agrafer ni le coller.
Règlement de la facture en espèces : joindre le volet TIP non signé et se rendre en Trésorerie.
Règlement par chèque : rédiger votre chèque à l'ordre du TRESOR PUBLIC, joindre le volet TIP non signé et l'envoyer à l'adresse indiquée sur le TIP.
Règlement par TIPI : voir ci-dessus pour les démarches.
Redevance assainissement reversée au CCDUF BP 21 57380 FAULQUEMONT

Référence à appeler : Identifiant :
Occupant :
Adresse du lieu desservi : 57580 VOIMHAUT

Destinataire de la facture

57580 VOIMHAUT

Facture n° 2020-EA-

Ju 07/12/2020

Eau et Assainissement

Consommation du 24/06/2020 au 28/10/2020

Voici la présentation simplifiée de votre facture

Détail au verso

Vous consommation d'eau

49 m³

Prix TTC du litre d'eau (hors abonnements) : 0,00295 €

Collecte des eaux usées
Distribution de l'eau
Organismes Publics

Montants
47,43
84,55
34,78

Total de la facture

166,77

Montant total à payer avant le 11/01/2021

166,77 €

Historique de consommation

Relève du 28/10/2020 de 49 m3
Relève du 24/06/2020 de 40 m3
Relève du 09/03/2020 de 25 m3
Relève du 06/11/2019 de 48 m3
Relève du 04/07/2019 de 32 m3
Relève du 05/03/2019 de 30 m3
Relève du 08/10/2018 de 44 m3
Relève du 07/06/2018 de 20 m3
Relève du 20/02/2018 de 20 m3

Modèle de prélèvement SEPA ponctuel : en signant ce talon de mandat, vous autorisez le titulaire à envoyer des instructions à votre banque pour débits votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de l'émission. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions énoncées dans le contrat que vous avez passé avec elle. Une attestation de remboursement doit être présentée dans les 10 jours suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement à échéance. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque. Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. Votre signature vaut autorisation pour débits, à réception, votre compte pour le montant indiqué.

DATE et LIEU

SIGNATURE

En cas de modification, joindre un relevé d'identité bancaire

TIP SEPA

Référence Unique de Mandat

ICS : FR81222137359

Référence : 4 CN 20 002017500058881 L 105 38

Montant :

166,77 €

Créancier : SEBVF

**CENTRE D'ENCAISSEMENT
DES FINANCES PUBLIQUES**

35908 RENNES CEDEX 9

066310500200

16106006329600706482685

941133000175 95110

Accusé de réception en préfecture
057-245700133-20211108-DE 2031121-DE 16677
Date de télétransmission : 08/11/2021
Date de réception préfecture : 08/11/2021

Facture n° 2020-EA-01

Point de consommation	N° série compteur	Diam.	Relevé le	CR	Ancien index	Index déposé	Index rempl.	Nouvel index	Conso. en m3
		15 mm	28/10/2020	R	290			339	49
Consommation totale relevés									49

Consommation facturée (m3)

49

Détail de votre facture

	Tranche	Quantité	Unité	Prix	Montant HT	T.V.A.	Montant TTC
Distribution de l'eau							
Abonnement compteur	1 x 122 j	122	jours	0,17358	21,18	1,16 (5,50%)	22,34
Eau	1 à 20	20	m3	1,16000	23,00	1,27 (5,50%)	24,27
Eau	21 à 49	29	m3	1,24000	35,96	1,98 (5,50%)	37,94
Collecte des eaux usées							
Collecte des eaux usées	1 à 49	49	m3	0,88000	43,12	4,31 (10,00%)	47,43
Organismes Publics							
Lutte contre la Pollution (Agence de l'Eau)	1 à 49	49	m3	0,35000	17,15	0,94 (5,50%)	18,09
Prélèvement d'eau (Agence de l'Eau)	1 à 49	49	m3	0,08000	3,92	0,22 (5,50%)	4,14
Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	1 à 49	49	m3	0,23300	11,42	1,14 (10,00%)	12,56
Total de votre facture					155,75	11,02	166,77
Montant total à payer					155,75	11,02	166,77

Commentaires

NOTE EXPLICATIVE

Eau**ABONNEMENT**

C'est la facturation de l'eau par mètre cube consommé H.T. facturée sur la base de la consommation réelle. Coût de l'abonnement au réseau d'eau. Cet abonnement comprend l'entretien du branchement particulier qui est assuré aux frais exclusifs de l'organisme distributeur jusqu'à ce que le compteur soit remplacé par ce dernier.

SEULES CES DEUX PREMIERES RUBRIQUES RESTENT DANS LE BUDGET DE L'ORGANISME DISTRIBUTEUR

ASSAINISSEMENT

Redevance déduite et reversée à la structure figurant au recto. Cette recette est destinée à financer la collecte et le traitement des eaux usées (réseaux d'égouts, stations d'épuration). La redevance d'assainissement est basée sur le volume d'eau consommé. Le défaut de branchement à l'égout d'un immeuble recordable peut entraîner une majoration de 100 % de la redevance (article L. 35-5 du Code de la Santé Publique).

AGENCE DE L'EAU

1-Redevance pour la lutte contre la pollution. Tout le monde paie une redevance pollution basée sur le nombre de m3 consommés excepté les exonérés

2-Redevance pour modernisation des réseaux de collecte. Ce n'est pas une redevance supplémentaire. Jusqu'à présent elle était intégrée à la redevance pollution. Désormais, elle apparaît de façon indépendante dans la facture.

3-Redevance pour prélèvement. Elle est due par les services d'eau aux agences de l'eau, en fonction des volumes d'eau prélevés dans la nature. Le SEBVP la répercuté sur la facture. Elle fait partie du coût d'exploitation en matière d'eau que l'électricité.

RESTES A PAYER

La valeur indiquée au recto des sommes restant dues est mentionnée à titre indicatif. Elle correspond à la situation de votre compte au moment de l'émission de la facture. Il est possible que des paiements récents n'aient pas été crédités sur votre compte. Pour tout renseignement sur la somme précisée au recto de la présente facture, il convient de s'adresser au comptable public, Trésorerie de Faulquemont 2 Rue de l'Hôtel de Ville 57380 FAULQUEMONT, 03 87 00 47 00, courriel id37105@dep.finances.gouv.fr

Accusé de réception en préfecture
057-245700133-20211108-DE3-031121-DE
Date de télétransmission : 08/11/2021
Date de réception préfecture : 08/11/2021

Facture Standard

Prix en vigueur au **01/01/2020**

Traité 214

SYNDICAT DES EAUX DE FOLSCHVILLER

Document établi le 16/06/2020

Commune : Teting sur Nied (57668)

Profil : Particulier

Tarifs au 01/01/2020

Traité 214 Commune **Teting sur Nied (57668)**

	Qté	Euro		Taux TVA	
		Prix Unitaire HT	Montant HT		
Distribution de l'eau					
Abonnement					
Abonnement (part distributeur)			32.98	5.5 %	
Consommation					
Consommation par An (part distributeur)	De 1 à 5000 (m3)	120	1.0722	128.66	5.5 %
Consommation (part syndicale)	(m3)	120	0.8900	106.80	5.5 %
Préservation des ressources en eau (Agence de l'eau)	(m3)	120	0.0676	10.51	5.5 %
TOTAL DISTRIBUTION DE L'EAU			278.95		
Collecte et traitement des eaux usées					
Abonnement					
Abonnement (part DUF CC Service Assainissement)			30.00	10. %	
Consommation					
Consommation (part DUF Collecte et Traitement)	(m3)	120	1.3900	166.80	10. %
TOTAL COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES			196.80		
Organismes publics					
(taxes et redevances)					
Redevance pollution	(m3)	120	0.3500	42.00	5.5 %
Modernisation des réseaux	(m3)	120	0.2330	27.96	10. %
TOTAL ORGANISMES PUBLICS			69.96		
TOTAL HT de la Facture			545.71	Euro	
TOTAL TTC de la Facture			585.84	Euro	
Prix TTC du m3 hors abonnement			4.32	Euro	

Accusé de réception en préfecture
057-245700133-20211108-DE3-031121-DE
Date de télétransmission : 08/11/2021
Date de réception préfecture : 08/11/2021

Informations

FACTURE STANDARD

Ce document est établi sur la base des tarifs en vigueur au 01/01/2020 pour la commune Teting sur Nied (57668)

Elle concerne les contrats suivants :

Syndicat Intercommunal des Eaux de Folschviller

Les caractéristiques du client correspondant à cette facture sont :

Profil : Particulier

Variables

– Diamètre Compteur : 15 mm

Consommation : 120 m3

Accusé de réception en préfecture
057-245700133-20211108-DE3-031121-DE
Date de télétransmission : 08/11/2021
Date de réception préfecture : 08/11/2021

Facture Standard

Prix en vigueur au **01/01/2020**

Traité 214

SYNDICAT DES EAUX DE FOLSCHVILLER

Document établi le 16/06/2020

Commune : Laudrefang (57386)

Profil : Particulier

Accusé de réception en préfecture
057-245700133-20211108-DE3-031121-DE
Date de télétransmission : 08/11/2021
Date de réception préfecture : 08/11/2021

Accusé de réception en préfecture
057-245700133-20211108-DE3-031121-DE
Date de télétransmission : 08/11/2021
Date de réception préfecture : 08/11/2021

Tarifs au 01/01/2020

Traité 214 Commune **Laudrefang (57386)**

	Qté	Euro		Taux TVA
		Prix Unitaire HT	Montant HT	
Distribution de l'eau				
Abonnement				
Abonnement (part distributeur)			32.98	5.5 %
Consommation				
Consommation par An (part distributeur) De 1 à 5000 (m3)	120	1.0722	128.66	5.5 %
Consommation (part syndicale) (m3)	120	0.8900	106.80	5.5 %
Préservation des ressources en eau (Agence de l'eau) (m3)	120	0.0876	10.51	5.5 %
TOTAL DISTRIBUTION DE L'EAU			278.95	
Collecte et traitement des eaux usées				
Abonnement				
Abonnement (part DUF CC Service Assainissement)			30.00	10. %
Consommation				
Consommation (part DUF Collecte et Traitement) (m3)	120	1.3900	166.80	10. %
TOTAL COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES			196.80	
Organismes publics				
(taxes et redevances)				
Redevance pollution (m3)	120	0.3500	42.00	5.5 %
Modernisation des réseaux (m3)	120	0.2330	27.96	10. %
TOTAL ORGANISMES PUBLICS			69.96	
TOTAL HT de la Facture			545.71	Euro
TOTAL TTC de la Facture			585.84	Euro
Prix TTC du m3 hors abonnement			4.32	Euro

Accusé de réception en préfecture
057-245700133-20211108-DE3-031121-DE
Date de l'émission : 08/11/2021
Date de réception préfecture : 08/11/2021

Informations

FACTURE STANDARD

Ce document est établi sur la base des tarifs en vigueur au 01/01/2020 pour la commune Laudrefang (57386)

Elle concerne les contrats suivants :

Syndicat Intercommunal des Eaux de Folschviller

Les caractéristiques du client correspondant à cette facture sont :

Profil : Particulier

Variables

- Diamètre Compteur : 15 mm

Consommation : 120 m3

Accusé de réception en préfecture
057-245700133-20211108-DE3-031121-DE
Date de télétransmission : 08/11/2021
Date de réception préfecture : 08/11/2021



réf. client : 98-778282222
 identifiant * : 6158
 facture n° : F120-0081190



MME M BOUCHEPORN CLIENT 120 M3
 RUE SPECIMEN 120M3
 57220 BOUCHEPORN

contacts

www.eauxdelest.com
 accessible depuis votre smartphone

Service client du lundi au vendredi de 8h à 19h et le samedi de 9h à 13h
 0977 409 438

urgence 24h/24
 0977 429 440

Société des Eaux de l'Est - service client
 TSA 70001
 64620 Laxou cedex
 www.eauxdelest.com/appel

Traitement des eaux usées
 District Urbain de Faulquemont
 Vallée René Cassin 57380 Faulquemont
 Lundi au vendredi (8h-12h/13h-16h)
 0387297380

message personnel

Dans le cadre des mesures de confinement liées au COVID-19, les relevés mensuels de compte sont momentanément suspendus. Votre facture est donc facturée en fonction de vos consommations passées et sera régularisée au prochain relevé.

Si cette facture vous est arrivée tard, veuillez nous en excuser et nous pas tenir compte de l'absence de paiement. Vous avez un délai de 15 jours pour régler votre facture si votre état ne pas prélevé.

* Eau de l'Est n'est pas responsable de vos frais de banque effectués sur votre compte en ligne si votre banque vous a demandé l'accès de vos contacts par téléphone.

Service de l'eau du **Syndicat intercommunal de Boulay**

SPECIMEN 120 M3		4 Mai 2020	
	m ³	prix m ³ **	montant TTC
Votre abonnement			99,42 €
Votre consommation	120 m ³	3,21 €	384,66 €
Net à payer			484,08 €

Merci de régler cette facture au plus tard le 05 mai 2020
 Règlement à réception, sans escompte.

* Une indemnité forfaitaire de 40€ sera facturée à tout professionnel en retard de paiement outre des intérêts de retard calculés au taux appliqué par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement la plus récente majoré de 10 points de pourcentage.
 ** Prix TTC hors abonnement, arrondi au centime.

Répartition



Adresse desservie :
 MME M BOUCHEPORN CLIENT 120 M3
 RUE SPECIMEN 120M3
 57220 BOUCHEPORN

Date et Lieu	Signature	MME M BOUCHEPORN CLIENT 120 M3 RUE SPECIMEN 120M3 57220 BOUCHEPORN	IBAN : JOIGNEZ UN RIB ICS : FR71ZZZ395559 RUM : TIP19000898F120-008119010000000000
			Montant : 484,08 €

TIPSEPA

SOCIETE DES EAUX DE L'EST
 TSA 80163
 41974 BLOIS CEDEX 9

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel : En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez Société des Eaux de l'Est à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de Société des Eaux de l'Est. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque. Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.

000849514573

190008000132 8798F120-0081190100000000955108 48408

Accusé de réception en préfecture
 057-245700133-20211108-DE3-031121-DE
 Date de télétransmission : 08/11/2021
 Date de réception préfecture : 08/11/2021

Accusé de réception en préfecture
057-245700133-20211108-DE3-031121-DE
Date de télétransmission : 08/11/2021
Date de réception préfecture : 08/11/2021

pour en savoir +

Choisir de prendre une douche plutôt qu'un bain, remplir complètement la machine à laver, couper l'eau lors du brossage des dents, utiliser juste ce qu'il faut de liquide vaisselle et de lessive, jeter à la poubelle les lingettes et autres petits déchets, sont autant de gestes simples et efficaces pour réduire votre consommation d'eau et préserver l'environnement.

Évaluez votre consommation et découvrez les bons réflexes sur :
www.eauxdelest.com

Détail de votre facture

	Quantité	Prix unitaire € HT	Montant € HT	Taux TVA	Montant € TTC
DISTRIBUTION DE L'EAU			182,49		192,53
ABONNEMENT					
Part Société des Eaux de l'Est du 04/05/2020 au 04/05/2021	1	54,36	54,36	5,5	
Part Syndicat des Eaux de Boulay du 04/05/2020 au 04/05/2021	1	0,60	0,60	5,5	
CONSOMMATION					
Part Société des Eaux de l'Est du 04/05/2020 au 04/05/2021	120 m ³	0,6011	72,13	5,5	
Part Syndicat des Eaux de Boulay du 04/05/2020 au 04/05/2021	120 m ³	0,30	36,00	5,5	
Part agence de l'eau préservation ressource du 04/05/2020 au 04/05/2021	120 m ³	0,0950	11,40	5,5	
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES			196,90		216,48
ABONNEMENT					
Part fixe DUF du 04/05/2020 au 04/05/2021	1	30,00	30,00	10,0	
CONSOMMATION					
Part District Urbain de Fastinghem du 04/05/2020 au 04/05/2021	120 m ³	1,39	166,90	10,0	
ORGANISMES PUBLICS			69,96		75,07
AGENCE DE L'EAU RHIN MEUSE					
Red. modernisation des réseaux de collecte du 04/05/2020 au 04/05/2021	120 m ³	0,2330	27,96	10,0	
Red. pour pollution de l'eau du 04/05/2020 au 04/05/2021	120 m ³	0,35	42,00	5,5	
TOTAL HT			449,26		
MONTANT TVA (5,5 %)			12,35		
MONTANT TVA (10,0 %)			22,48		
Total TTC TVA acquittée sur les débits					484,08
Net à payer					484,08 €

Pour mieux comprendre votre facture

Les prix des services de distribution de l'eau et de collecte et traitement des eaux usées sont fixés par les collectivités locales.

ABONNEMENT : Ce montant correspond à la part fixe déterminée en fonction des charges fixes du service de distribution d'eau potable, de collecte et de traitement des eaux usées et des caractéristiques de votre branchement.

DISTRIBUTION DE L'EAU : Ce montant correspond aux frais de fonctionnement et aux charges d'investissement du service comprenant le prélèvement de l'eau dans le milieu naturel, son traitement pour la rendre potable, son contrôle et sa distribution à votre robinet, 24h/24.

AGENCE DE L'EAU : Cet organisme public perçoit des redevances avec lesquelles il subventionne des actions pour la préservation des ressources en eau, la lutte contre les pollutions agricoles, urbaines ou industrielles et la modernisation des réseaux d'eau.

COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES : Ce service correspond à la collecte et au transport des eaux usées jusqu'à une station de traitement où elles sont dépolluées avant de retourner dans le milieu naturel.

Conformément à la réglementation applicable en matière de données personnelles, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation du traitement, d'effacement et de portabilité de vos données que vous pouvez exercer en vous connectant sur le site internet à l'adresse mentionnée en haut à gauche de votre facture ou par courrier à notre Délégué à la Protection des Données Personnelles - TSA 90003 - 54528 LAXOU Cedex en précisant vos nom, prénom, adresse et en joignant une copie recto-verso de votre pièce d'identité.



TREL798F00F120-008119000484084N

Comment régler votre facture ?

Par TIP SEPA : Détachez, datez, signez le TIP SEPA et renvoyez-le dans l'enveloppe jointe à votre facture accompagné d'un Relevé d'Identité Bancaire, Postal ou de Caisse d'Épargne lorsque vous utilisez ce mode de paiement pour la première fois.

Si vous préférez payer par chèque, envoyez votre chèque à l'ordre de Société des Eaux de l'Est dans l'enveloppe jointe accompagné du TIP non signé.

Par carte bancaire : Effectuez votre paiement sur www.eauxdelest.com ou au 0800 948 862 (Appel gratuit depuis un poste fixe).

En espèces : En vous rendant dans un bureau de poste muni de votre facture.

Par virement : En effectuant un virement sur notre compte bancaire FR0620041000810790020Y02019 en indiquant votre référence client (98-778282222).

Pour vos prochaines factures, vous pouvez opter pour :

. Le prélèvement automatique du montant de chaque facture ;

. Le prélèvement automatique avec paiement mensuel d'un montant fixe ;

Pour en savoir plus ou en bénéficier, contactez-nous. Découvrez sur www.eauxdelest.com la simulation de vos mensualités, calculées sur la consommation de l'année précédente.

Accusé de réception en préfecture
06/08/2020 à 13:08
11108-DE3-031121-DE
Date de télétransmission : 08/11/2021
Date de réception préfecture : 08/11/2021

Accusé de réception en préfecture
057-245700133-20211108-DE3-031121-DE
Date de télétransmission : 08/11/2021
Date de réception préfecture : 08/11/2021